

VOLUME IV

GUIDE POUR LES ÉGARÉS

(LIFE IN A NUTSHELL)

OU

Le Livre du Prince Korab

TOUS DROITS DE TRADUCTION ET DE REPRODUCTION RÉSERVÉS

POUR TOUS LES PAYS

*Mon âme m'a quitté pour vivre dans
mon « NETSĚĚL ».*

C'est tout ce que j'ai et que j'aime.

VOLUME IV

CINQUIÈME ÉDITION

(LA 3^e ÉDITION, QUI DATE DE LA FIN DE DÉCEMBRE 1904, CORRIGÉE)

1909

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE III¹.

La société.

●1. Dans un pays civilisé, il n'y en a pas en 1904, les membres de la nation sont entre eux en relations de réciprocité. La liberté de l'individu est l'expression des relations de réciprocité entre les membres 255.59

¹ L'auteur, sous l'influence de corrections qu'on lui a proposé de faire dans son livre, a remplacé dans la 3^e édition ses expressions souvent précises et énergiques des volumes II et III de la 2^e édition par des expressions de nuance vague ou fausse. Il s'en est aperçu et, à partir du volume IV, il a partout conservé son style.

Voici, en 1904, le style le plus répandu de la langue française : style boursoufflé, complications inutiles, pléonasmes inutiles (périssologie ; il y en a qui sont utiles), battologie, sous-entendus, langage figuré, emploi erroné des mots, étalage de connaissances superficielles. — Dans la grammaire, abandon de l'exactitude de la conjugaison sur le modèle du latin et, en général, de toute la morphologie ; syntaxe illogique (règles du participe). La langue devrait être facile pour tout le monde, non appartenir à un nombre restreint d'écrivains.

Pour collationner deux textes une personne doit lire un texte, tandis qu'une autre personne l'écoute et suit ce qu'elle lit sur l'autre texte (A imprimer un livre de 75 feuilles, format in-4^o carré de 8 pages, — un in-plano, un in-quarto, un in-octavo, un in-douze, — sur du papier de lin de 26 kilos la rame, de 58 lignes de 93 lettres par page, en corps 10, interlignées — à un point ou à deux, — avec des notes en corps 8, avec l'anglais en corps 10 en italiques, le tirage étant de 2 000 exemplaires ; la reliure en toile avec les pages rognées, l'emballage avec ficelage ou mise sous chemises, le dépôt, l'affranchissement, le timbre, une provision, un dépôt en comptes-joints, le solde ; pas d'extra : composition, papier, assemblage, corrections, changements apportés par l'auteur, la mise en pages, paginer, etc. ; dicter, une épreuve, une feuille de 16 pages, un alinéa, le texte, le recto, le verso, un manuscrit, lire, déchiffrer, un imprimeur, un prote, un correcteur, un compositeur, un imposeur, un stéréotypeur, une imprimerie, tirer, imprimer, une impression, la réimpression d'un ouvrage, réimprimer, la typographie, la lithographie, la lithochromie, la chromolithographie, une impression polychrome, la xylographie, la photographie, l'héliographie, graver, ciseler, relier, rogner, brocher, la poudre de talcium, un éditeur, un libraire, le catalogue des livres). Un auteur devrait faire relire, moyennant rétribution, par une personne lettrée la dernière épreuve qu'il reçoit de l'imprimeur, avant d'y apposer le « bon à tirer » et sa signature. Cela évitera bien des ennuis à cet auteur. Je regrette que je n'aie pas employé cette manière de procéder moi-même. Je faisais dans le passé des cadeaux pour des sommes importantes à des personnes de l'imprimerie dans l'espoir qu'elles surveilleraient mes instructions. Je sais maintenant, par expérience, que ces personnes acceptent les cadeaux et qu'elles se moquent de l'auteur naïf qui leur fait des cadeaux. Traité raisonné de ponctuation par F. Lhernault, Paris, Aug. Boyer et C^{ie}, Libraires-Éditeurs, 49, rue Saint-André-des-Arts, 179 pages. Pour faire un livre, on imprime des feuilles de seize pages chacune, on relie ces feuilles, ensuite on en rogne les pages. Pour qu'on puisse relier plusieurs fois un livre, il doit avoir suffisamment de marge. On reconnaît si le papier est fait de lin — la meilleure qualité — ou de coton ou de bois au moyen d'un examen au microscope ou, par exemple, en humectant l'échantillon de papier avec une solution de Phloroglucine C₆H₃(OH)₃, formation para. Le papier de lin alors ne devient pas rouge, tandis que les deux autres qualités de papier deviennent rouges (un parchemin, une papeterie).

Un auteur vend son manuscrit pour une seule édition à un éditeur qui le fait imprimer à ses frais, ou bien l'auteur le fait imprimer à ses frais et donne, pour un temps limité, le droit de vendre un nombre de livres d'une édition soit dans la ville, soit dans le pays, soit dans tous les pays à un libraire (le consignateur, le consignataire ; je me réserve le droit de reprendre à telle date les livres non vendus ; vous devez faire toute la publication nécessaire pour vendre le plus possible de volumes de l'ouvrage en France et même à l'étranger ; je me réserve la faculté d'en faire une nouvelle édition) ou à plusieurs en même temps (en dépôt) ou à un commissionnaire en librairie ou l'auteur annonce dans les journaux qu'il vend les livres chez lui. L'auteur peut encore s'associer à d'autres auteurs et constituer avec eux une « librairie des auteurs ». En 1904, un auteur fait imprimer et relier ses livres à ses frais et paye pour le transport de ces livres, ensuite il abandonne au libraire de 50 à 65 % du produit brut de la vente. Le libraire n'assume aucun risque. Ce contrat de voleur est légal ! (un auteur, un écrivain, un écrivain, un écrivain, un poète, un métromane, un rimeur, un homme lettré, un homme illettré, un homme de lettres, un homme cultivé, un homme instruit, un savant, un érudit, un littérateur, un philologue, un philosophe, la glossologie, la glossographie, un étymologiste, un humaniste, un humanitaire, un hagiographe, un exégète, un linguiste, un polygraphe ; polyglotte, adj. ; un lexicographe, un compositeur, un contrapontiste, les règles du contrepoint, un symphoniste, un parolier, un parodiste, un impresario, un libretto ; un hippologue ; un improvisateur, trice, un ouvrage didactique, divulguer, un annotateur, un extrait ; un commentateur, trice, le contresens, un commentaire, une interprétation, une traduction, l'analyse, le résumé, un tableau synoptique d'une science, adultérer ou falsifier un texte, la teneur, le texte littéral, une version, une compilation, un compilateur, une élucubration, inédit, e ; un vaudevilliste, un pamphlétaire, un élogiste, un biographe, un nécrologue, un critique, un gloseur, un glossateur, un pamphlet, une diatribe, un libelle, un écrit diffamatoire, un opuscule, une œuvre ; un censeur, l'imprimatur, un biographe, un bibliographe, un chroniqueur, un chronologiste, un héraldiste, un annaliste, un analyste, un historien, un nomographe, un légiste, un criminaliste, un arrêtiste, un juriste, un statisticien, un économiste, un moraliste, un philosophe, un esprit généralisateur, un style, la forme, la construction de la phrase, une tournure d'esprit, rédiger, formuler, une monographie, décrire, rapporter, puiser, emprunter, citer, copier, plagier les œuvres d'autrui, piller, apocryphe, adj., emprunté, adj., un pseudonyme, écrit pseudonyme, nom emprunté, garder l'incognito, nom de plume, un collaborateur).

43

40

16

10

I

de la nation, car on ne peut être libre, que si tous les membres de la nation le veulent. Les relations de réciprocité entre les membres d'une classe de la nation, sans la solidarité — qui devient toujours une entente pour voler — établie contre les autres classes de la nation, mais avec le talion, ne peut pas exister tant que toutes les classes sociales dont se compose une nation ne connaissent pas le système de la réciprocité (la réciprocation). 2. Dans un pays moins civilisé les membres de la société pratiquent la solidarité avec réciprocité entre eux, sans ou avec exclusivisme : il n'y en a pas en 1904. 3. Dans les pays encore moins civilisés, ils ne pratiquent que la solidarité à divers degrés de réciprocité entre eux, sans ou avec exclusivisme. 4. Dans les pays encore moins civilisés, ils pratiquent la solidarité sans réciprocité entre eux, sans ou avec exclusivisme. Ils sont ennemis les uns des autres, parce qu'ils se volent les uns les autres. Le vol est physique, matériel ou moral. 5. Dans les pays peu civilisés les êtres humains suivent les impulsions de leur instinct, de l'égoïsme primitif.¹ Chaque coterie dans la société et chaque famille² peut être classée dans une des cinq susdites catégories. Dans chaque coterie et presque dans chaque famille il y a des intrus et des traîtres. |

Qui **appartient** à la société ?

Ici, il n'est pas question de nuances dans la société elle-même, il s'agit de l'ensemble de la société, de celle du compromis entre la vieille noblesse et la bourgeoisie.

1. Toute personne noble et qui est honorable. L'honorabilité relative, celle de la réciprocité du siècle, est exigée partout, je ne vais donc pas répéter à chaque énumération cette nécessité. 2. Toute personne qui a ou qui gagne assez de richesses matérielles pour vivre dans le confort, qui a des manières réfléchies, calmes et recherchées et qui comprend le système de la réciprocité. 3. Toute personne au pouvoir : Président d'un État, ambassadeur, ministre, général, etc. Lorsque la personne (femme ou homme) aura cessé d'être au pouvoir, elle ne fera plus partie de la société, à moins qu'elle n'y appartint auparavant. Dans les clubs, tous les membres sont égaux. La société est divisée en groupes. Le groupe le plus puissant crée le chef d'État. Chaque groupe se divise en coteries (exclusivisme, privilèges, références).

Qui est **toléré** dans la société sans lui appartenir ?

1. Les officiers subalternes jusqu'au grade de colonel inclus et autres personnes non militaires qui ont un grade correspondant : ingénieurs, médecins, etc. 2. Les nouveaux riches, lorsque leur fortune se chiffre par une dizaine de millions de francs. 3. Les parvenus qui ont épousé une personne de la noblesse. 4. Les nobles déclassés et douteux. 5. Les grands artistes : leurs goûts souvent excentriques, extravagants, originaux, ou bien leur contact avec les modèles (peintres), ou avec les coulisses des théâtres, ou avec nombre de petits protégés inconnus à tout le monde (littérature), mettent quelquefois les artistes même au-dessus de la société. Mais, quand même, ils ne seront toujours que tolérés dans la société, laquelle exige des garanties sérieuses de moralité qu'elle ne trouve pas chez les artistes vivant, pour ainsi dire, dans une tentation perpétuelle. 6. Les protégés des personnes puissantes. Du moment que la société n'a pas pu empêcher les susdites personnes de détenir le pouvoir (le code de l'ancienne Rome, etc.), elle ne peut non plus refuser d'entrer avec elles en relations de réciprocité (de solidarité !). Si la société ne tolérait pas leur compagnie, elles se révolteraient contre l'ordre établi et comme elles détiennent une partie du pouvoir, elles deviendraient encore plus dangereuses qu'elles ne le sont au droit des autres (cependant voyez 2^e partie, chap. IX : « le Comte Ménabréa »).

Qui sont les **ennemis** de la société ?

1. Ceux qui veulent la destruction du droit de propriété (dévolution par contrainte ou par la menace). 2. Les gouvernants qui volent (le mauvais exemple). 3. La noblesse déclassée et offensée. Par exemple, la noblesse d'une nation conquise, noblesse qui est privée de ses droits politiques, comme celle de la Pologne et, sans exception, toutes les personnes titrées qui sont pauvres. 4. Toute personne — qu'elle soit de la société ou qu'elle n'y appartienne pas — qui a été humiliée par elle ou par un de ses membres. Surtout les nouveaux riches qui n'ont pas obtenu de place dans la société. La seule nation

II ●¹ On peut évaluer (mesurer) la valeur morale (la réciprocité : un équivalent) d'une nation, en divisant le chiffre de la somme des poids des corps d'un même âge, d'une même hauteur et d'une même génération de cette nation par le nombre de ces corps et en comparant le résultat au poids, je n'écris pas normal, mais idéal (la quantité de sang : scientifiquement, ni trop peu, ni trop) d'un être humain de cet âge et de cette hauteur (l'oxygène ; la forme du nez, etc.). L'auteur ne peut vérifier l'exactitude de cette règle qui pourrait être une des lois de la nature.

² Les familles anglaises sérieuses ont la tendance à être dans la 2^e catégorie, mais la société anglaise est en 1904 dans la 3^e catégorie, cependant en haut de l'échelle. Admettons qu'à l'occasion dans une famille de la 4^e catégorie, un membre de la famille propose aux autres membres de la même famille d'organiser une action d'ensemble. Chacun refusera d'y acquiescer. Au bout de quelques mois chacun se plaindra de ce qu'il n'y a pas de solidarité entre les membres de la famille. A ce moment les prêtres, les avocats, les maîtresses et autres personnes étrangères à la famille profiteront de la différence des opinions qui divise les membres de la famille pour gagner leur confiance et les voler.

dans le monde moderne et relativement civilisé qui ait compris cela, est la nation anglaise. Son aristocratie est aussi neuve que vieille, elle est régénérée et splendide. Le mot splendide n'empêche pas ma critique. Je dis dans la 2^e partie, chap. IV, que les $\frac{2}{3}$ des gentilshommes titrés anglais sont des parvenus nouvellement enrichis par le vol. En général, voyez dans ce même chap. IV, toutes les familles nobles anglaises vivent des richesses matérielles acquises par les mariages contractés avec des nouveaux riches. Les nobles anglais sont en 1904, ou des démagogues qui ont réussi, des usuriers enrichis et anoblis, ou des nobles, par les mâles, enrichis par les mariages d'intérêts. Les nobles anglais de 1904 ont une grande influence sur les naïfs Anglais et sur les naïfs des autres nations. 5. Toute personne qui a du raffinement, mais qui n'a pas le sentiment de la réciprocité. 6. Les êtres humains intellectuellement cultivés qui n'ont pas reçu une culture morale avant l'âge de 15 ans révolus. 7. Les gouvernés qui volent. Je les ai classés parmi les gouvernants, voyez encore le chap. IV.

Toute personne **inconnue** peut être considérée comme n'appartenant pas à la société ou bien comme en faisant partie d'après ses apparences, mais elle n'en sera pas considérée comme un des membres avant une confirmation sérieuse. En 1904, il n'y a pas de relations de réciprocité entre inconnus. ● Tandis qu'il faut supprimer le casier judiciaire parce qu'il représente (est) un abus de pouvoir, les références qu'on exige d'inconnu à inconnu, sont nécessaires, tant que le gouvernement ne fera pas enseigner (n'enseignera pas) le système de la réciprocité aux enfants dans les écoles, car elles protègent les personnes sincères, surtout les rentiers contre les escrocs et contre les assassins. Cependant, les compagnons de la solidarité (les politiciens, les coureurs de dot, les monopoleurs et les autres oppresseurs) isolent les êtres humains qui s'opposent à leur intention de voler, au moyen du système des références exigées.

44

L'isolement prolongé est la ruine morale du rentier, suivie de la ruine matérielle, il est la mort pour un artisan.

● Il peut y avoir entre deux êtres humains égalité : 1^o matérielle, 2^o de classe sociale, 3^o de rang social, 4^o de rang officiel au service du gouvernement, 5^o physique, 6^o morale, 7^o intellectuelle, 8^o de l'intelligence, 9^o devant la loi, 10^o des apparences, 11^o de puissance (influence, crédit, estime, mérite, prestige, réputation, popularité, renom, etc. ; l'effet possible, anticipé, conjecturé de la volonté d'un être humain est la mesure de sa puissance : par ex., l'intelligent, riche et ignorant A et l'intelligent, pauvre, mais intellectuellement cultivé B peuvent être égaux de puissance).

35

34

Les faiseurs de dupes font de chacune de ces égalités un point de vue spécial. Ils se placent alors tantôt à un point de vue, tantôt à un autre pour confondre le côté moral et le côté matériel des questions, afin d'amener des conclusions frauduleuses à l'aide desquelles ils trompent les naïfs.

Les points de vue de la science morale issue directement du principe commun ont seuls de la force (Voyez 2^e partie, chapitre IX, 4. « Les hommes : »). S'il existera (s'il existe) une nation civilisée, chaque rentier sera membre de la société sans autre introduction que celle de la preuve qu'il possède une certaine quantité de rentes et à la condition qu'il se conformera à certaines règles. Seront tolérés dans la société, les serviteurs de la nation ou de particuliers qui gagneront assez de richesses matérielles pour vivre dans le confort, à la condition qu'ils se conformeront à certaines règles.

Je viens de parler des Polonais ; cette nation est écrasée par les impôts, humiliée par ses conquérants ; ils l'ont laissée tomber dans l'ignorance avec intention et frustrée de ses droits politiques. Ce qui fait que toutes les places et les situations qui rapportent de l'argent ou qui donnent de l'influence sont distribuées aux officiers des conquérants. Le conquérant le plus cruel à subir, à cause de son infériorité morale, le plus voleur pour les Polonais, c'est le Russe ; mais le plus dangereux à subir à cause de sa supériorité intellectuelle, c'est le Prussien. Le seul moyen pour cette nation de combattre ses ennemis, après 132 ans d'oppression, c'est de faire du commerce ; malheureusement, les Polonais de la société préfèrent jouer à Monte-Carlo à la roulette et au trente-et-quarante et s'incliner aux pieds de cette Rome qui est la cause de leur ruine.

En classant selon leur ordre chronologique les événements qui ont une importance morale caractéristique, le politicien instruit parvient à comparer entre eux les faits semblables, pour trouver, au moyen de cette comparaison, le principe commun, dont ils sont le résultat. On appelle les principes communs, connus et inconnus, lois de la nature. L'auteur, selon le système qu'il vient d'expliquer, fait paraître ici en peu de mots les événements caractéristiques de l'histoire de Pologne. Du moment qu'on n'a pas permis à l'auteur de puiser les informations à leur source, tous les faits historiques dans cet ouvrage ont une valeur incertaine. Mais, que les dates en soient fausses ou exactes, et qu'il s'y trouve des renseignements erronés, la théorie philosophique ne change pas. Elle harmonise les événements dans chaque tableau et donne au tableau une expression naturelle, comme s'il était un être vivant. On pourra corriger les erreurs, chaque tableau gagnera alors en clarté. L'historien en rapportant les faits de son époque a involontairement ou peut-être sciemment donné aux événements une couleur

politique. L'auteur a essayé de substituer à cette couleur politique des événements leur caractère naturel, celui qui est déterminé par la lutte entre le vol et la réciprocité.

1 — Longtemps avant la dynastie des Piasth, avant 842, la Pologne avait une suprématie politique sur tous les pays de la mer Baltique. ¹

Voici la chronologie des Rois de Pologne :

1 Depuis ● Lech I^{er}, av. en 550, fils de Samon, Prince de Chrobatie, jusqu'à l'année 842 régnèrent sur les Léchites venus avec Lech I^{er} ou Lach et sur les Polanes, entre les fleuves Odra (Oder) et Vistule, les Princes de la légende, dont 11 sont connus. Les derniers étaient les Popièles (292 ans).

56 Lech I^{er} bâtit Gniezno à l'endroit où il aurait trouvé des nids d'aigles. Les petits étaient blancs. Depuis cela, l'aigle blanc aux ailes déployées figure dans les armes de Pologne. ● Paprocki et Niesiecki pensent que Lech remplaça dans son blason le « Ciolek » par « l'aigle blanc ». Les Étoliens en révolte après la mort d'Alexandre le Grand, 356-336-323, appelèrent les Romains à leur secours contre les Macédoniens. Les Romains réduisirent la Grèce en 146 av. J.-C. en province romaine.

2 ● Wizimir (2^e Prince connu, descendant de Lech I^{er}), mort environ en 690, fonda Lübeck, Wismar et Danzig. Les habitants de Kujaw, de Łęczyc, de Mazovie, les Kaszuby se joignirent à la Pologne. La Pologne s'étendait jusqu'à la mer Baltique et jusqu'à la rivière Elbe. Vers l'an 700, union volontaire de la Chrobatie et de la Silésie avec la Pologne lorsque Krakus, Prince de Chrobatie et de Silésie, devint Prince de Pologne. ● Krakus fonda Cracovie. Varsovie a pu être fondée au 9^e siècle.

2 — 12 Depuis 842 jusqu'à l'année 1386, régna la dynastie des Piasth² (544 ans ; du 12^e Prince ou Roi au 39^e). ● Piasth, un paysan du village Kruszwica, situé au bord du lac Goplo, fut élu duc de Pologne en 842 ; abdiqua en 861.

16 ● Mieczyslas I^{er}, né en 931, duc de Pologne en 962, se maria avec Dombrowka, une Princesse de Bohême, et embrassa le christianisme en 965 ; mourut en 992. ³ Appuyé par les Léchites, il contraignit les Polanes païens à se convertir au christianisme.

3 — 17 Lui succéda son fils ● Boleslas I^{er}, le Valeureux, né en 967 ; duc de Pologne en 992 ; prend le premier titre de **roi de Pologne** en 1025 ; est mort en 1025.

4 — 37 Diètes de Chenciny, 1330 et 1331 ⁴ : ● Casimir III, le Grand, Piasth (né en 1310 — av. 1333 — mort 1370) fit codifier les usages oraux, qui formaient la **Constitution** polonaise (Wiślicki statut, 1347 r.) et ceux qui devinrent la base du futur Droit polonais. Ce travail fut terminé en 1347 ; complété en

5 — 40 Depuis 1386 à 1573, régna en Pologne la dynastie lithuanienne des Jagellons ⁵ (187 ans). Du ● 40^e au 46^e Roi.

¹ Dès l'époque des Piasth (842) jusqu'en 1657, la Pologne avait une superficie d'environ 1.240.000 kilomètres carrés, y compris les pays vassaux avec une évaluation de 34.000.000 d'habitants. En 1772, avant le 1^{er} démembrement, elle ne possédait plus, d'après Rieger, Dictionnaire des Sciences, Pologne, page 552 (en czech) que 800.000 kilomètres carrés avec seulement 12.000.000 d'habitants. On ne faisait pas de recensement au 18^e siècle ; par conséquent, on ne peut donner une grande valeur à ces évaluations.

² La dernière branche régnante des Piasth s'éteignit en Mazovie, en 1526. Selon César Cantù, vol. X, dernière édition, Michel Thomas Korybut Wiśniowiecki (1638-1669-1673) aurait été un descendant des Piasth. En admettant cela, les princes Woroniecki, qui existent en 1904, seraient aussi des descendants des Piasth. On écrit aussi Piast.

³ Le christianisme avait déjà franchi le Rhin et pénétré en Germanie, pour la première fois, notamment en Saxe en 785, sous Charlemagne, roi des Francs, quand il conquit la Saxe, 772-804. Les Francs s'étaient convertis au christianisme en 496. Charlemagne, né en 742 ; av. 768 ; guerres contre les Saxons, 772-804 ; couronné Empereur à Rome, 800 ; abdiqua 806 ; mort 814.

⁴ Les Léchites avaient seuls le droit de porter les armes. Ils subjuguèrent les Polanes (Kmieci) en 1077. En 1077, environ 160 familles, probablement toutes léchites, excepté quelques-unes qui descendaient peut-être des Consuls romains, dominent la nation (160 Stammwappen ; Szlachta : Szlachcic de « z Lachciców ». Le Roi Ladislas Piasth proclama en 1331 l'égalité entre les nobles (stan rycerski).

⁵ L'union de la Lithuanie et de la Pologne eut lieu en 1386 et l'union définitive en 1569 (*unia Lubelska*). Les nobles, tous des Léchites, ont dû prouver en 1347 leur naissance noble ; en 1412, leur droit au blason (Wappen) qu'ils portaient. La Lithuanie et la Samogitie obtinrent le droit de noblesse en Pologne en 1410 (*unia Horodelska*) et en 1569 ; la Galicie en 1342 ; la Wolhynie et la Podolie en 1434 ; la Prusse en 1454 ; la Livonie (Liefland) en 1561. Il fut convenu en 1496, que les terres des nobles ne pouvaient appartenir qu'à un noble, qu'il ne pouvait y avoir de nobles sans une terre, que les nobles pauvres (nobiles pauperes, Szlachta zagrodowa lub zagonowa ; urodzony, Hochwohlgeboren) recevaient des terres du domaine de l'État, que ces terres seraient héréditaires, que tout noble avait le devoir de porter les armes (Eques polonus), le droit de cultiver la terre, que tout autre travail entraînerait la dérogeance. Dès lors, des « nobiles pauperes » devenaient des nobles « bene possessionati » et des nobles « bene possessionati », des « nobiles pauperes ». On retrouve souvent des membres d'une même famille dans les « nobiles pauperes » et dans les nobles « bene possessionati ». Par contre, l'on trouve probablement aussi dans l'une des catégories et dans l'autre les mêmes noms qui appartiennent à différentes familles. L'auteur suppose que chaque nom de prince et de magnat (grand de Pologne) peut être trouvé parmi les noms des « nobiles pauperes ». L'origine des familles des « nobiles pauperes » et celle des familles des nobles « bene possessionati » sont inconnues. Les livres d'histoire, le corps des lois, les documents des archives des villes, des couvents et privées, la liste des impôts sont les documents existant qui permettent de reconstituer par des conjectures l'histoire de chaque famille et celle de la nation (Magnat : un magnat ou Grand de Pologne ; wojewoda : un palatin ou gouverneur d'une province ; starosta : un staroste ou seigneur d'un fief faisant partie des anciens domaines de Pologne ; chorąży : signifer, Bannerträger ; Podchorąży ; wojski ; stolnik :

● Sigismond-Auguste Jagellon (né en 1528 — av. 1548 — mort 1572), fils de Sigismond I^{er} Jagellon (né en 1466 — av. 1506 — mort 1548), fit rédiger en un code le « **Droit polonais** ». Ce code fut approuvé en 1550 et traduit en 1570 du latin en polonais.

Depuis 1573 à 1795, la couronne fut élective (222 ans).

Voici quels furent les Rois élus :

- 1573, fuite en 1574 : ● Henri de Valois, duc d'Anjou (Capet; souche : Robert le Fort, Comte de Paris, mort 866), né en 1551.¹ Acheta le trône avec de l'or et avec des promesses faites à la noblesse polonaise. 47 — 1
- 1575-1586 : ● Étienne Batory (Bathori); prince de Transylvanie, né en 1532. 48
- 1586-1632 : ● Sigismond III (Wasa), né en 1566; hetman Żolkiewski. 49
- 1632-1648 : ● Ladislas IV² (Wasa), né en 1595. 50 — 2
- 1648-1668 : ● Jean-Casimir V (Wasa), né en 1609; général Czarniecki, 1599-1664. 51
- 1669-1673 : ● Michel Thomas Korybut Wiśniowiecki, né en 1638, fils de Jérémie W., descendant d'Olgierd, grand-duc de Lithuanie, fils de Guédymine; ³ élu par la noblesse polonaise. 52 — 3
- 1674-1696 : ● Jean Sobieski, né en 1629; homme énergique (1673), mais naïf (1683) et corrompu (1686); élu par la noblesse polonaise. 53
- 1697-1704 : ● Auguste II (électeur de Saxe : Wettin; souche : Thiadmar, 919),⁴ né en 1670; homme intelligent, dépravé et dépourvu du sentiment de réciprocité; acheta la couronne pour 10.000.000 de florins en or. 54 — 4
- 1704-1709 : ● Stanislas I^{er} Leszczyński, né en 1677, palatin de Posnanie en 1703, fils de Raphaël Leszczyński, palatin de (Russie?),⁵ grand trésorier du royaume. Élu par la noblesse polonaise, appuyé par Louis XIV (né en 1638 — av. 1643 — mort 1715) et appuyé (*manu militari*) par Charles XII (né en 1682 — av. 1697 — m. 1718), Roi de Suède. 55 — 5
- 1709-1733 : ● de nouveau Auguste II (de Saxe : Wettin), appuyé (*manu militari*) par Pierre I^{er}, par Frédéric I^{er}, Roi de Prusse, et par Joseph I^{er}, Empereur d'Allemagne. 56
- 1733-1736 : ● de nouveau Stanislas I^{er} Leszczyński.⁶ Appuyé par une partie de la noblesse polonaise et par Louis XV. Il se retira en France (1736) simple duc de Bar et de Lorraine (1737) et il mourut en 1766.⁷ 57 — 6
- 1733-1763 : ● Auguste III⁶ (électeur de Saxe : Wettin), né en 1696. Appuyé (*manu militari*) par Anna-Ivanowna, par Charles VI et par Frédéric-Guillaume. 58 — 6
- 1764, chute 1795 : ● Stanislas II Auguste Poniatowski, né en 1732; grand palatin de Lithuanie; fils du comte Poniatowski; imposé à la Pologne (*manu militari*) par Catherine II, née Zerbst. La con-

dapifer, Truchses; podstoli; poborca; sędzia : index curiae, Hofrichter; prokurator : procurator curiae, Hofprokurator; pisarz nadworny : notarius curiae, Hofnotar; regent : chancelier de la cour de justice; skarbnik, skarbnny : thesaurarius, Schatzmeister; komorzy : Kammerherr; podkomorzy; tenutarius; bailli d'un domaine; łowczy; venator, Jägermeister; koniuszy : agazo, Stallmeister; cześnik : échanton, pincerna, Mundschenk; miecznik : insifer, Schwertträger; podkomorzy nadworny lub szambelan : Kammerherr; kasztelan; kanclerz : cancellarius, Kanzler; sejmik : Bezirkstag; marszałek szlachty : Mareschalcus, Marschal; sejm : Reichstag; comes militiae princeps; baro, barones : der Rath; les familles de sénateurs; senator, senat : Senat; poseł, izba poselska : Deputirten-Kammer). L'historien ne sait même pas, si les documents existants sont authentiques, lorsqu'ils sont authentiques, s'ils nous rapportent la vérité. Les premiers chroniqueurs et les premiers historiens ont écrit la monographie des familles qui étaient puissantes au moment où ils écrivaient, sans preuves à l'appui et à l'avantage de ces familles, et n'ont pas écrit la monographie des autres-familles. Tout noble avait depuis 1537 le droit d'élire le Roi; depuis 1573, le droit d'être élu Roi.

¹ Il devint Roi de France sous le nom de Henri III (1574-1589) où il vécut sans gloire, entouré de ses mignons.

² Quelques auteurs, au lieu de désigner ce Roi sous le nom de Ladislas IV, l'appellent Ladislas VII. Cette dénomination est plus facile à retenir dans la mémoire, mais jusqu'à présent elle n'a pas encore été admise par les Polonais. Ces derniers observent la différence entre les princes qui ont été couronnés roi et ceux qui ne l'ont pas été. La dynastie des Wasa s'est éteinte, quant aux mâles, le 19 IV 1689. Adolphe-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp (Oldenbourg, souche Egilmar, comte d'Aldenburch, 1088), né le 14 V 1710, av. en Suède le 5 IV 1751, m. le 12 II 1771, prend le nom de Wasa parce que son arrière-grand'mère était la sœur de Charles X Wasa, Roi de Suède.

³ Ou descendant des Piasth — voir César Cantù (1807-1895), vol. X, dernière édition. Le Prince Michel Wiśniowiecki, mort en 1744 à Merez sur le Niémen, aurait été le dernier Wiśniowiecki.

⁴ ● En 1904, la famille Wettin, règne depuis 1089 (Markgrafschaft Meissen et depuis la guerre de 1256 à 1263, dans le Palatinat) en Saxe, depuis le 4 VI 1831 en Belgique (Léopold I^{er}, né en 1790, élu Roi des Belges en 1831, m. 1865; lui succéda son fils, Léopold II, né en 1835, av. 1865, av. au Congo en 1885), depuis 1837 (9 IV 1836; Ferdinand II) en Portugal (Luiz I^{er}, né en 1838, av. 1861, m. 1889; lui succéda son fils, Carlos I^{er}, né en 1863, av. 1889, assassiné le 1 II 1908; lui succéda son fils Manuel II, né en 1889, av. le 2 II 1908; Dom Miguel de Braganza est en 1904 un prétendant : Dom Miguel s'est marié le 15 IX 1909 avec une Américaine, Miss Anita Stewart), depuis le 7 VII 1887 (Ferdinand I^{er}) en Bulgarie, depuis le 22 I 1901 (19 IV 1863) en Grand-Bretagne et Irlande. Le Roi Édouard VII était franc-maçon étant héritier du trône. Le Prince Albert, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg-et-Gotha 1819-1861, épousa en 1840 la Reine Victoria d'Angleterre, 1819-1901 (Prince Consort).

⁵ Bouillet confond peut-être la Russie avec la Ruthénie Rouge.

⁶ Les deux Rois furent élus en 1733.

⁷ En 1725, Stanislas I^{er} Leszczyński avait marié sa fille Marie Leszczyńska (1703-1725-1768) à Louis XV (né en 1710 — av. 1715 — mort 1774), Roi de France.

1 —

fédération de Bar du 29 II 1768, dirigée contre l'immixtion de la Russie, aboutit en 1772 au 1^{er} partage¹ de la Pologne (109 ans de jure, de facto 132 ans) ; Diète de quatre ans, de 1788 à 1792 ; confédération de Targowica organisée en 1792 par Catherine II ; 2^e partage en 1793 ; Stanislas II, détrôné en 1795, se retira en Russie en 1797, où il mourut en 1798 sans alliance ; général Kościuszko, 1746-1794-1817 ; général Dombrowski, 1755-1818.

2 —

En 1795, la Prusse, la Russie et l'Autriche firent le troisième et **dernier partage** de la Pologne (109 ans)².

¹ Il serait plus correct de dire : 1^{er} et 2^e démembrement et enfin partage, non pas 3^e démembrement.

² L'auteur copie ce qui suit des œuvres du Capitaine Emilian von Zernicki-Szeliga :

1. Lech I., um 550. Ihm folgten seine Nachkommen, der Letzte derselben war :
2. Visimir, um 690.

Interregnum ; 12 Wojewoden führen die Regentschaft.

3. Krakus I., Fürst von Chrobotien und Schlesien, 710-730.
4. Krakus II., 730, † 730.
5. Leszek II., 730-731.
6. Wanda, 731-732.

Interregnum ; 12 Wojewoden führen die Regentschaft.

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| 7. Leszek I., Przemyslaw, 750-780. | 12. Piast, 842-861. |
| 8. Leszek II., 780-800. | 13. Ziemowit, 861-901. |
| 9. Leszek III., 800-815. | 14. Leszek IV., 901-921. |
| 10. Popiel I., 815-830. | 15. Ziemomyśl, 921-962. |
| 11. Popiel II., 830-842. | 16. Mieczyslaw I., 964-992. |

Könige :

17. Boleslaw I., Chrobry, 992-1025, als König gekrönt 1001.
18. Mieczyslaw II., 1025-1034.

Interregnum.

19. Kazimierz I., 1041-1058.
20. Boleslaw II., Smialy, 1059-1082. Er wird wegen Ermordung des Bischofs Stanislaw verbannt ; die Polen beschliessen, dasz zur Sühne dieses Verbrechens ihre Fürsten fortan nur den Fürstentitel führen dürften, dasz aber das Land selbst ein Königreich bleiben müsse und wählten deshalb die Mutter Gottes zur Königin von Polen.

Fürsten

- | | |
|--|---|
| 21. Wladyslaw I., Herman, 1082-1102. | 27. Mieczyslaw, Stary, wiederholt, 1194-1202. |
| 22. Boleslaw III., Krzywousty, 1102-1139. | 28. Wladyslaw III., Laskonogi, 1202-1206. |
| 23. Wladyslaw II., 1139-1146. | 29. Leszek V., Biały, 1206-1227. |
| 24. Boleslaw IV., Kędzierzawy, 1146-1173. | 30. Boleslaw V., Wstydlivy, 1227-1279. |
| 25. Mieczyslaw, Stary, 1173-1177, entthront. | 31. Leszek VI., Czarny, 1279-1289. |
| 26. Kazimierz II., Sprawiedliwy, 1177-1194. | 32. Heinrich, 1290-1292. |

Könige.

33. Przemyslaw, 1292-1296. Nahm 1295 den Königstitel wieder an.
34. Wladyslaw I., Łokietek, 1296-1300, entthront.
35. Wacław, König von Böhmen, 1300-1305.
36. Wladyslaw I., Łokietek, wiederholt, 1305-1333.
37. Kazimierz III., Wielki, 1333-1370.
38. Ludwik, 1370-1382, war auch König von Ungarn.
39. Jadwiga, 1382-1386.
40. Wladyslaw II., Jagiello, 1386-1434.
41. Wladyslaw III., 1434-1444, war auch König von Ungarn.
42. Kazimierz IV., 1444-1492.
43. Jan I., Albrycht, 1492-1501.
44. Alexander, 1501-1506.
45. Zygmunt I., 1506-1548.
46. Zygmunt II., August, 1548-1572.
47. Henryck, Walezy (von Valois), 1573-1574, wurde dann König von Frankreich.
48. Stefan, Batory, 1576-1586.
49. Zygmunt III., 1587-1632, seit 1592 auch König von Schweden.
50. Wladyslaw IV., 1632-1648.
51. Jan II., Kazimierz, 1648-1668.
52. Michał, Wiśniowiecki, 1669-1673.
53. Jan III., Sobieski, 1674-1696.
54. August II., Kurfürst von Sachsen, 1697-1706, entsagte.
55. Stanislaw, Leszczyński, 1704-1709, trat ab.
56. August II., wiederholt, 1709-1733.
57. Stanislaw, Leszczyński, wiederholt, 1733, verdrängt.
58. August III., 1733-1763.
59. Stanislaw Poniatowski, 1764-1795, entsagte.

Letzte Theilung des Landes zwischen Ruszland, Preussen und Oesterreich, 1795.

Fryderyk August, König von Sachsen, wurde Herzog von Warschau, 1807.

Durch den Kongress von Wien, 1815, wurde ein Königreich Polen (Kongresspolen) wieder geschaffen, dessen erbliche Könige die Kaiser von Ruszland sind.

Innocent III, né en 1161 — Pape en 1198 — mort en 1216, envoya en 1201 en Livonie (Meinhart : 1186), sous le commandement de Buxhœvden qui reçut le titre d'évêque, l'ordre allemand des « Frères de la Milice du Christ » ou « Frères Porte-Épée » qu'il ne faut pas confondre avec les Chevaliers de la Croix.

La Poméranie avec Stettin (les rivières la Wartha et l'Oder) ; la Posnanie avec Posen (la Wartha) ; la Silésie avec Breslau ; la Marche proprement dite ou vieille Marche, la nouvelle et moyenne de Brandebourg qui formaient ensemble l'électorat de Brandebourg avec Berlin ; la Prusse occidentale avec Thorne, Marienbourg, Dantzic et Elbing (elle était voisine de l'électorat de Brandebourg) ; la Prusse orientale avec Königsberg (la Prusse orientale s'étend à l'est jusqu'au Niémen et elle est séparée à l'ouest de la Prusse occidentale par la Vistule) ; la Courlande ; l'Esthonie ; la Livonie avec Riga ; la Samogitie avec Rosiény ; la Lithuanie avec Vilna, Grodno (la rivière le Niémen) et Kowno ; la Ruthénie lithuanienne avec Minsk, Mohilew, Smolens et Witebsk et la Grande Ruthénie (nom créé en 1648) avec Kursk et Orel étaient depuis le VI^e siècle des pays appartenant au Grand-Prince de Pologne.¹ Tous ces peuples letto-slaves avaient occupé ces contrées au V^e siècle, depuis environ 453, après en avoir chassé par la force les Germains qui, eux-mêmes, avaient jadis envahi ces régions et assassiné² ou chassé les aborigènes. Quelques-unes de ces contrées avaient été abandonnées, avant l'arrivée des Slaves, par les Germains. La **migration des nations** a été probablement continuelle depuis que l'humanité existe, mais celle que nous connaissons vaguement, commença en Europe, lorsqu'en 372 les Huns, nation mongole, franchirent le Volga, subjuguèrent une partie des Alains (die Alanen) et chassèrent l'autre de leur territoire.

Les Huns chassèrent encore, en 375, de leur territoire les Ostrogoths (Dniepr ; leur Roi Ermanarich) et les Wisigoths (leur Roi païen Athanarich et leur Roi chrétien Fritigern). Depuis 375, en peu d'années, toutes les nations européennes furent déplacées ou subjuguées.

Voici les noms de celles qui furent déplacées : une partie des Alains, les Ostrogoths, les Wisigoths, les Vandales (l'auteur copie les noms qui suivent d'un livre allemand), Sueben, Burgunder, Alamannen, ripuarische Franken, salische Franken, Sachsen, Thüringer, Langobarden, Friesen, Angeln, Jüten, Gepiden, Herulern, Avaren (des Mongoles), et en 453 les Slaves. En 375, toutes les nations citées ci-dessus étaient nomades et vivaient dans les forêts. Dans leurs territoires, il n'existait pas de villes, pas même de villages. Tacite (50-120) écrit (rapporte) que de son temps les Celtes et les Germains vivaient dans des caves. La migration des nations finit en Europe par la prise, en 571, de Pavie (Ticinum) par les Lombards. A cette époque tous les pays en Europe avaient changé de propriétaire par la violence.

Dès 571, la possession des nouveaux territoires fut sanctionnée par des traités. Les conquérants adoptèrent les principes du Droit romain pour organiser avec leur aide le droit du conquérant (le droit de la propriété volée avant 571 fut donc reconnu). Dès 571, tous les pays de l'Europe étaient assujettis à ce droit du conquérant.

En 1904, obligée par la violence, la noblesse partage avec la bourgeoisie ce droit du conquérant de 571 et des années qui suivirent.³

¹ Il y avait encore d'autres villes commerciales, telles que Dünabourg, Libau, Mittau, Revel, Memel, etc. (L'auteur cite les noms germanisés des villes polonaises, parce qu'elles sont plus connues sous cette forme et partant plus facilement lues). Toutes ces villes existaient déjà avant 1201 ou surgirent ensuite sous l'influence allemande. Riga fut bâtie vers la fin du XII^e siècle par l'évêque Albert Buxhœvden. Königsberg fut fondée en 1255.

Pour ne pas y revenir plus tard, j'ajoute ici quelques renseignements indispensables à la clarté du tableau historique : Cracovie était habitée par les « Chrobatowie » ; Gniezno et Posen par les « Polanie » ; Varsovie par les « Mazury » ; les pays au bord de la mer Baltique par les « Pomorzanie » et par les « Prussiens » ; Lemberg (Lwów) — ville fondée en 1268 par Lew (Rurik?) — par les « Ruthènes Rouges » ; Kiev par les « Ruthènes » ; Vilno par les « Lithuaniens ». Les Cosaques étaient une agglomération formée pendant des années d'abord dans les 70 îles (Piasecki), ensuite sur les deux rives du fleuve Dniepr par des réfugiés ruthènes, lithuaniens, polonais, valaques (Wolosi), hongrois, etc. La cavalerie (légère) cosaque fut créée en 1576 par le Roi Étienne Batory (av. 1575, m. 1586). L'ataman des Cosaques était (électif?). Voici les noms de quelques historiens polonais qui ont écrit sur l'histoire des Cosaques : Bielski (le nom « Cosaque » provient du tartar et signifie : cavalier léger. Ce nom paraît dans l'histoire pour la première fois en 1516 ; Zygmunt I. Jagiellończyk, dał pierwszy milicji ustawicznej na granicy Ukrainy.) ; Piasecki ; Sarnicki ; Kochowski ; Lubieński ; Grądzki ; Osady Kozackie były ; Zaporogscy, albo nizowi na Ostrowiach Dniepru ; Zadnieprscy około Kijowa i Czernichowa za Dnieprem ; Ukraińscy poniżej Raszkowa nad Dniestrem, Bohem, aż do Dniepru. Gniezno était d'abord la capitale de la Pologne jusqu'en, ensuite Cracovie, enfin, depuis 1566 jusqu'en 1795, Varsovie.

² Les Germains, qui probablement, à l'époque à laquelle ils envahirent ces pays, ne vivaient pas même encore dans les caves, mais à l'état nomade — n'avaient pas les moyens indispensables pour subjuguier une nation.

³ Traité de Verdun, 843? Traité de Westphalie, 1648?

La Réforme, 1324-1384 et 1483-1546. La renaissance : au XV^e et au XVI^e siècle. L'émancipation des serfs en Angleterre, 1514-1574. Oliver Cromwell (1599-1658). Les guerres de l'indépendance des pays du continent américain (1775, etc.). La révolution française, 1789. La conscription (1793), Napoléon Bonaparte (1769-1821), Bernadotte (1764-1844), Murat (1771-1815), la constitution, la dette de l'État, le monopole commercial, industriel, professionnel, financier et politique, la douane, le mariage d'intérêt, les titres de noblesse conférés aux bourgeois riches ou influents, les examens difficiles. La révolution en Europe de 1848 et le suffrage universel (1848).

Au V^e siècle, les Slaves et les Germains étaient à peu près égaux au point de vue de l'intelligence et de la culture, car les deux nations voisines étaient encore païennes, quoique les Germains eussent l'avantage d'être plus près de Rome et de subir dès 357 (victoire de Julien sur les Germains à Strasbourg) le contact des Romains qui étaient relativement cultivés.

Au contraire, les Slaves étaient tourmentés par le contact inquiétant des hordes féroces venues de l'Asie.

Depuis la mort du Roi Boleslas Krzywousty (1130), la Pologne était divisée en plusieurs principautés. Le Prince de Cracovie était considéré comme le premier Prince. Le Prince de Cracovie était, en 1227, « Leszek Biały ». Il fut assassiné par Swientopelk, gouverneur de Poméranie, et son fils lui succéda sous le nom de Boleslas V, le Chaste, né en 1219 ; av. 1227 ; épouse en 1239 Cunégonde, fille de Belâ IV, Roi de Hongrie — Boleslas meurt en 1279 ; Cunégonde en 1292. En 1228, Konrad, Prince de Mazovie, un des Princes polonais et oncle de Boleslas V, était régent. Conseillé par l'évêque Krystyn et le Pape Grégoire IX (1227-1242), Konrad, Prince de Mazovie, fit venir en Pologne, en 1228, l'ordre allemand des Chevaliers de la Croix (Ordre Teutonique ; Deutsche Ritter ; Krzyżacy vel Szpitalnicy), fondé en 1190 par Frédéric de Souabe, fils de Barbarousse, pour défendre l'Empire d'Allemagne contre l'invasion des Slaves, et lui fit don de la province de Chelmin (ziemia chelmińska, ne pas confondre avec ziemia chelmska). Il le fit venir sous prétexte de défendre la terre polonaise contre le brigandage des Slaves prussiens barbares, mais en réalité pour convertir au catholicisme les dits Prussiens et ses autres vassaux païens, qui étaient des Letto-Slaves, notamment ceux des pays de la mer Baltique (la Courlande, l'Esthonie et la Livonie) et de la Lithuanie. Les Chevaliers de la Croix déjà répandus dans la Prusse occidentale se joignirent, en 1237, aux Frères Porte-Épée qui étaient Allemands et catholiques comme eux. Ces ordres, sous prétexte de christianiser¹ les Slaves, leur enlevaient graduellement leurs terres qu'ils se partageaient entre eux ; ils convertissaient les Slaves libres en esclaves qu'ils faisaient travailler pour eux, leur vendaient de la marchandise étrangère à des prix d'usuriers et les torturaient dans les prisons au nom de l'inquisition. (Le principe de l'inquisition fut adopté par le Concile de Vérone en 1184 et son établissement ordonné par Innocent III en 1215.) Les Slaves entre l'Elbe et l'Oder, ceux des rives de la Baltique, furent vendus par milliers comme esclaves. Les marchés d'esclaves de la Baltique se fermèrent au XIII^e siècle.

Il est dit dans la 2^e édition de ce livre, page 353 : « L'auteur, se fiant à sa mémoire, s'exprime ici en gros traits, par groupes historiques, sans se préoccuper des détails. Il pourrait faire à la 3^e édition des rectifications insignifiantes pour corriger ces détails. » Dans la 3^e édition, l'auteur a fait les rectifications matérielles² qu'il avait annoncées dans la 2^e édition de ce livre. Elles font ressortir davantage l'esprit de l'aperçu historique. Il a pu corriger aussi les doutes qu'il a exprimés dans la préface du volume III.

Entre 1228 et 1320, les Chevaliers de la Croix occupèrent toute la Prusse occidentale (où le Grand-Maître fit, en 1309, de Marienbourg sa résidence), la Prusse orientale et les provinces de la mer Baltique. Depuis 1410 (bataille de Grunwald) jusqu'à l'année 1466, la Pologne, sous la dynastie lithuanienne des Jagellon (1386-1434-1573), ramena à l'obéissance les Chevaliers de la Croix de la Prusse occidentale.

Pendant que leur Tsar Vassily V était prisonnier à Varsovie, les Russes, battus en 1610 par les Polonais sous les ordres du général polonais (hetman) Żolkiewski, pour échapper à la soumission par la violence (à la subjugation) et, peut-être, attirés par la sympathie de race, proposèrent, en 1610, la couronne moscovite à Ladislas (1595-1632-1648), de la maison Wasa, âgé de 15 ans, fils du Roi de Pologne Sigismond III (né en 1566-1586-1632). Le Patriarche et les boyards de la députation russe exigeaient comme condition que Ladislas embrassât la religion orthodoxe ; mais, en 1613, après trois ans d'intrigues sanglantes entre catholiques et orthodoxes, Ladislas, qui devient en 1632 Ladislas IV, Roi de Pologne, renonça, pour obéir au Pape Paul V (1605-1621), à la couronne et à l'Empire Moscovite (de Russie), c'est-à-dire à l'union volontaire de la Russie à la Pologne et à leur fraternité.

Rurik, né à Upsal en 830, fils du prince normand Ludbrat et d'Oumila, fille de Gostomuisla, prince

II

¹ L'Amérique fut découverte par Christophe Colomb en 1492. On croit que les Chinois ont connu l'Amérique longtemps avant cette époque. La grande quantité d'Indiens, qui étaient les aborigènes, ont été assassinés par les Européens, qui étaient venus là pour enseigner la parole du Christ à ces sauvages et pour y faire du commerce. S'ils y étaient venus au nom du diable, ils n'auraient pu mieux accomplir l'œuvre de l'extermination. Le christianisme sert à tromper les naïfs. La terre, l'or, les diamants, les minerais du Transvaal sont en 1904, moralement parlant, la propriété des Nègres, mais au lieu de cela, ces richesses appartiennent aux Européens titrés et non titrés, chrétiens (et juifs), qui proclament que l'acte de voler est contraire à la morale. (La dynastie des Incas régnait au Pérou au moment où François Pizarre, 1475 à 1541, conquiert ce pays : or, argent, guano. Les Toltèques furent supplantés par les Aztèques au XVI^e siècle. Les Aztèques étaient un des peuples les plus anciens du Mexique. Leur dernier Empereur, Guatimozin, fut torturé en 1522 par Fernand Cortez, 1485-1547. Les Aztèques avaient fondé vers 1325 une université à Mexico.)

² Tout est relatif : ces rectifications ne sont matérielles qu'au point de vue philosophique.

de la République de Novogorod (ne pas confondre avec Novogródek), fut élu en 862 — mort, 879 — prince de cette république après la mort de Gostomuisla.¹ Ses frères étaient Sineus et Truwor. Les rodsen ou rameurs formaient sa suite.

Kiev, fondée peut-être en 430 ou en 854, habitée par les « Ruthènes », était gouvernée par Oskold et Dir. Ces deux princes embrassèrent la religion chrétienne en 866. Rurik envoya de Novogorod (on dit aussi Novograd) son beau-frère Oleg, auquel il avait confié son fils mineur Igor, né en 877, pour conquérir Kiev. Oleg entra à Kiev en 882, y fit assassiner Oskold et Dir et régna dans cette ville au nom d'Igor Rurik. Après sa mort, survenue en 912, Igor Rurik régna, né en 877 — av. 912 — mort 945 ; succéda sa femme Olga, av. 945 — résigna en 955 — morte 967 ; succéda Swiatoslaw, fils d'Igor et d'Olga, né en 920 — av. 955 — mort 972 ; succéda Yaropolk, fils aîné de Swiatoslaw, né en 945, av. 973, assassiné en 980 par Vladimir, fils cadet de Swiatoslaw, né en 948 ; av. à Novogorod 970 ; av. à Kiev sous le nom de Vladimir I^{er} en 980 ; embrassa le **christianisme** en 988 ; mort le 15 VII 1015.

C'est le Prince Georges (Youry I^{er}) Dlugoręki ou Dolgoruki ou Dolgorouky ou Dolgoroukow Rurik, prince de Souzdal, né en 1091, av. définitif à Kiev en 1155, m. en 1157, fils de Vladimir II Monomaque Rurik, né en 1053 — av. 1113 — mort 1125, qui, venu de Kiev (ou de Souzdal ?), fonda Moscou en 1147, après avoir subjugué les peuplades d'origine finnoise qui habitaient ce pays. L'invasion mongole en 1224 (désastre de la Kalka) surprit la colonie de Moscou en pleine installation. Les Rurik étaient dès lors vassaux des Khan tatars.

Jean III (Ivan III) Rurik, Grand prince de Moscou, né en 1435 — av. à Moscou en 1462 — mort le 27 III 1505, conquit la République de Pskoff et, le 15 I 1478, celle de Novogorod, libéra sa principauté de la domination des Tartares, subjuga, en 1480, les Tartares de Kazan, et créa de cette manière la Moscovie.² Jean III adopta, en se mariant avec la nièce du dernier Empereur Byzantin, Constantin Paléologue, Dracosés (1448-1453), l'emblème de l'aigle avec deux têtes.

¹ L'auteur voulait compléter ce tableau historique par un aperçu environ long de 80 mots sur les Ruthénies : 1. décrire quels étaient le nom et la ville principale de chacune d'elles ; 2. quelle était la nationalité des populations qui peuplaient chacune d'elles et 3. citer quelles étaient les Ruthénies qui s'inspiraient de Constantinople et quelles étaient celles qui s'inspiraient de Rome.

Ces informations logiques et simples en elles-mêmes, étaient trop difficiles à obtenir. L'auteur renonça à son projet.

² Quelques mots sur l'empire Mongol ou des Tatars ou des Tartares, peuple ouralo-altaïque, et sur l'islamisme en général contribueront à la clarté de ce tableau historique ; l'ignorance intellectuelle de l'auteur ne lui permet pas de donner ici un aperçu complet : La migration des nations commença en Europe, lorsque les Huns, nation mongole, franchirent en 372 le Volga, subjuguèrent une partie des Alains et chassèrent l'autre de leur territoire.

Attila, Roi des Huns, av. 442, fut défait en 451 entre Châlons-sur-Marne et Troyes par Aétius, Mérovée et Théodoric I^{er}. Les habitants d'Aquileia (Aquilée) fuirent devant lui en 452 et se réfugièrent sur les lagunes de l'Adriatique et y bâtirent Venise. Attila mourut en 453 sur les bords du Danube.

La migration des nations se termina en 571 par la prise de Pavie par les Lombards.

L'Arabie fut le berceau de l'islamisme. Le calife est le chef des croyants. Mahomet, né à La Mecque en 570, fit ses premières prédications en 610 ; mourut en 632. L'ère musulmane commence en 622. Les Arabes dominèrent la Perse (les Arias quittèrent les environs du Pamir ; les Arias : Indous et Iraniens ; les Iraniens : Mèdes, Perses, etc. ; 560 av. J.-C., Cyrus, Roi des Perses, conquiert l'empire des Mèdes) depuis 652 jusqu'en 1220. En 1225, la Perse fut conquise par Genghis Khan et resta sous la domination des Mongols jusqu'en 1405. (Traité avec la Russie de 1828, avec l'Angleterre de 1857.) En 1904, la Perse est gouvernée par la dynastie turcomane des Kadjars qui règne en Perse (depuis 1779 ?). Les Turcomans et les Turcs ottomans sont deux peuples de la famille turque ou tatare.

Mahmoud le Ghaznévide, sultan de Perse (967-1030), fut le premier empereur musulman de l'Inde. L'Empire des Indes fut créé et réuni le 1^{er} I 1877 à la couronne d'Angleterre.

Les Turcs sous Sindjibou Khan fondèrent environ en 540 un empire au nord de l'Oxus (Amou-Daria).

La dynastie arabe des Abbassides, détrôna les Ommiades en 750 et régna à Bagdad sur le Tigre de 762 à 1258. — Le califat de La Mecque fut transporté à Bagdad (632-1258) ; le califat de Cordoue (756-1031) ; le califat d'Égypte (909-1171). — L'empire de Turquie ou empire Ottoman fut constitué environ en 1300 de la ruine de l'empire des Abbassides. Mahomet II prit Constantinople en 1453 et Sélim I^{er} prit le Caire (traité de Londres, 1841) en 1517 (Turquie : traité de Berlin, 1878). L'Empire romain dura depuis 29 av. J.-C. jusqu'en 395 ap. J.-C. ; l'Empire d'Orient : 395 à 1453 ; l'Empire d'Occident : 395 à 476.

Les Madgyars ou Hongrois, nation d'origine finnoise — nation ouralo-altaïque — remplacèrent environ en 891, près du Danube, les Avars (*die Avaren*), peuple aussi ouralo-altaïque.

L'empire Mongol fut fondé par Genghis Khan, né en 1162 — av. 1206 — mort en 1227, et tomba en décadence après la mort d'Aureng-Zeyb, né en 1619 — av. 1659 — mort 1707. Le grand Khan, chef suprême, résidait à Karkorum en Asie, à la source de la rivière Selenga.

Genghis Khan prit Pékin en 1215 et s'en retira. En 1224, il conquiert Moscou qui resta sous la domination mongole environ jusqu'en (1470 ?). En 1225, il conquiert la Perse qui resta sous la domination mongole jusqu'en 1405.

Après la mort de ce prince († 1227), les Tartares, divisés en quatre colonnes, envahirent la Corée, la Chine, les Indes et sous le Khan Batius, petit-fils de Genghis Khan et fils de (Djoudji ?), les pays slaves à l'est de la Pologne. Le Khan Batius subjuguait Kiev en 1240. Dès lors, tous les princes Rurik étaient soumis aux Tartares avec leurs principautés et ne furent délivrés de ce joug qu'en 1480 par le grand prince de Moscou Jean III, né en 1435 — av. 1462 — mort en 1505. Usbek Khan — av. 1313 — mort en 1343, embrassa l'islamisme. Tamerlan, né en 1336 — av. 1370 — mort en 1405. Bahour Khan, av. 1505 — mort 1530. Aureng-Zeyb, né en 1619 — av. 1659 — m. 1707.

En 1904, en Chine, la dynastie mongole-mandchoue Ta Tsing règne depuis 1644, époque à laquelle elle remplaça la dynastie (indigène ?) des Mings. Les Mings régnèrent de 1368 à 1634. Les Japonais sont un mélange de « Aïnous »

— Les Rurik gouvernèrent Kiev jusqu'en 1320¹ et la Moscovie jusqu'en 1598. En 1547, Ivan IV

et surtout de Mongols. En 1904, la race mongole est pure dans l'île Satsuma, et d'après le Rév. John Bachelor, celle des Aïnous dans l'île Hokkaïdo (Yezo).

71 Les Indiens de l'Amérique sont des Mongols. ● On essaye de diviser les 1.500.000.000 d'habitants de la terre d'après l'étymologie (origine d'un mot ; la linguistique) de leurs langues et d'après la structure des corps humains en Nègres, en Mongols et en Caucasiens ; dans cette dernière race la famille aryenne est incluse. La famille aryenne comprend les Celtes, les Grecs, les Latins, les Germains, les Letto-Slaves, les Hindous, les Perses, etc.

D'après l'étymologie de leurs langues, on subdivise la race mongole en la famille : 1^o ouralo-altaïque (les Finnois : Lapons, Ostiaks, Samoyèdes, etc., inclus — en allemand : ugrische, bulgarische, permische, finnische Finnen ; les Tongouscs : les Mandchoux compris ; les Mongols ; les Tartares), en celles 2^o des nations qui parlent le ruy-kyu et le japonais et en celle 3^o des nations qui parlent une langue monosyllabique (Thibet, Himalaya, Barma, Lohito, Indo-Chine, Thaï : le Siam compris ; Annam, Chine).

J'espère que ce tableau sera un jour complété par une personne qui connaît l'histoire. Il faudrait pour le moins y ajouter quelle était la religion de chacune de ces nations.

Voici les noms de quelques écrivains de l'histoire des Mongols : 1. Howorth, *History of the Mongols from the 9th to the 19th century* (3 volumes, Londres, 1876-1880), 2. J.-J. Schmidt (Pétersbourg, 1829), 3. Mouradja d'Ohsson (Haag, 1834-35 ; Amsterdam, 1852), 4. Grigorjew (Pétersbourg, 1834), 5. Hammer = Purgstall (Pest, 1840 ; 2 vol. Darmstadt, 1842), 6. Altan Tobtschi, 7. Strakosch = Graszmann (Innsbruck, 1893), 8. Pokotilow (1894), 9. Elias (London, 1898).

¹ Dès 1240 (Batius Khan), Kiev n'était plus qu'une province soumise aux Tatars. Ses grands princes, quoique de la famille Rurik, étaient nommés et quelquefois déposés par le Khan tatar. En 1320, la ville de Kiev fut conquise par Guédymine, Grand-Duc de Lithuanie (1315-1341), prince païen, qui y établit sa famille, les Olelkowicz ; en 1471, Kiev fut érigée en palatinat ; elle fut, en 1569, séparée de la Lithuanie et incorporée à la Pologne ; enfin elle fut annexée à la Russie en (1667) 1686. Après la première union de la Pologne et de la Lithuanie, en 1386, la Pologne se divisait en **Grande Pologne** (peuple slave catholique), en **Petite Pologne** (peuple slave catholique) et en **Lithuanie** (peuple letto-slave catholique). L'auteur copie d'un livre ce qui suit :

I. zu Grosspolen gehören :

A. Wojewodschaft Posen, mit den Distrikten (Kreisen) :		1. Posen.
		2. Kościan (Kosten).
		3. Wschowa (Fraustadt).
		4. Wałcz (Deutsch krone).
B.	Kalisch	1. Kalisch.
		2. Gnesen.
		3. Nakel.
		4. Kcyń (Exin).
		5. Pyzdry (Peiser)
		6. Konin.
C.	Inowroclaw	1. Inowroclaw.
		2. Bydgosć (Bromberg).
D.	Land Dobrzyn	1. Dobrzyn.
		2. Rypin.
		3. Lipno.
E.	Wojewodschaft Brześć	1. Brześć.
		2. Kowale.
		3. Przedec.
		4. Radziejow.
		5. Kruświca.
F.	Lęczyca	1. Lęczyca.
		2. Brzeziny.
		3. Orłow.
G.	Sieradz	1. Sieradz.
		2. Szadkow.
		3. Piotrkow.
		4. Radomsk.
		5. Wielun.
		6. Ostrzeszów (Schildberg).

II. zu Kleinpolen gehören :

A. Wojewodschaft Krakau, mit den Distrikten :		1. Proszowice.
		2. Szczyrzyc.
		3. Lelow.
		4. Książ.
		5. Śląsk.
		6. Biecz.
		7. Sandecz.
B.	Sandomierz, mit den Distrikten :	1. Sandomierz.
		2. Wiślica.
		3. Pilzno.
		4. Chęcín.
		5. Opoczno.
		6. Radom.
		7. Stenzycza.

Rurik prit le titre de Czar de Moscovie. Plus tard, en , les Czars se firent appeler Czars de toutes les Russies. Le dernier Rurik en descendance directe, le Czar Fédor Ivanovitch, connu sous le nom

C. Wojewodschaft, Lublin	1. Lublin.
	2. Urządow.
	3. Łukow.

La République oligarchique polonaise, nommée ainsi depuis 1566, se divisa depuis 1566 en **I. Royaume de Pologne** : 1) La **Grande Pologne** : a) Grande Pologne avec les vojévodies de Poznań, Kalisz, Sieradz, Łęczyca, Brześć Kujawski et Inowrocław, b) la Prusse avec les vojévodies Chełmno (Culm), Malborg (Marienburg) et Pomorze (Pommerellen) et la Principauté de Warmia (Ermland), c) Mazowsze avec les vojévodies Płock, Mazowie et Rawa. 2) La **Petite Pologne** : a) la Petite Pologne avec les vojévodies Cracovie, Sandomierz et Lublin, b) la Ruthénie avec les vojévodies Kijów, la Ruthénie Rouge, Wóhynie, Podolie, Podlaście, Braclaw et Czernichow; en II. Le Grand-Duché de **Lithuanie** avec les vojévodies Wilno, Troki, Połock, Nowogrodek, Witebsk, Smoleńsk ou la Ruthénie Blanche, Brześć Litewski ou la Ruthénie Noire, Mécislaw, Mińsk, Inflanty (Liefland) et la Grande Starostie de Żmujdz (Samogitie) et en III. Les **duchés de Prusse, Bütow, Lauenburg et Kurland** avec Semgallen.

La **Ruthénie** (peuple slave grec et catholique mixte) appartenait en grande partie à la Lithuanie (depuis 1320?), notamment Kiev; le reste de la Ruthénie appartenait (depuis?) à la Petite Pologne (et depuis?) à la Hongrie. Cette Ruthénie était divisée en Ruthénie **Rouge** : Halicz; **Blanche** : Smolensk, Połock, Witebsk, Minsk; **Noire** : Novogródek, une partie du pays de Minsk, Troki, une partie du pays de Grodno. Ces trois dénominations ont varié plusieurs fois dans leur application. En 1648, Bohdan Chmielnicki, Cosaque de l'Ukraine d'au delà du Dniepr, dont la capitale était Kiev, révolta contre la Pologne, se déclara indépendant et appela son pays la **Petite Ruthénie** (révolte IV 1648; soumission au Czar Alexis : I 1654; mort VIII 1657; traité de 1667; traité de 1686). La Moscovie prit alors le nom de **Grande Ruthénie** ou de Grande Russie : sa politique religieuse grecque et anti-catholique fut dès lors bien secondée par la similitude des noms, par l'ignorance des paysans et par l'affinité de la race. On appelle en polonais la Ruthénie « Ruś » (ruski) et la Moscovie « Rosja » (rosyjski). Que le lecteur n'oublie pas qu'une partie de la Ruthénie était échue à la juridiction ecclésiastique de Constantinople, l'autre à celle de Rome. La scission entre l'Église grecque et l'Église romaine accomplie en 1054, divisa la nation ruthène et les Slaves en général en deux camps ennemis.

La scission entre Constantinople et Moscou eut lieu en 1587. Dès lors, il y avait un pape à **Rome**, un patriarche à **Constantinople** et un patriarche (Pierre I^{er} remplaça en 1721 le patriarche par un saint synode; Monsieur Pobiedonostzeff est en 1904 procureur général du saint synode) à **Moscou**. Les métropolitains sont sous la direction du patriarche. Avec le consentement du patriarche de Constantinople et celui du pape de Rome, la Pologne amena, en 1596, à Brest-Lithuanien, l'union entre les croyants **grecs** et les croyants **catholiques** de la Pologne (Grande et Petite Pologne, Lithuanie et Ruthénie), mais des deux côtés le clergé n'était pas sincère. Malgré cela, cette union subsista. On donna le nom de **grecs unis** à ces croyants grecs. Après le partage de la Pologne, en 1795, le Gouvernement russe remplaça le clergé grec de l'union existant par des créatures qui lui étaient dévouées. Le 12 II 1839 (l'année 7347 de la création du monde) ces créatures dévouées, les évêques de Lithuanie, Joseph, d'Orsza (Ruthénie Blanche), Vasilii, de Brest-Lithuanien, Antoine et 21 autres prêtres, présentèrent; par l'entremise du comte Pratasoff, une pétition au Tsar Nicolas I^{er} pour demander la permission de sortir de l'union avec les catholiques et d'adhérer à l'Église grecque de Moscou (consultez : l'Histoire de l'union par Kamiński, aussi Roumanzoff). Le Tsar Nicolas I^{er} répondit affirmativement par un ukase du 1^{er} III 1839 et par la ratification du 25 III 1839. Les Cosaques soumièrent le peuple (surtout les paysans) au moyen du knout au nouvel état des choses. Dès 1839, l'union en Pologne russe de l'Église de Constantinople à celle de Rome fut interdite. L'Église de Constantinople fut remplacée en Pologne russe par celle de Moscou, et l'enseignement des enfants passait de cette manière des mains du gouvernement local entre celles du Gouvernement central de Pétersbourg. Dès lors, l'enseignement fut ordonné en langue russe.

Il n'existe peut-être pas de livre impartial sur la politique religieuse de la Russie et sur celle de la Pologne. On ne peut pas raisonner sur l'une sans s'occuper de l'autre. Le livre de A.-N. Mouraview sur l'Église de la Russie est documenté, mais il contient des mensonges de nature politique.

L'auteur ne connaît pas les dates des transformations successives des titres des princes de Moscou, mais voici leurs dénominations successives : Grand prince de Moscou; Grand prince de la Moscovie (avec Novogorod); Czar de la Moscovie; Czar des Ruthénies; Czar des Russies; Tsar des Russies; Empereur de Russie. Le titre de czar se donnait au moyen âge aussi aux princes tatars (Czar ou Car Baty) et aux princes turcs (Car Soliman).

En Pologne il y avait : 1^o les seigneurs ou les grands (magnaci czyli panowie); 2^o la noblesse inférieure (szlachta); 3^o la petite noblesse (zagonowa czyli szaraczkowa szlachta); 4^o les citadins (mieszczanie); 5^o les juifs (Żydzi); 6^o les paysans (chopi czyli kmiotkowie). Pour commander un pays slave (polonais ou non polonais), il suffisait au conquérant de détruire ou d'emmener en captivité la noblesse, surtout les seigneurs, car les paysans étaient ignorants, habitués à l'obéissance, ils n'offraient aucune résistance à la volonté du conquérant. Cette condition n'a pas changé en 1904. A cause de l'ignorance, donc de la naïveté des paysans slaves, l'Allemagne peut en 1904 s'annexer les pays slaves sans livrer de batailles. Cependant durant les dernières années le service militaire obligatoire (institué en 18) leur a enseigné un degré comparativement peu signifiant de solidarité et a éveillé en eux le désir de voler et de se mettre hors de tutelle. La noblesse en Pologne et en Russie, de même que la noblesse de tous les pays du globe terrestre, est de la race du conquérant, tandis que le peuple est de la race de la nation conquise et la bourgeoisie, où il y en a une, plus ou moins, aussi. Dans les pays slaves, la noblesse parle encore en 1904 une autre langue que celle qu'elle parle le peuple.

La population de Rome avant 493 av. J.-C. (la retraite du peuple sur le mont Sacré, 493 av. J.-C.) était pareillement divisée en la classe patricienne ayant ses rites, son droit privilégié, le monopole des fonctions sacerdotales et politiques et la classe plébéienne, ne pouvant s'allier par mariage à la précédente, ayant des rites et un droit différents. La classe bourgeoise n'était pas encore formée avant 493. (Établissement de tribuns du peuple; loi agraire, 485 avant J.-C.; le mariage entre patriciens et plébéiens admis en 445 avant J.-C.; droit de la plèbe aux magistratures et au sénat, 409-400.)

Voici quelles sont les nations slaves en 1904 : les Russes ou Grands Russes : un mélange de Scandinaves venus avec Rurik, de Finnois, de Tartares et de Ruthènes, les Ruthènes, les Polonais, les Czecs (Tchèques) bohèmes, les Czecs moraves, les Lusaciens, les Bulgares, les Serbes, les Croates, les Slovaques ou les Slavons, les Slovènes, les Cosaques, les Prussiens, les Poméraniens, les Wendes, etc. (les Lettes, les Estoniens, les Lithuaniens, les (Daccs?) Roumains : Trajan XIII^e siècle, sont des croisements).

Je propose que la noblesse des nations slaves remplace le « tu » par le « vous » en parlant à une personne du peuple.

1 — de Fédor I^{er}, marié à Irène Godunow, est mort (assassiné ?) en 1598 et laissa un fils Fédor,¹ âgé d'environ dix ans, né vers 1588, mort en 1615. Irène refusa de lui succéder au trône. Quelques nobles (ou boyards, ou guerriers) élurent alors Boris Godunow (1599-1605), père d'Irène et ministre de Fédor I^{er}, qui monta sur le trône en 1599. Irène mourut en 1605. Boris se maria en 1605 à Marie-Gregorievna, fille de Malutin Skutarcy. Il fut accusé d'avoir tué Fédor I^{er}, le dernier Rurik. Un certain Grégoire Otrepiev, profitant de l'indignation des nobles contre Boris, prétendit faussement qu'il était frère du Tsar décédé Fédor Rurik. Il fut élu et prit le nom de Dmitri ou Dimitri V (1605 à 1606), tandis que les partisans des Rurik élurent en même temps, c'est-à-dire en 1605, le fils de Fédor I^{er}, âgé de 17 ans, qui prit le nom de Fédor II ; mais il ne régna pas. Fédor II mourut en 1615. Après Dmitri, Vassily Ivanowitch Szuyski Rurik devint Tsar de toutes les Russies, sous le nom de Vassily V (1606-1610 ; il mourut prisonnier à Varsovie en 1613). Il avait épousé en 1608 Marie-Petrovna, fille du prince Pierre-Ivanovitch Buinow Rostovski. Marie-Petrovna se fit religieuse en 1610. Elle est morte en 1615.

Lorsque Vassily fut fait prisonnier, les nobles offrirent la même année, en 1610, comme nous venons de le voir plus haut, le trône de la Moscovie à Ladislas Wasa, né en 1595, qui refusa à cause de sa religion.

47 C'est encore à cause de sa croyance que Ladislas Wasa, devenu Ladislas IV, Roi de Pologne en 1632 — mort en 1648 — dut renoncer en 1632 à la couronne de Suède. (● La maison Wasa régna en Suède depuis 1523, époque à laquelle la Suède devient luthérienne sous Gustave Wasa, s'éteignit quant aux mâles le 19 IV 1689 et continua à régner par les femmes jusqu'à la mort de Charles XIII, survenue en 1818. Les Bernadotte, dont le premier Roi prit le nom de Charles XIV, lui succédèrent en 1818. Bernadotte, fils d'un avocat, avant de devenir Roi de Suède en 1818, était un révolutionnaire français concurrent de Napoléon Bonaparte. Il s'était marié avec la Demoiselle Désirée Clary, la fille d'un agent de change de Marseille, morte en 1860. La Suède est habitée en 1904 par les Finnois et les Lapons qui arrivèrent en ... en Suède par le pays qui est en 1904 la Russie et par les Svears qui y vinrent en ... du Danemark. La Norvège fut unie en 1397 au Danemark et à la Suède. Séparée de la Suède au 15^e siècle, elle resta, ainsi que l'Islande, unie au Danemark, jusqu'en 1814. En 1814 le traité de Vienne donna la Norvège² à la Suède en compensation de la Finlande qui passait à la Russie.)

2 — Ladislas IV devait pourtant connaître l'histoire de l'agrandissement de Rome ; les œuvres de Nicolas Machiavel (1469 à 1527) ; les querelles des investitures : concordat à Worms, 1122 ; les querelles entre gibelins et guelfes (1138 à 1494) : l'investiture encore et le pouvoir temporel de papes ; l'histoire de la Réforme : Luther, né en 1483, mort 1546 ; l'histoire de la famille Hohenzollern (voir surtout les procédés qu'elle employa pour réussir : la ruse et la force), etc., etc.³

3 — Ladislas IV connaissait aussi, naturellement, l'expérience que fit son père Sigismond III, Roi de Pologne (1566-1586-1632), qui, depuis 1593 à 1604, avait été en même temps Roi de Suède, nation luthérienne, depuis 1523, tandis que la Pologne était catholique. Ladislas n'ignorait pas que Sigismond dut, en 1604, renoncer au trône de Suède à cause de la différence qui existe entre ces deux religions. Ladislas IV savait enfin que lui-même n'avait pas réussi, entre 1610 et 1613, à avoir la couronne des Tsars de la Moscovie.

Après tant d'exemples historiques et d'expériences personnelles, il aurait dû être à la hauteur morale des difficultés, en 1632. Mais la foi catholique lui avait enlevé et avait enlevé aux Polonais en général tout sentiment d'indépendance morale et la lucidité de l'esprit, à tel point que, tandis qu'aucune nation catholique au monde, avant 1648 ni après cette époque, jusqu'en 1904, n'avait accepté le droit papal de l'investiture sans faire de restriction à l'aide d'un concordat (*nobis nominavit — nominavit — presentavit*), — chez les Polonais, au contraire, Jean-Casimir (né en 1609), jésuite⁴ et cardinal, frère de Ladislas IV, put monter en 1648 sur le trône.⁵ Inutile de dire que, comme jésuite et cardinal, il était

¹ On écrit aussi Théodore ou Tédor

² La Norvège devint le 7 VI 1905 un royaume indépendant. Charles de Danemark, né le 3 VIII 1872 (université d'Oxford), fils du roi Frédéric VIII de Danemark, monte sur le trône de Norvège le 18 XI 1905 sous le nom de Haakon VII ; m. le 22 VII 1896 à Maud-Charlotte-Mary-Victoria, fille d'Édouard VII, Roi d'Angleterre, née le 26 XI 1869. Le Prince Royal Olav, né le 2 VII 1903 (le Storting ou Parlement, le Lagthing ou Chambre haute et l'Odelsting ou Chambre populaire).

³ Ladislas IV n'avait pas assez d'intelligence pour gouverner une grande nation : avec les 700.000 talers qui étaient la fortune de sa seconde femme Marie-Louise de Gonzague, il voulait prendre à sa solde 14.000 fantassins allemands, suisses et hongrois pour combattre avec eux les Turcs, parce que ces derniers n'étaient pas chrétiens. Mais la noblesse, craignant de perdre ses privilèges par l'accroissement du pouvoir royal, lui défendit de prendre des troupes à sa solde.

⁴ Jean-Casimir devint jésuite à Loreto (Italie).

⁵ Dans la nation polonaise, qui a toujours été sous la domination des prêtres, ce fait n'est pas nouveau. Casimir, né en 1016, fils de Miecislav II Piasth (av. 1025 — abdiq. 1032 — mort 1037), se retira en France vers 1037 avec sa mère Richisse, fille d'Ezzon, comte palatin du Rhin ; répudiée en 1036 ; morte en 1063. Ensuite, il devint moine.

En 1041, il fut trouvé dans l'abbaye de Cluny — fondée en 910 par les bénédictins — par la noblesse polonaise, qui lui offrait la couronne de Pologne. Le Pape Clément II ayant annulé ses vœux, Casimir monta sur le trône la même année (1041), sous le nom de Casimir I^{er}, le Pacifique, et, la même année aussi, il épousa Marie, fille de Jaroslaw I^{er} Rurik, Grand-Prince de Kiev (Moscou n'était pas encore fondé), morte en 1057. (Le cardinal Charles de Bourbon, 1523-1590, est devenu Roi de Navarre sous le nom de Charles X.)

lié par ses serments au Pape et, tout à la fois, en sa qualité de Roi à la nation polonaise. Outre cela, Jean-Casimir, jésuite et cardinal (là répétition n'est pas ici superflue), a épousé en 1649 Marie-Louise de Gonzague, morte en 1667, qui était la veuve de son frère Ladislas IV Wasa. Le clergé le dégagea des vœux, parce que, soi-disant, il n'avait pas encore la prêtrise.

Que le lecteur veuille bien réfléchir que nous étions à l'époque de l'inquisition qui datait de 1215, ce qui cependant n'empêcha pas le mariage du jésuite et cardinal Jean-Casimir,¹ de même qu'elle n'empêchait pas la vente des indulgences (1517).

Quel contraste avec Sigismond III, son père, et Ladislas IV, son frère, qui renoncèrent à deux couronnes — de Suède et de Russie — pour leurs sentiments religieux. Jean-Casimir était pourtant religieux, puisqu'il abdiqua et se retira en France en 1668, où il rentra au couvent de Saint-Germain-des-Prés, abbaye de Paris fondée en 555, et mourut en 1672 dans l'abbaye de Nevers.

Jean-Casimir avait encore deux frères qui étaient prêtres : 1^o Jean-Albert, évêque de Cracovie et cardinal ; 2^o Charles-Ferdinand, évêque de Breslau. L'auteur conclut de ce qui précède que les membres de la famille royale étaient les esclaves du clergé de Rome. Ils étaient les esclaves de prêtres italiens qui méprisaient les Polonais et qui exploitaient la naïveté de la nation polonaise.

Reprenons l'ordre chronologique des Tsars de la Moscovie. Lorsqu'il fut évident (en 1613) que Ladislas Wasa ne régnerait pas en Moscovie, la noblesse russe, toujours sans tenir compte du droit de Fédor Rurik, âgé d'environ 25 ans, qui n'est mort, qu'en 1615, ni du droit tombé en désuétude des Princes Dolgorouky, élu, en 1613, au trône moscovite le gentilhomme Michel Federovitch de Romanoff, qui prit le nom de Michel III (né en 1596, — av. 1613, — m. 1645). Il était le fils de Fédor Nikititch Youri Romanoff².

Voici la filiation de la famille Romanov :

Le gentilhomme lithuanien Glianda Kambila, venu de Lithuanie, immigra en Ruthénie vers 1280, embrassa l'orthodoxie et reçut le nom de Jean (Iohan).

Il eut un fils, André, lequel eut un fils, Théodore. Théodore eut une fille qui épousa Théodore, prince de Tver Rurik, et un fils Ivan (Jean). Zakhar ou Zacharie, fils d'Ivan, est le chef de la branche de Zakhar. Georges ou Youri ou Iouri, fils de Zacharie, est le chef de la branche Youri. Roman, d'où le nom de Romanov, est le fils de Youri. Il eut deux fils, Daniel et Nikita Romanov, et une fille Anastasie, laquelle se maria avec Ivan IV, le Terrible. Nikita eut deux fils, Théodore ou Fedor Nikititch (en religion Philarète) et Ivan. Fedor Nikititch et son épouse Xénie-Ivanovna (en religion Marthe) eurent un fils Michel.

Fedor, Xénie et Michel furent exilés en (1599?) en Sibérie par Boris Godounow. Fedor se fit moine à Archangel sous le nom de Philarète vers 1599. Lui, sa femme Xénie et son fils Michel furent ramenés à Moscou par le faux Dimitri. Fedor devint métropolitain de Moscou en 1606, enfin patriarche de Russie en 1619. Son fils était sur le trône : c'était le germe du pouvoir théocratique. Il mourut en 1633. Fedor Nikititch s'était ajouté le nom de Georges ou Youri ou Iouri, qui était celui de son aïeul. Sa femme Xénie entra, en 1631, dans un couvent sous le nom de Marthe.

Michel III prétendait avoir une descendance du côté maternel d'Ivan Vassilevitch Rurik, Grand Prince de Moscou, mort en 1462 (se rurikifier).

En même temps qu'il fut élu Tsar, Michel III se fit accorder le droit de succession pour sa famille. Michel III épousa : 1^o en 1624 Marie, fille de Volodimir Timofevitch Dolgorouky,³ morte en 1625 ; 2^o en 1626, Eudoxie, fille de Lukian Stéfanovitch Streschenev, morte en 1645, de laquelle il eut des enfants. Son fils Alexis lui succéda ; ensuite Fédor III, puis Ivan V, enfin Pierre I^{er}, tous les trois fils d'Alexis.

Pierre I^{er}, né en 1672, régna avec son frère Ivan V en 1682 ; seul avec le titre de Tsar de la Moscovie en 1689 ; fonda en 1703 St-Pétersbourg ; prit le titre d'empereur de Russie⁴ en 1721 ; mourut en 1725.

¹ Le célibat des prêtres catholiques date depuis 1074.

² Les bibliothèques de premier ordre me sont interdites, je suis dans l'impossibilité de me renseigner aux sources historiques. J'ai rectifié dans cette 4^e édition de mon livre, les erreurs sur les événements qui constituent l'histoire autant que j'ai pu me renseigner.

En parlant en général du texte contenu dans mon livre, ce texte aurait cent fois sa valeur morale et matérielle, s'il m'avait été possible de me renseigner en toutes les choses dont il est composé.

³ L'auteur ne peut pas s'empêcher de faire ici une réflexion : Alexandre II, né le 17/29 IV 1818 ; av. 1855 ; assassiné le 1/13 mars 1881, qui naquit 173 ans après la mort de Michel III, s'était marié le 19/31 VII 1880 avec la Princesse Yekaterina Mikhaïlovna Dolgorouky, née en 1846, fille du Prince Michel-Mikhaïlovitch Dolgoroukov, né en 1815, mais morganatiquement seulement. La Princesse reçut le nom de Princesse Yourievskia. Ce titre est conféré aussi en faveur de ses descendants mâles.

⁴ Depuis Pierre I^{er}, chaque Czar en succédant au trône renouvelait des Reversales et les donnait à chaque Puisance, lorsqu'elle reconnaissait ce titre d'Empereur. Catherine II voulut s'y soustraire — déclaration du 21 XI 1762 — mais elle n'y réussit qu'imparfaitement. Louis XV refusait d'abord de reconnaître le titre d'empereur aux Tsars des

60 ● La servitude de la glèbe commença légalement sous Fédor I^{er} Rurik en 1598, et Pierre I^{er} Romanoff déclara serfs de la glèbe toutes les classes agricoles. (Le comte Scherémétow, possesseur de 150.000 serfs,¹ proposa en 1767, sous le règne de Catherine II, leur affranchissement. Alexandre II abolit le servage en Russie en mars 1861 ; décret du 19/2 mars 1863.)

Du temps de Pierre I^{er}, la Russie était très sauvage. Environ en 1722 ce prince se rendit au Sénat dans un moment où il n'y était point attendu, et le trouvant presque abandonné, il envoya chercher les sénateurs et il donna à chacun d'eux des coups de canne.

Après Pierre I^{er} Romanoff (1689 au 28 janvier 1725), — homme intelligent, mais brutal et ignorant, — qui fit décapiter, en 1718, son fils Alexis, succéda Catherine I^{re}, Skawrońska, sa maîtresse (née en 1689, av. 1725, m. le 17 mai 1727), et ensuite Pierre II (né en 1715, av. 1727, détrôné le 31 janvier 1730), fils d'Alexis (+ 1718) et petit-fils de Pierre I^{er}, qui mourut sans alliance.

La branche masculine des Romanoff s'éteignit avec Pierre II. Le règne se transmit à Anne-Ivanowna, une usurpatrice (née en 1693, épouse 1710, avén. 1730, morte le 28 octobre 1740), fille d'Ivan V, frère aîné de Pierre I^{er}, veuve du duc de Courlande Frédéric-Guillaume (mort en 1711) de la famille . . .

— Ivan² VI, né en 1740, lui succéda en 1740. Ivan VI était le fils de Anne-Élisabeth-Catherine-Christine, née en 1718 (régente de son fils en 1740) et d'Antoine-Ulric, Prince de Brunswick-Wolfenbüttel, qui avait épousé la mère d'Ivan en 1739, et il était neveu d'Anne-Ivanowna. Anne-Élisabeth fut exilée en 1741 et est morte en 1746 ; Ivan VI fut détrôné et séquestré en 1741 et assassiné en 1764 par les gardes de Catherine II dans la forteresse de Schlüsselbourg, située à l'endroit où la Néva sort du lac Ladoga.

A Ivan VI succéda Élisabeth (née en 1709 — av. 1741 — m. 5 janvier 1762), une usurpatrice, fille de Pierre I^{er}. Élisabeth voulait proclamer Paul, fils de Catherine, comme son successeur au trône. Catherine a pu l'empoisonner pour l'empêcher d'exécuter son projet, mais Élisabeth a pu aussi mourir de maladie : Élisabeth est morte subitement de douleurs gastriques.³

Après Élisabeth, monta sur le trône Charles-Ulric, duc de Holstein-Gottorp, de la famille Oldenbourg (souche : Egilmar, comte d'Aldenburg, 1088), qui prit le nom de Pierre III (né en 1728, duc en 1738, Grand-Duc héritier du trône de Russie en 1742, empereur de 1762 au 17 juillet 1762).

En 1762, Ivan VI vivait encore en prison, Pierre III était par conséquent un usurpateur. La mère d'Ivan VI est morte en 1746 en prison à Kolmogory, près d'Archangel ; le père d'Ivan VI, Antoine-Ulric, est mort en 1781 en prison à Kolmogory ; les deux sœurs et les deux frères d'Ivan VI, les quatre étaient nés en prison. Après la mort de leur père Antoine-Ulric, en 1781, les deux sœurs, dont l'aînée avait 40 ans environ à ce moment, et les deux frères d'Ivan VI furent transportés la même année à Archangel, plus tard à Berghen en Norvège, et de là à Horsens en Jutlande.

Pierre III était fils de Anne — fille de Pierre I^{er} et de sa (maîtresse ?) Catherine (I^{re}) Alexiéewna Skawrońska — née le 27/7 II 1708, (épouse 1825 ?), morte 1728, et de Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp (Oldenbourg) ; mort 1739. Pierre III avait épousé en 1745 Catherine, fille de Christian-Auguste, prince Anhalt-Zerbst (souche : Esicon, sgr. dans le Schwabengau vers 1020). En 1762, Pierre III avait prononcé, à l'aide de Soltikow — un des amants de Catherine II — l'illégitimité et l'exhérédation de son prétendu fils Paul Pétrowitch. Pierre III fut bientôt après emprisonné à Mopsa, dans une maison de campagne de Razumowsky, où il fut empoisonné, le 17 juillet 1762, sur l'ordre de Catherine, par Alexis Orloff, frère de Grégoire, enfin étranglé par cet homme aidé de Téploff et du prince Bariatinsky.⁴ Catherine lui succéda sous le nom de Catherine II (née le 25 IV 1729, av. 1762, morte le 17 novembre 1796).

Catherine II était hystérique, intelligente, menteuse, épouse infidèle, parjure, cruelle, assassine et usurpatrice. Catherine-Ivanowna, une duègne, présentait chaque jour à Catherine II des hommes.

Russies. Le 18 janvier 1763 il accorda le titre impérial à Catherine. Cette reconnaissance fut faite sous la condition que le Roi de France aurait l'avantage du rang, partant la préséance sur le Souverain des Russies : Louis XV pensait que les Tsars étaient des parvenus et des sauvages. Les Cours princières européennes ont, en 1904, sur les Romanoff-Holstein-Gottorp et sur leurs favoris l'opinion qu'ils sont des êtres humains d'intelligence et de culture inférieures. Le 6 février 1767 la Diète suédoise accorda le titre de Majesté Impériale à Catherine II.

¹ Dans ce chiffre on ne compte que les « âmes » des personnes mâles de (20 ?) ans révolus. Le seigneur payait annuellement les impôts d'après le recensement des hommes qui se faisait tous les dix ans. Il payait annuellement pendant que durait la décade pour les serfs qui vivaient et aussi pour ceux qui mouraient. Mais il ne payait pas d'impôts pour les hommes qui atteignaient pendant ce temps l'âge de 20 ans révolus.

² On écrit aussi Iwan.

³ La première université en Russie fut fondée en 1750, à Moscou.

⁴ Les Orloff reçurent le titre de comte pour l'assassinat de Pierre III. Vingt-quatre officiers complices reçurent des terres considérables. (Alexis Orloff : en décembre 1777, la princesse Tarrakanow fut noyée par ordre de Catherine II.)

et des garçons qui se soumettaient aux actes de dépravation de cette princesse sans savoir qui elle était.¹ Catherine a dû connaître de cette manière au moins mille hommes, sans compter qu'elle avait des amants qui étaient officiellement payés pour la servir, à chacun desquels elle donna en cadeau un titre et un domaine de la couronne et des richesses qu'elle obtenait en faisant piller les pays voisins par ses troupes. Pierre III était déjà défiguré par la petite vérole avant son mariage avec Catherine Zerbst et il était, en outre, contrefait. Elle eut des enfants naturels. De ses fils, Paul passait pour être le fils légitime de Pierre III. Paul épousa en 1773 Nathalie A. W., fille de Louis IX, Landgrave de Hesse-Darmstadt. Cette Grande-Duchesse trompait Paul avec André Razumowsky. Elle fut dénoncée par Catherine à son mari, d'où surgit la haine entre les deux femmes. La Grande-Duchesse mourut en couches en 1776 sans postérité, et, la même année (1776), Paul épousa Marie S. D. A., fille de Frédéric-Eugène, duc de Wurtemberg-Montbéliard, morte en 1828. La sage-femme qui soigna les couches de la Grande-Duchesse Nathalie ne tarda pas à faire une grande fortune. D'où la nation imputa un crime de plus à Catherine. La nation savait aussi que cette sage-femme vivait assez familièrement avec Catherine II et qu'elle tutoyait le prince Potemkin et le comte Bezborodko.

La Russie avait fait du progrès depuis Pierre I^{er}, mais elle était quand même très sauvage sous Catherine II. Le code informe d'Alexis, fils de Michel III, était contredit par les édits de ses successeurs. L'ukase du 18 février 1762 de Pierre III et celui de Catherine II de 1767 contribuèrent à mettre un peu d'ordre dans les affaires, mais les coutumes étaient barbares. Voici un récit que l'histoire nous transmet, qui nous permet de deviner quels étaient les sentiments et l'esprit de l'époque : La sentence d'Ikhelman ou de Yemelka Pugatscheff, Cosaque du Don, qui s'était fait passer pour Pierre III empoisonné par les gardes de Catherine (par Alexis Orloff, etc.), fut exécutée le 21 janvier 1775. Cette sentence portait qu'on lui couperait les deux mains et les deux pieds, qu'on les montrerait au peuple, qu'ensuite il serait écartelé vif. Le bourreau eut la langue coupée et fut envoyé en Sibérie, parce qu'il n'avait pas appliqué toutes les rigueurs de cette sentence.²

Paul, né en 1754, duc de Holstein-Gottorp en 1762, succéda à Catherine II en 1796 sous le nom de Paul I^{er}.

Le nom de Romanoff a été maintenu pour la raison d'État, car depuis Pierre II, dans le sens généralement admis, il n'existe pas.

La famille des Romanoff-Holstein-Gottorp (Oldenbourg), en 1904, n'a pas d'arbre généalogique d'une ligne directe et par là elle ne peut moins encore prétendre historiquement être issue de la souche des Rurik, pas même par les femmes.

Si les lois qui régissent les nations avaient — de même que les lois philosophiques — un effet rétro-actif, cette famille n'aurait pas, en 1904, le droit de régner en Russie.

Après Pierre III, furent encore assassinés : Paul I^{er}, le 24 mars 1801³ ; Alexandre II, le 13 mars 1881.

Presque tous les Souverains russes se sont succédé par des coups d'État : ils étaient dépravés et ils sont morts mystérieusement.

On pourrait accuser l'auteur d'être malintentionné contre les Romanoff. Malintentionné, il l'est ; il a une dette de haine contre eux (voyez 2^e partie, à la fin du chapitre IV), mais cette inimitié n'empêche pas qu'il n'ait cherché à dire sur eux, dans son livre, que la vérité.⁴

¹ C'est amené par Catherine-Ivanowna que Grégoire Orloff (1734-1783) fit connaissance de Catherine, née le 25 IV 1729. Alexis Bobrinsky, né en 1763, était le fils de Grégoire Orloff et de Catherine II. La Tsarine voulait se marier avec Grégoire Orloff et, pour lui donner du prestige, elle sollicita en 1763 l'Impératrice-reine d'accorder un diplôme de prince de l'Empire à Grégoire Orloff. Bestuscheff favorisait Orloff, mais Panin, Razumowsky et Woronzow déjouèrent ce projet de mariage, par lequel les comtes Bobrinsky seraient devenus Tsars de Russie. Alexis Bobrinsky s'est marié à une baronne Ungern-Sternberg. En 1904, ses descendants sont nombreux. En 1763, la Tsarine n'osait pas conférer elle-même le titre de prince à son sujet. Elle reconnaissait donc l'infériorité de son rang social vis-à-vis des autres Souverains européens.

² Le musée de l'Ermitage à Pétersbourg est une galerie de peinture fondée en 1780 dans le Palais de l'Ermitage fondé en 1765.

³ Paul I^{er} a été assassiné par le gouverneur de Pétersbourg, comte Pahlen, né en Livonie en 1744, mort 1826.

⁴ On m'a dit que le Gouvernement russe pourrait m'intenter un procès à cause de l'histoire de sa conduite que je publie ici. Je crois qu'il craindrait de donner, en me faisant un procès, du retentissement à la vérité. Il n'oserait pas défier ouvertement l'opinion publique des nations européennes relativement civilisées. Je crois aussi que j'ai le droit légal de proclamer mon jugement. Le Gouvernement russe a dépouillé ma famille et il ne peut pas augmenter son succès au point de m'obliger légalement à ce que par le silence je devienne son complice. Les Romanoff, et les Russes en général, ne pourront empêcher que le désir de la vengeance continue à exister parmi les familles qui ont été dépouillées et humiliées par eux ; je souhaite la dissolution de cet empire de barbares.

Le général Kuroki, en 1904, a remporté sur les Russes des victoires ininterrompues. Cette guerre russo-japonaise qui a commencé le 8 février 1904 et qui dure encore le 6 août 1904 — au moment où l'auteur fait cette réflexion — a prouvé la supériorité intellectuelle des officiers japonais sur les officiers russes et elle a convaincu les nations de l'Europe de la faiblesse morale et matérielle de la Russie.

Tandis que les Russes mèneront cette guerre jusqu'au dénouement avec des capitaux français, les Japonais

Voici la chronologie des Souverains russes depuis le dernier Rurik jusqu'en 1904 :

- 1425-1462 : Basile II¹ Rurik de la dynastie de Moscou, né en...., **Grand-Prince de Moscou**.
- 1462-27 III 1505 : Jean III Rurik, né en 1435, fils de Basile II ; **premier Grand-Prince de la Moscovie**.
- 1547-1584 : Ivan IV Rurik, né en 1530. Grand-Prince en 1533, prit le **premier** le titre de **Tsar** de la Moscovie en 1547.
- 1584-1598 : Fédor I^{er} Rurik, le **dernier Rurik**.
- 1599-1605 : Boris Godunow ; élu par la noblesse russe.
- 1605 : Fédor II Rurik, né vers 1588, mort 1615, fils de Fédor I^{er} ; ne régna pas.
- 1605-1606 : Dimitri V Otrepiw ; élu par la noblesse russe, appuyé par la Pologne.
- 1606-17 VII 1610 : Vassily (aussi Basyl) V Szuyski Rurik, né à Moscou en 1547, mort prisonnier à Varsovie le 12 IX 1613 ; élu par la noblesse russe.
- 1610-1613 : Interrègne : Ladislas Wasa de Pologne, né en 1595.
- 1613-1645 : Michel III, né en 1596, **premier Romanoff**.
- 1645-1676 : Alexis, fils de Michel III.
- 1676-1682 : Fédor III, né en 1657, fils d'Alexis.
- 1682, abdique en **1689** : Ivan V, fils d'Alexis.
- 1689-28/8 II 1725 : Pierre I^{er}, né le 30/9 VI 1672, fils d'Alexis ; prit le **premier** le titre d'**Empereur de Russie** en 1721 ; fit décapiter, en **1718**, son fils Alexis ; lui succéda sa maîtresse.
- 44 ● 1725-6/17 V 1727 : Catherine I^{er}, Skawrońska, née en 1689.
- 1727, détrôné le 31 I **1730** : Pierre II, né en 1715, fils d'Alexis († 1718) et petit-fils de Pierre I^{er} : le **dernier Romanoff**.
- 1730-28 X 1740 : Anne, fille d'Ivan V, née en 1693, nièce de Pierre I^{er} ; épouse en 1710 Frédéric-Guillaume, duc de Courlande, mort en 1711.
- 1740, détrôné **1741**, assassiné **1764** : Ivan VI, né en 1740, fils de la régente Anne-Élisabeth-Catherine-Christine et d'Antoine-Ulric, prince de Brunswick-Wolfenbüttel.
- 1741, empoisonnée (?) le 25/5 I **1762** : Élisabeth, née le 18/29 XII 1709, fille de Pierre I^{er}.
- 36 ● **1762**, empoisonné 17 VII **1762** : Pierre III, né le 21 II 1728, fils de Anne, fille de Pierre I^{er} et de Catherine Skawrońska, et de Charles-Frédéric, duc de **Holstein-Gottorp** (Oldenbourg ; souche : Egilmar, comte d'Aldenburch, 1088).²
- **1762**-17 XI 1796 : Catherine II, né le 25 IV 1729, fille de Christian-Auguste, prince d'Anhalt-Zerbst ; femme de Pierre III.
- 1796, assassiné 24 III **1801** : Paul I^{er}, né en 1754, fils de Pierre III — **paternité douteuse** — et de Catherine.
- 1801-1^{er} XII 1825 : Alexandre I^{er}, né en 1777, duc de Finlande en 1808-9 ; fils de Paul I^{er}.
- 1825-2 III 1855 : Nicolas I^{er}, né en 1796, fils de Paul I^{er}.
- 1855, assassiné 1/13 III **1881** : Alexandre II, né le 17/29 IV 1818, fils de Nicolas I^{er}.
- 1881-20/1 XI 1894 : Alexandre III, né le 26/10 III 1845, fils d'Alexandre II.
- 1894 : Nicolas II, né le 6/18 V 1868, fils d'Alexandre III.³

Le soir du 30 mai 1904, le prince Alexis Dolgorouky, né en 1846, prétendant au trône de toutes les Russies, aurait, au dire des journaux, frappé, à Pétersbourg, le comte Lamsdorf, ministre des Affaires étrangères, et peut-être aussi le prince Obolensky. Le comte Lamsdorf n'a pas envoyé au prince Dolgorouky ses témoins et, le 2 juin 1904, le prince a été interné dans un asile d'aliénés. Il faut remarquer, pour mieux comprendre la situation, que la guerre russo-japonaise, commencée le 8 février 1904 à Tchempulpo et à Port-Arthur, mettait en évidence, le jour même de cet événement, 30 mai 1904,

manqueront d'or pour la continuer. La Russie compte dès maintenant sur l'avantage qu'elle pourra tirer de cette circonstance. (Lorsque le Gouvernement anglais discontinuera le crédit matériel qu'il accorde, d'accord avec les États-Unis de l'Amérique du Nord, au Japon et lorsqu'il donnera au Japon le conseil amical, appuyé par la flotte anglaise — Singapour, dans les Straits Settlements, la clef des mers d'Extrême-Orient, est la base navale anglaise — d'accepter la paix, le Japon sera obligé de lui obéir. L'auteur ajoute à la 4^e édition du livre cette phrase [commentaire, note] écrite entre parenthèses pour expliquer ce qu'il a dit dans la 3^e édition.)

Après cette guerre, les Russes désillusionnés voudront s'organiser. Ils continueront donc à être, à cause de cela, et à cause de leur nombre, un danger pour l'Europe. L'Europe devrait démembler la Russie avant qu'il soit trop tard. Enseigner le système de la réciprocité aux trois classes de la nation russe — il n'y en a que deux en Russie — serait la rendre puissante, car la puissance (l'armement), sans la réciprocité pour le moins supérieure à celle des autres nations, est impossible.

¹ Basile II devient Basile III, si l'on compte Basile I^{er} Rurik (av. 1271 — mort 1276), grand-prince de Vladimir. Ce Basile I^{er} n'a pas été prince de Moscou.

² La même famille régnait en 1904 en Danemark (Christian IX, né en 1818, av. 1863, m. 1906 ; lui succéda son fils, Frédéric VIII, né en 1843, av. en 1906), dans l'Oldenbourg, depuis le 6 VI 1863 (Georges I^{er}, fils de Christian IX de Danemark, né en 1845, av. en 1863), en Grèce et depuis le 18 XI 1905 (Haakon VII), en Norvège.

³ Nicolas II est un Souverain bien intentionné qui manque de convictions, de résolution et de courage.

par les désastres russes ininterrompus, l'incapacité du Gouvernement des Romanoff-Holstein-Gottorp.

L'occasion de faire un coup d'État s'offre en 1904 aux Dolgorouky avec la guerre russo-japonaise. Elle s'offrira à eux en 1905-1906 et 1907 à cause des impôts de guerre que le pays mécontent devra payer. Elle s'offre à eux tous les jours à cause du mécontentement des officiers dans l'armée de terre.

Elle s'offrira à eux à la mort de Nicolas II (né en 1868), s'il ne laisse pas d'enfants mâles.

Les prétendants au trône de Russie à ce moment-là seront probablement du côté des Romanoff : 1^o le prince Cyril, né en 1894, fils de la Princesse Nakachidze (du Caucase) et du Grand-Duc Georges, second frère de Nicolas II: Le partisan du prince Cyril, le Duc Constantin d'Oldenbourg, né le 9 V 1850 à Pétersbourg, a été interné en 1903 dans un asile d'aliénés. Les maisons de santé sont, pour les personnes au pouvoir, un moyen pratique pour se débarrasser de leurs adversaires. 2^o Le Grand-Duc Michel, né le 22 XI 1878, frère cadet de Nicolas II.

L'Impératrice de Russie est dans un état intéressant. La sage-femme, M^{me} Guntz, est installée depuis le 28 juillet 1904 près d'Elle. Le docteur Ott surveillera le dénouement et signera les bulletins de santé avec le docteur Hirsch (**Skierniewice**!).

Ajouté sous presse :

« L'Impératrice Alexandra¹ de Russie a accouché, le 30/12 août 1904, d'un fils qui a reçu le nom d'Alexis. Il est héritier du trône, autrement dit en russe tsarevitch. Ses sœurs sont les Grandes-Duchesses Olga, née le 3/15 XI 1895 ; Tatiana, née le 29/10 VI 1897 ; Marie, née le 14/26 VI 1899 ; Anastasie, née le 5/18 VI 1901. »

« Le 14 août 1904, Nicolas II nomma son fils Alexis chef du 51^e régiment des gardes du corps finlandais et du 12^e régiment de tirailleurs de la Sibérie orientale. »

« Le *Standard* (de Londres) du 10 X 1904 écrit : Le Prince Alexis Dolgorouky, venant de Pétersbourg, est revenu à Londres (46, *Upper Grosvenor Street*). »

Le christianisme fut introduit dans la Gaule, chez les Gaulois ou Celtes,² entre 103 et 177 ; ce pays fut envahi par les Romains en 124 av. J.-C. et conquis par eux sous Jules César (101 à 44 av. J.-C.) en 50 av. J.-C. Le christianisme fut introduit en Angleterre vers l'an 180 (Saint Patrick, 372 à 466 ; 627) ; la Bretagne, occupée par les Celtes et par les Aborigènes, fut envahie par les Romains en 55 av. J.-C. ; l'Angleterre fut conquise par les Romains (Agricola) en 85. Les Francs (Sicambres) qui s'établirent dans les Gaules en 277 se convertirent au christianisme en 496, sous Clovis. Le christianisme fut introduit dans la Germanie, notamment en Saxe, en 785, sous Charlemagne, Roi des Francs, déjà convertis en 496. Les Germains, dont il est question, eurent l'avantage de subir le contact des Romains dès 357 : victoire de Julien sur les Germains.

La scission entre l'Église (grecque) de Constantinople et l'Église (catholique) de Rome, commencée vers 858, fut consommée en 1054.

L'établissement du christianisme à Kiev eut lieu en 866, sous Oskold et Dir (ces deux princes furent détrônés par Rurik en 882) ; en Bohême, en 950, sous Boleslas I^{er} ; en Pologne, en 965, sous Miecizlas I^{er} ; dans la république de Novogorod en 988, sous Vladimir Rurik ; en Norvège, sous Olaüs I^{er}, entre 995 et l'an 1000 ; à Moscou, en 1147, lorsqu'elle fut fondée par Georges Dolgorouky Rurik ;³ en Lithuanie, en 1386, sous Ladislas II Jagellon.⁴

¹ L'Impératrice Alexandra-Féodorowna s'est mariée le 14 XI 1894 à Nicolas II. Elle est née Princesse Alix de Hesse et du Rhin. L'Impératrice douairière Marie-Féodorowna (1904) est née Princesse Dagmar de Danemark (Ducs d'Oldenbourg ; souche : Egilmar, Comte d'Aldenburch, 1088). La Reine Alexandra d'Angleterre (1904) et la Duchesse Thyra de Cumberland (1904) sont des sœurs de l'Impératrice douairière Marie-Féodorowna.

² ● La Gaule est habitée en 1904 par les Ibères ou Aquitains, au sud ; les Gaulois (Galls?) ou Celtes, au centre ; les Kymris ou Belges, au nord ; depuis l'an 600 av. J.-C. par les Phocéens à Marseille ; depuis 59 à 51 av. J.-C. par les Romains (la Gaule romaine dura de 51 av. J.-C. à 406 ap. J.-C.) ; depuis 277 par les Francs-Sicambres ; depuis 406 par les Bourgondes, les Wisigoths et les Alamans (les Suèves, les Alains et les Vandales passèrent en Espagne) ; depuis 843, par les Normands (Scandinaves et Danois) dans l'île d'Oyssel (Seine), dans l'île de Noirmoutiers (Loire), dans le comté de Chartres ; depuis 843, par les Arabes et par les Maures en Provence (Fraxinet) ; depuis 912, par les Normands en Normandie (ces derniers embrassèrent le christianisme en 912). L'époque avant l'an 51 av. J.-C., la Gaule indépendante ; de 51 av. J.-C. à 406 après J.-C., la Gaule romaine ; 406, invasion des barbares ; de 420 à 752, les Mérovingiens ; de 752 à 987, les Carolingiens ; de 987 à 1792, les Capétiens ; révolution du 14 VII 1789 ; de 1792 à 1804, la 1^{re} République ; du 18 V 1804 au 11 IV 1814, Napoléon I^{er}, Bonaparte ; du 3 V 1814 au 20 III 1815, Louis XVIII ; du 20 III 1815 au 8 VII 1815, Napoléon I^{er} ; du 8 VII 1815 à 1848, les Capétiens ; de 1848 à 1852, la 2^e République ; de 1852 à 1870, Napoléon III, Bonaparte ; de 1870 à 1904, la 3^e République. (Les conseils d'État, de préfecture, d'arrondissement, général, municipal ; les ministres, les préfets, les maires, les sénateurs, les députés, les conseillers municipaux, les électeurs. Les prétendants sont en 1909, le Duc Philippe d'Orléans et le Prince Victor Napoléon Bonaparte.)

³ Jean III Rurik, Grand-Prince de Moscou, né à Moscou en 1435, av. à Moscou en 1462, mort le 27 III 1505, fils de Basile II, Grand-Prince de Moscou, conquiert la République de Pskoff et, le 15 I 1478, celle de Novogorod ; libéra sa principauté de la domination des Tatars qui durait depuis 1224 ; subjuguait en 1480 les Tatars de Kazan. Jean III créa ainsi la Moscovie.

⁴ Ladislas II Jagellon : fils d'Olgiard, grand-duc de Lithuanie, fils de Guédymine, né en 1350, grand-duc de Lithuanie en 1377 ; Roi de Pologne en 1386 ; prétendant au trône de Hongrie en 1392 ; mort en 1434.

La Réforme, préparée en Angleterre par Jean de Wycliffe, 1324-1384 ; en Bohême par Jean Huss, 1373-1415, date en Allemagne depuis Luther, 1483-1546 ; en Suède depuis 1523, sous Gustave Wasa ; dans la Prusse ducale depuis 1525, sous Albert I^{er} ; en Angleterre depuis 1531, sous Henri VII.

En 1587, l'Église grecque de Moscou fut créée, indépendante de l'Église grecque de Constantinople.

En 1596, union, en Pologne, de l'Église de Constantinople et de celle de Rome qui dura jusqu'au 25 III 1839.

50 ● Les serfs de la glèbe étaient attachés à la culture des terres et vendus avec elles. L'idée de libérer les serfs se renouvelait souvent dans tous les pays. Par exemple en France, Suger, 1082-1152, abbé de Saint-Denis, affranchit déjà au XII^e siècle les serfs qui dépendaient de son abbaye. Mais l'idée d'affranchir les serfs ne put être réalisée que lorsque les industriels puissants et la bourgeoisie en général (l'intermédiaire), — qui avaient besoin d'artisans à bon marché et besoin d'augmenter les produits de la main-d'œuvre pour vendre ces produits avec usure — voulurent que les serfs fussent libres de venir dans les centres manufacturiers, industriels et commerciaux et dans les mines pour y travailler. Depuis l'affranchissement des serfs, les inventions de machines perfectionnées, l'organisation de banques, la centralisation du pouvoir, etc., sont survenues et ont provoqué des guerres et des crises industrielles, commerciales et financières qui profitent aux voleurs organisés. L'affranchissement des serfs eut lieu : en Angleterre de 1514, sous Henri VIII, à 1574 sous Élisabeth ; en Écosse de 1775 à 1799 sous George III (1760-1820) ; en Autriche, aussi en Hongrie en 1781 sous Joseph II, né en 1741, av. 1780, mort 1790, et le 7 IX 1848 ; en France, le 4 VIII 1789 ; en Italie en 1805 et en (1831?) (système toscan de la métairie, c'est-à-dire que le propriétaire met à ferme son terrain) ; en Prusse, le 9 X 1807, le 28 X 1807, en VII 1808, le 14 IX 1811, sous Frédéric-Guillaume III ; en Espagne, en 1812 ; en Allemagne (l'esclavage fut remplacé vers 1450 par le servage : *Leibeigenheit*, ensuite *Erbunterthänigkeit*), en 1830 et 1848 ; en Russie le 19/3 III 1861. L'esclavage fut aboli dans l'Empire britannique en 1807 ; dans les colonies britanniques en (1834?), aux Indes en 1843 ; dans les colonies françaises en 1848 ; en Russie — environ en 1850 (époque à laquelle l'esclavage fut transformé en servage)¹ ; aux États-Unis, les États du Nord de 1777 à 1804, ceux du Sud, le 1^{er} I 1863 (commencé à Jamestown en 1620) ; en Suède en 1846 ; au Danemark en 1848 ; au Portugal en 1856 ; en Hollande en 1860 ; en Espagne en 1872, à Porto-Rico, à Cuba en 1898 après la guerre hispano-américaine, au Brésil en mai 1888. L'esclavage existe en 1904 au Maroc, par exemple le marché d'esclaves à Marrakesh, dans la ville de Maroc. (*Grand larceny* [*petit larceny*] or the unlawful taking of property over the value of one shilling, was punishable in England between the time of Edward I. and 1827 with death.

Torture was used for extracting evidence from an unwilling witness or confessions from an accused person [punishments, executions, prison discipline, treatment of the insane, school punishments, inquisition, were not called tortures, but they were tortures]. Torture was abolished in Prussia in 1740-54, in Scotland in 1708, in France in 1789, it was prohibited by the Pope in [1816!], was abolished in Hanover in 1840, in Naples in 1860; in the U. S. of America stringing of convicts up by their thumbs and other tortures were inflicted till 1875 in the convict-camps.

Flogging is used in 1904 in England. Soldiers when in prison are liable in England, by the Army Act of 1881, to not more than 25 lashes, they are also liable to lashes for highway robbery with violence. At common law, by the Act of 1863, flogging is a punishment that can be inflicted. Local police acts give in 1904 power to whip juvenile offenders.)

Le perfectionnement du fusil (carabine) eut lieu environ en 1862, du canon allemand Krupp en 1851 (en France, le canon Deport) et des canons-fusils environ en 1865. Les casemates ont été adoptées en 1876.

A l'instigation du Pape Innocent XI (1676-1689), une ambassade de la Cour d'Autriche vint demander à genoux à Jean III Sobieski (1629-1674-1696), Roi de Pologne élu, de sauver l'Autriche et la catholicité des envahisseurs turcs sous Kara-Mustapha, grand-vizir de Mahomet IV. Jean III délivra Vienne de l'invasion turque, le 12 septembre 1683, et au lieu d'annexer l'Autriche à la Pologne, le Roi, se croyant suffisamment payé par l'honneur d'avoir sauvé la chrétienté et le catholicisme (car Luther, 1483-1546, avait déjà formé l'Église protestante), se retira à Varsovie sans exiger de récompense. C'était naïf, mais chevaleresque.

5 ● Conrad de la famille Zollern ou Hohenzollern (souche : Burchardus de Zolorin, mort 1061 ; comtes en 1111), vassal de Barberousse (lequel est né en 1121 — av. 1152 — m. 1190), devint en (1192?) le premier burgrave de Nuremberg (James Bryce, D. C. L.) par suite du mariage du comte

¹ A la page 268, 60^e ligne, l'auteur dit que la servitude de la glèbe commença légalement en Moscovie en 1598. Ses informations ont besoin d'être vérifiées.

Frédéric de Zollern († vers 1200) avec Sophie, fille du dernier burgrave de Nuremberg de la maison des comtes de Raabs. Conrad de Zollern prit le nom de Conrad I^{er}. Il était le rejeton d'une famille de Souabe, dont le château féodal se trouve sur le plateau calcaire de la « Rauhe Alp » dans le royaume actuel (1904) de Wurtemberg, à peu de distance de « Hohenstaufen » et du siège d'origine des Guelfes, de « Altorf ». Ce Conrad I^{er} — en supposant que les documents historiques ne sont pas faux et que les mariages aient été sans reproches — est le 23^e ancêtre de l'Empereur Guillaume II (1904) qui est par conséquent le 24^e burgrave.¹ Cette branche des Hohenzollern reçut le titre de prince du Saint-Empire le 17 III 1363, sous Charles IV (né en 1316, Margrave de Moravie en 1333, Roi des Bohêmes et des Romains en 1346, Empereur d'Allemagne 1347, mort en 1378). Une autre branche reçut le titre de prince du Saint-Empire (primog.) le 28 III 1623.

Sigismond I^{er} (né en 1366), Empereur d'Allemagne de 1410 à 1437, tyran et dilapidateur, fit en 1411 donation de la Marche et de la dignité électorale de Brandebourg, avec la capitale Berlin, à Frédéric VI, qui était le 6^e burgrave de Nuremberg, parce qu'il lui avait emprunté de l'argent qu'il ne pouvait lui rendre. Sigismond I^{er} n'avait pas le droit de vendre la Marche de Brandebourg, parce qu'elle ne lui appartenait pas. La Marche proprement dite ou vieille Marche, la nouvelle et moyenne de Brandebourg où habitaient les tribus slaves des « Wendes » enlevées à la Pologne par Henri I^{er}, dit l'Oiseleur, né en 876, Roi de Germanie de 919 à 936, étaient quand même restées sous la dépendance indirecte du Royaume de Pologne. Sigismond I^{er} ratifia cette vente en 1415 et, n'ayant jamais rendu la somme empruntée, il dut, en 1417, accorder définitivement l'investiture à Frédéric VI, 6^e burgrave de Nuremberg, qui prit le nom de Frédéric I^{er}. Cependant Sigismond I^{er} se réserva le droit pour lui et ses descendants de pouvoir racheter la Marche et la dignité électorale de Brandebourg en payant 400.000 florins d'or hongrois, à moins qu'il ne se vérifiât dans la suite l'extinction des descendants mâles de Frédéric I^{er}, ce qui jusqu'à présent, en 1904, n'est pas encore arrivé.

En 1511, Albrecht ou Albert de Brandebourg, né en 1490, mort en 1568, neveu de Sigismond I^{er} Jagellon (né en 1467 — av. 1506 — m. 1548), Roi de Pologne, fut nommé Grand-Maître de la branche prussienne de l'ordre des Chevaliers de la Croix (car il existe encore, en 1904, une branche des Chevaliers de la Croix en Autriche). En 1525, Albert embrassa le protestantisme et il sécularisa aussi les Chevaliers de la Croix. Du temps de la Réforme, tous les Chefs d'État désiraient s'emparer des richesses des couvents, espérant cependant ne déroger à la réciprocité du siècle que d'une manière inaperçue et désiraient en même temps s'affranchir de l'immixtion politique et pécuniairement intéressée du Vatican dans leurs États (nobis nominavit). Dans les pays mûrs, les Chefs d'État profitèrent des idées de l'époque (la méfiance contre le clergé) pour se déclarer indépendants de la volonté du Pape.

● Cependant la bourgeoisie comprit que l'homme était toujours un homme, elle comprit que la noblesse des villes et que le clergé catholique avaient par cupidité rompu la réciprocité établie et sanctionnée en 571, et, aidée par l'invention de l'imprimerie (1444-1457), elle suivit cet exemple, elle créa à son avantage les monopoles commercial, industriel, professionnel, financier et politique. C'est au nom de la démocratie, pour protéger le travail, que les démagogues ont institué les monopoles. Mais l'argent que produit le monopole, c'est le patron et démagogue qui le prend, l'artisan ne le reçoit pas. Pendant que les démagogues jouissent des richesses matérielles qu'ils ont volées au nom de la démocratie, les victimes se désespèrent ou meurent de privations.

Le luxe vient avec les richesses : plus ces démagogues volent, plus ils sont élégants. L'élégance inspire de la confiance aux naïfs et donne aux voleurs une apparence de respectabilité. Un grand nombre de ces voleurs reçoivent des titres de noblesse. Ces démagogues emploient, sans les comprendre, des manières et des paroles qu'ils empruntent aux personnes moralement cultivées, leurs victimes. Ils espèrent à l'aide de ces manifestations empruntées en imposer aux naïfs, dans le but de les exploiter. Cette fourberie (l'application de manifestations empruntées) leur réussit.

Poussés par le désir d'indépendance morale et politique et par l'avidité, ces princes, en 1525, ne comprenaient pas qu'ils préparaient par la réforme l'émancipation de la bourgeoisie en 1789 et (en même temps) la prépondérance, en 1904, des nations protestantes sur les autres nations de la terre, lesquelles, n'ayant pas progressé autant que les nations protestantes, sont en 1904 dans un état de naïveté relative. Le clergé catholique, de son côté, assujéti à sa rapacité, ne comprenait pas en 1215,

¹ Dans l'Almanach de Gotha de 1904, page 66, il est dit que le comte Frédéric de Zollern est le premier burgrave de Nuremberg, investiture par l'Empereur environ en 1191, mort vers 1200, et que le comte Conrad de Zollern, burgrave de Nuremberg — av. 1208 — m. 1261 — est l'auteur de la ligne royale qui règne en 1904. Dans la prochaine édition de ce livre, l'auteur tâchera de faire paraître une chronologie précise de la famille Zollern, et, après avoir vérifié les dates du tableau historique de la 3^e édition, il tâchera de reproduire des dates authentiques. Les dates de la 5^e édition sont les mêmes que celles de la 3^e édition. En 1904, la famille Hohenzollern règne aussi, depuis le 8/20 IV 1866 (Charles I^{er}), en Roumanie. Les Princes Hohenzollern descendant peut-être du Comte Thasilo qui fonda au commencement du IX^e siècle un château près de Hechingen dans les Alpes de la Souabe.

ni même en 1525, qu'il usait de son prestige, dans le but de s'enrichir. La conduite odieuse des papes qui précédèrent immédiatement la réforme, correspondait aux mœurs des gouvernants de l'époque (**Calixte III**, Alphonse Borgia, 8 IV 1455-6 VIII 1458 : népotisme ; **Paul II**, Pierre Barbo, 30 VIII 1464-26 VII 1471 : népotisme ; Sixte IV, François Albezuola de la Rovère, 30 VIII 1471-12 VIII 1484 : népotisme, 15 Riario et de la Rovère ; **Innocent VIII**, Jean-Baptiste Cibo, 29 VIII 1484-25 VII 1492 : accorda le cardinalat à Jean de Médicis qui avait 14 ans et était déjà pourvu de nombreux bénéfices ecclésiastiques ; **Alexandre VI**, Rodrigue Lenzuoli-Borgia, 11 VIII 1492-18 VIII 1503 : César et Lucrece Borgia ; il mourut empoisonné). La noblesse et le clergé catholique agissaient, en 1525, d'une manière coupable parce qu'ils étaient dépourvus du sentiment de réciprocité et parce qu'ils n'obéissaient qu'à leur instinct (Page 328 : « des voleurs ») et agissant d'une manière coupable, ils subirent, en 1789, les lois de la nature (voyez page 191, 30^e l. : « L'injustice »). La bourgeoisie (l'intermédiaire, le démagogue, l'usurier) a transmis à elle-même les privilèges qu'elle a arrachés en 1789 à la noblesse au nom des droits de l'homme ou a transmis à elle-même l'équivalent de ces privilèges ; mais pour être libéral — dans les limites de la culture morale de la nation — il faut l'être (les devoirs de l'homme). En 1904, le peuple, encouragé par le succès de la bourgeoisie, essaya d'établir le droit de la propriété collective.

Le 8 avril de la même année où Albert se fit protestant, l'an 1525, la « Paix de Cracovie » fut signée. Par ce traité, Albrecht renonçait à la dignité de Grand-Maître de l'ordre Teutonique et recevait la Prusse Inférieure, c'est-à-dire la Prusse occidentale à titre de Duché — dont il devint le premier duc — pour lui et ses descendants, sous la suzeraineté de la Pologne. Depuis cette époque (1525), on donna le nom de Prusse ducal au duché dont nous venons de parler, par opposition à la Prusse royale ou polonaise. En 1525, Albrecht prêta à genoux le serment d'hommage au Roi de Pologne Sigismund I^{er} Jagellon (né en 1467 — av. 1506 — m. 1548) à Cracovie (tableau de Jean Matejko : « Hold Pruski »)

Le 7 octobre 1620 (1510 ; 1512), la Pologne céda son droit de protectorat sur la Walachie (Wolosza czyli Woloszczyzna : Bukarest) à la Turquie.

Frédéric-Guillaume I^{er}, né en 1620 — 11^e électeur de Brandebourg et 5^e duc de Prusse en 1640, se proclama Grand-Électeur de Brandebourg en 1657 ; mort en 1688. La Pologne dut céder, le 19 IX 1657, à Frédéric-Guillaume I^{er}, par le traité de Wielawa, deux provinces de la Poméranie : le Lauenbourg et Butow (Prusse occidentale) et, par le même traité, une autre province de la Poméranie avec Wismar (1803) et Rügen (1815), à la Suède (voyez le traité de Westphalie de 1648). En 1660, la Pologne dut reconnaître par le traité d'Oliva (près de Dantzig), l'indépendance de la Prusse ducal.¹

Le 3 mai 1660, la Pologne céda à la Suède, par le traité d'Oliva, la Livonie et l'Esthonie (Inflanty).

En 1667, la Pologne céda Smoleńsk, Czernichów, Siewierz, Starodub, etc. ; toutes les villes au delà du Dniepr avec Kiev et avec les Cosaques de la « Sicz zaporozka »² devaient être sous la domination de la Pologne et de la Russie conjointement.

En 1686, cession définitive de Kiev et des Cosaques zaporogues à la Russie, faite par Jean Sobieski (Traité de Grzymultow : 1686).

En 1701, Frédéric III (né en 1657, avén. 1688, avén. 1701, mort en 1713), le 17^e burgrave de Nuremberg, le 12^e électeur de Brandebourg et le 6^e duc de Prusse, vassal (vassale) de la Pologne, se proclama 1^{er} Roi de Prusse sous le nom de Frédéric I^{er} et se fit couronner le 18 janvier 1701 à Königsberg. Il fut reconnu par toutes les Cours de l'Europe, excepté par le Roi de Pologne, le Roi de France et le Pape. Les catholiques allemands appellent en 1904 le Roi de Prusse « einen Heidenkönig ».

En 1720, Frédéric-Guillaume I^{er} (né 1688 — av. 1713 — m. 1740), second Roi de Prusse, enleva à la Pologne le reste de la Poméranie avec Stettin, et avec les îles Wollin et Usedom.

En 1742, Frédéric II (né en 1712 — av. 1740 — m. 1786), troisième Roi de Prusse, enleva à la Pologne la Silésie (Traité de Breslau 1742) et en 1744 Ostfriesland.

Dans la suite des événements, pendant que les Polonais se battaient entre eux sur des questions de subtilités constitutionnelles, de conscience catholique et de rivalité (1768 confédération de Bar ; pas de solidarité), Catherine II la Grande,³ de Russie (née en 1729, av. 1762-17 novembre 1795), Frédéric II (né en 1712, av. 1740-1786), troisième Roi de Prusse, descendant des Électeurs de Brandebourg et vassal rebelle de la Pologne, et Marie-Thérèse l'Ingrate (née en 1717, av. en Autr. 1740-1780) se ruèrent sur la Pologne par surprise, comme le font les voleurs, et la démembrement en 1772 (1793 : Kościuszko, né en 1746 — m. 1817 ; 1795).⁴

¹ James Bryce dit : que la Prusse ducal acquit son indépendance par le traité de Wielawa (Wehlau) en 1657.

² Forteca ustawiona z drzew nazywa się po kozacku sicz ; progi czyli porohy są to skały z których rzeka spada.

³ La Grande, quoiqu'elle ait été une assassine et une usurpatrice. Cela dit quelle est la morale qui consent à l'appeler la Grande. Cependant, la Russie doit, en 1904, la vaste étendue de son territoire à Jean III Rurik, à Pierre I^{er} Romanoff et à Catherine II Zerst. Fausse grandeur : un prestige volé.

⁴ Le 10/23 septembre 1904, le grand-duc Michel-Alexandrowitch, frère de Nicolas II, a inauguré le monument élevé à Vilna à la mémoire de Catherine II. 60 membres (délégués!) de la noblesse polonaise reçurent du Gouvernement

Voici par ordre chronologique les événements qui se suivirent :

8 VII 1807, traité de Tilsitt : on créa un Duché de Varsovie sous la souveraineté de Frédéric-Auguste, Roi de Saxe ; le prince Joseph Poniatowski, né en 1763, mourut dans l'Elster le 21 X 1813 ; 1815, le traité de Vienne réunit le Duché de Varsovie à la Russie ; 1830-32, insurrection contre la Russie ; prince Adam-Georges Czartoryski, 1770-1831-1861 ;¹ 1846, insurrection contre la Prusse ; 1848, insurrection contre la Russie ; 1848, insurrection contre l'Autriche ; 1861-63, insurrection contre la Russie ; le marquis Sigismond Wielopolski, homme d'État de valeur.

Du temps des combats au sabre², les Polonais pouvaient espérer de se délivrer un jour de leurs trois oppresseurs. Depuis le perfectionnement du fusil (environ en 1862), du canon (en Allemagne, canons d'acier de Monsieur Krupp, né en 1810-1851, mort 1887 ; en France, canon Deport), et des canons-fusils (environ en 1865), et depuis que les nations européennes ont reconnu l'utilité des casemates (guerre russo-turque de 1876 à 1877) et les ont adoptées, les Polonais n'ont d'espoir que dans le républicanisme ou dans un revirement politique imprévu (la convention d'Alvensleben de II 1863 ; le panslavisme, libéraux russes).³

l'ordre d'assister à cette inauguration. Ils y parurent pour se soustraire à la déportation en Sibérie. C'est une lâcheté de la part des Russes qui sont au pouvoir que d'insulter les Polonais qui ne peuvent pas se défendre. On voit que les Russes sont encore en 1904 des barbares.

¹ Niemcewicz, 1757-1841 ; Adam Mickiewicz, né le 24 XII 1798, mort le 26 XI 1855.

² Une massue, un fléau d'armes, un espadon, une hache, une hallebarde, une pertuisane, une pique, une lance, une fronde, un arc, une flèche, une arbalète, un carquois, un écu, le blason, un bouclier ; une armure : le heaume ou casque, le panache, la cuirasse, la cotte de mailles ; un harnois, un caparaçon, un tournoi, un char, un quadriges ; un bélier, un trébuchet, un onagre, une baliste, un mousquet, une escopette, une arquebuse, une espingole, un tromblon, un fusil à piston, une carabine.

³ Les Chinois connaissaient depuis des siècles la poudre inflammable. Les Grecs du Bas-Empire employaient vers 650 ap. J.-Chr. des fusées incendiaires ou feu grégeois, lequel brûlait dans l'eau (Na ou K?) : Le moine allemand Berthold Schwartz inventa ou introduisit en Europe la poudre à canon en 1320 (mélange de salpêtre, de charbon et de soufre). Voici les noms de quelques historiens : 1. Théodore Mommsen (1817-1904). 2. César Cantù (1807-1895). 3. Élisée Reclus (né en 1830). 4. Victor Duruy (1811-1894). 5. Blaise de Vigner (cet auteur rapporte qu'à son époque — vers 1573 — il y avait en Pologne 1500 bisons). 6. Malte-Brun (1775-1826). 7. Simonenko. 8. Zalenski. 9. Stanislas Leszczyński (1677-1733-1766). 10. Joachim Lelewel (né le 22 III 1786, mort le 29 V 1861). 11. Pfeffer. 12. Par rapport aux dates, consulter le dictionnaire de Nic. Bouillet (1798-1864) ou 13. celui de Grégoire, qui est plus précis. 14. Karamzin (Riga, 1823). 15. Bielski. 16. Jan Dlugosz (Leipzig, 1711). 17. Naruszewicz. 18. Chodźko (1800-1871). 19. Joseph Szynski. C'est le père de l'auteur, aidé du général Vladimir Ivanovitch Nazimow, qui, à l'époque où il était Maréchal de la Noblesse du Gouvernement de Grodno, profitant des dispositions d'Alexandre II, et malgré l'hostilité des courtisans de ce monarque, a persuadé l'Empereur de la nécessité de libérer en Russie les serfs (Petersbourg : 1859 ; Vilna : [avril?] 1860 ; Vilna : 1860 ; Grodno : 4 octobre 1860 ; 1861 ; 1863 : le Maréchal d'Orzeszko était depuis le 26/7 [septembre?] 1856, conseiller de cour ; N° 435, ministère de l'intérieur, Monsieur S. Lanskoi. Comme maréchal, il [était?] en même temps conseiller d'État.). L'auteur a donné en 1893 la correspondance officielle qui concerne cette affaire au musée du Prince Ladislas Czartoryski à Cracovie. (Cette correspondance a été expédiée par les soins de Monsieur Andrycz.) Alexandre II, pour marquer son approbation, conféra en (1861?) la décoration de cinquième ordre de Ste-Anne de 2^e classe au père de l'auteur et le nomma seulement Kamerjunker (gentilhomme de la chambre). On donne la décoration de Ste-Anne de 5^e classe à des domestiques : ukase de Nicolas I^{er}, du 28 VIII 1845. Alexandre II insultait la noblesse polonaise en faisant trop peu de cas de son maréchal. Voici, quelles furent, en 1861, en Russie, les décorations en commençant d'après l'ordre de leur valeur la plus élevée. Celle : 1. de St-André (30/11 XII 1698), 2. de Ste-Catherine (1711 ; 1713 ; 24 XI 1714 : pour les Dames), 3. de St-Alexandre-Nevsky (21 V 1725 : Alexandre Jaroslavitch Rurik, bataille près de la Néva en 1240, mort 1263), 4. de l'Aigle blanc (1713 : Auguste II, Roi de Pologne ; ukase du 25 XII 1831), — de St-Georges (26/7 XII 1769) ; de St-Vladimir (22/4 IX 1782 : 1010), — 5. de Ste-Anne (14 II 1735 ; 5 IV 1797), 6. de St-Stanislas (7 V 1765 : Stanislas-Auguste Poniatowski ; ukase du 1^{er} XII 1815), — La Croix rouge (11/23 IV 1878 : pour les femmes) ; de St-Jean (St. Johanniterorden, des chevaliers de Malte, 1800). Réunion annuelle de tous les chevaliers : le 8 XI. La personne à décorer doit appartenir à un des 9 premiers rangs sociaux ou à un des 9 premiers grades de fonctionnaires. Les décorations ci-dessus non numérotées ont une valeur indépendante. L'initiative de mon père dans l'affaire de l'affranchissement des serfs en Russie avait déplu à Monsieur Nicolas Mouraviev, gouverneur de Vilna depuis 1862. M. Mouraviev fit, en 1862, dépouiller de leur propriété les membres de ma famille et les fit déporter à Tomsk, en Sibérie, où ils y sont en 1904. Floryan Korab d'Orzeszko sut profiter de son éducation pour gagner de quoi vivre : il est devenu médecin à Tomsk. Ce Monsieur Mouraviev voulait aussi envoyer en Sibérie mon père, mais Alexandre II ne permit pas sa déportation. Il lui avait fait donner, avant l'arrivée de Monsieur Mouraviev à Vilna, un passeport pour l'étranger. En 1864 le Gouvernement russe fit fermer la chapelle catholique de la famille Korab d'Orzeszko. Le Gouvernement russe avait dès 1861 provoqué, favorisé et encouragé la révolution polonaise du 22 janvier 1863. Elle lui permettait de proclamer déjà en 1862 l'état de siège, d'accuser faussement les rentiers de la terre de complicité avec les révolutionnaires pour les dépouiller ensuite de leur propriété. Plusieurs milliers de rentiers de la terre des plus riches et des plus influents ont été dépouillés de cette manière de leur propriété et déportés en Sibérie. Monsieur Mouraviev était un des nombreux exécuteurs du projet du Gouvernement russe. Le Gouvernement lui a élevé, en 1901, à Vilna, un monument. Amer souvenir pour les Polonais. Il est probable que la famille Korab d'Orzeszko détestait en 1862-63 le Gouvernement des Gottorp, mais la révolution n'avait aucune chance de réussir, parce que les Polonais étaient désarmés, partant, ma famille la désapprouvait. Dans ces conditions, Monsieur Mouraviev ne pouvait pas confisquer légalement sa propriété. C'est une situation cruelle que d'être gouverné par cette bande de voleurs. Je conseille aux Polonais déportés et à leurs descendants — la réciprocité étant rompue entre eux et le Gouvernement russe — de se venger contre ce Gouvernement de coquins au moyen du mensonge, etc. Le 9/22 septembre 1904, le Gouvernement russe a donné à l'ancien musée de

Les opprimés sont un monde oublié. Les Princes Czartoryski, qui descendent d'un prince régnant de Lithuanie, Guédymine (Gedymin), sont désignés par le hasard pour être Rois de Pologne. (Protestation de 3076 émigrés polonais contre l'immixtion de la famille Czartoryski dans les affaires de Pologne : Journal « Wiadomości Polskie » du 10 I 1855, publié à Paris.) Ils ont des alliances avec le monde catholique étranger et une tradition.¹

Vilna le nom de Musée Michel Mouraview. (M. Michel est le fils de M. Nicolas Mouraview.) Il est inutile de dire que le contenu de l'ancien musée de Vilna a été transporté au musée de Pétersbourg. On trouve en 1904 parmi les familles princières et autres anciennes familles polonaises des personnes pauvres, ignorantes, hébétéées, malades, isolées et ne pouvant pas continuer les traditions de leur classe : ces personnes sont déclassées ; elles sont souvent déclassées sans comprendre qu'elles le sont. Le Gouvernement russe profite de ce que ces personnes sont déclassées pour les inscrire sur le registre de la bourgeoisie (la désuétude).

¹ Voici quelques-unes des familles princières qui existent en 1904 en Pologne : 1. *Czartoryski* — descendant de Guédymine ; 2. *Czetwertyński* — de Rurik ; 3. *Gedroic* — de Dowsprung ; 4. *Jablonowski* — le titre de prince date depuis 1744 ; 5. *Korab* — de Lucius Vitellius Nepos ; des Czarnoluski ; 6. *Korjatowicz* — de Guédymine ; 7. *Lubecki* — de Rurik ; 8. *Lubomirski* — depuis 1647 ; 9. *Massalski* — (de Rurik ?) ; 10. *Mirski* — de Rurik ; 11. *Ogiński* — de Rurik ; 12. *Ossoliński* — de 1633 ; 13. *Poniatowski* — depuis 1764 ; de Lucius Vitellius Nepos ; 14. *Poniński* — depuis 1773 ; 15. *Puzyna* — de Rurik ; 16. *Radolin* — depuis 1888 ; 17. *Radziwill* — depuis 1547 ; 18. *Sanguszek* — de Guédymine ; 19. *Sapieha* — depuis 1669 ; 20. *Skirmunt* — de Guédymine ; 21. *Sulkowski* — depuis 1752 ; 22. *Szuyski* — de Rurik (l'auteur ne sait pas s'il existe en 1904 des Princes Szuyski polonais) ; 23. *Woroniecki* — de Guédymine ou des Piast.

La liste ci-dessus n'est pas complète, car il y manque un certain nombre de familles qui existent en 1904 qui n'ont pas eu la chance qu'ont eue les familles ci-énoncées de faire valoir leur naissance et de faire accepter ou reconnaître leur titre, mais qui sont quand même d'origine princières. P. ex. les Woyna (Woyna herbu Trąba, pochodzą z Książów Ilhowickich). Les Princes Lichnowski (prim.), Princes depuis 1773, sont d'origine polonaise ; ils sont une branche des Lichnowski Pilawa.

Pour orienter le lecteur :

Ladislav II Jagellon, né en 1350, était fils d'Olgierd, fils de Guédymine. Guédymine, 1315-1341, descend de Palemon, prince de Samogitie et de Lithuanie au 1^{er} ou au 4^e siècle : Piszal o rodzie Gedymina Kazimierz Stadnicki : Synowie Gedymina, 2 tomy. 2st tom LXVIII we Lwowie wydany. Le prince normand Rurik, chef des Varègues, né à Upsal en 830, fils de Ludbrat, prince suédois ou flamand, régna à Novogorod, av. 862 — mort 879. Les Piast régnerent en Pologne de 842 à 1386 ; jusqu'en 1526 dans la Mazowie ; Korybut-Wisniowiecki av. en Pologne en 1669 — m. 1673.

La liste en polonais qui suit a été tirée du "Kurjer Świąteczny" N^o 13, du 11/27 III 1904, qui paraît à Varsovie, mais l'auteur y a fait des changements.

Objaśnienie znaków i skrótów.

Gwiazdka przed nazwiskiem oznacza, że wszyscy członkowie danej rodziny posiadają tytuł honorowy.

Krzyżek przed nazwiskiem oznacza, że dana rodzina, lub jej gałąź, posiadająca tytuł honorowy — wygasła już po mieczu.

mian. = mianowany lub mianowani.

potw. = potwierdzony lub potwierdzeni w tytule.

Ks. = Książę lub Książęta.

Hr. = Hrabia lub Hrabiowie.

Sen. = Senator lub Senatorowie.

Św. P. Rz. = Święte Państwo Rzymskie (Ces. Niem.).

Rzplta = Rzeczpospolita Polska.

Rodziny Książęce.

1. ***Czartoryski** herbu Pogon Litewska, Ks. na Klewaniu i Żukowie, pochodzą od W. Ks. litewskiego Gedymina. Potw. na Litwie i w Polsce 1569 r., Austrja 1785, król. Polskie 1819 r. Ind. na Węgrzech 1788 r. Sen. 9 od 1566 r. — 1831 roku.

2. ***Czetwertyński** herbów Św. Jerzy i Pogoń Ruska, przydomku *Swiatopolk*, pochodzą od Ruryka Ks. Kijowskiego. Potw. Polska 1569 r., Rossja 1843 r., 1858 r., 1860 r., 1875 r. i 1886 r. Sen. 6 od 1658 r. — 1796 r.

3. ***Gedroic** vel *Gedroye* herbu Hippocentaurus i Poraj odmienny, pochodzą od W. Ks. Litewskiego Dowsprunga. Potw. Rossja 1845 r., 1865 r., 1866 r., 1875 r., 1876 r., 1878 i 1880 r. Sen. 3 od 1576 — 1796 r.

4. **Jablonowski** herbu Prus III-io. Rodzina szlachecka, mazowiecka, z niej dwaj bracia, Stanislaw Wincenty Wojewoda rawski i Dymitry starosta kowelski mian. Ks. Św. P. Rz. 1744 r. przez Cesarza Karola VII. Potw. Austrja 1820 i 1827 r., Rossja 1844 r. Sen. 8 od 1664 — 1831 r.

5. **Korab** herbu Korab pod mitrą, pochodzą od Ks. Czarnoluskich (Lucius Vitellius Nepos, 37). Mian. Ks. przez Papieża dnia 15^{to} Oktobra 1902^{to} r. Nie potw. w Rossji. Książę na Oratyniu od 8 i 9 X 1907^{to} roku. Pierzy Książę na Oratyniu, Ks. Św. P. Rz., mianowany 10 VIII 1720^{to} roku przez Cesarza Karola VI.

6. ***Korjatowicz** — *Kurcewicz* herbów Kurcz i Pogoń Litewska, Ks. niewiadomego pochodzenia, po kadzieli mają pochodzić od W. Ks. Gedymina, z linii Korjata i dla tego przybrali nazwisko Korjatowicz i herb Pogoń Litewska. Potw. Rossja 1840 r.

7. ***Lubecki** herbu Druck, przydomku *Drukci*, mają pochodzić od Ruryka Ks. Kijowskiego, jakkolwiek jest to bardzo wątpliwem. Potw. Rossja 1851 r. i 1852 r. Sen. 2 od 1770 — 1793 r.

8. ***Lubomirski** herbu Szreniawa bez krzyża. Rodzina szlachecka, małopolska z niej Sebastjan Kasztelan wojnicki mian. hr. Św. P. Rz. 1592 r. — syn jego Stanislaw wojewoda krakowski, mian. Ks. Św. P. Rz. 1647 r. Potw. Austrja 1786 r., Rossja 1861 r. i 1888 r. Sen 17 od 1592 — 1831 r.

9. **Massalski** herbu własnego, pochodzą (od Ruryka?) Ks. Kijowskiego. Potw. Polska 1775 r., Rossja 1780 r., 1861 r., 1864 r., 1868 r., 1885 r., i 1889 r. Sen. 4 od 1627 — 1794 r. §

10. **Mirski** herbu Białynia odmienna, przydomku *Swiatopolk*, pochodzą od Ruryka Ks. Kijowskiego, jednej dzielnicy z Ks. Czetwertyńskimi. Potw. Rossja 1861 r., 1881 r. i 1886 r.

11. **Ogiński** herbu Oginiec, Ks. z Kozielska, pochodzą od Ruryka ks. Kijowskiego. Potw. Król. Polskie 1821 r., Rossja 1868 r. Sen. 19 od 1633 — 1796 r.

12. **Ossoliński** herbu Topor. Mian. ks. przez Papieża w 1633 r., Św. P. Rz. 1634 r.

13. Ciołek Torelli (Taurello) **Poniatowski**, herbu Ciołek. Mian. ks. 4^{to} i 18^{to} XII 1764 r. przez Stanisława Augusta (Lucius Vitellius Nepos, 37). §

Le Prince Adam, né le 5 XI 1872, et le Prince Withold Czartoryski, né le 10 III 1876, sont les fils de la Princesse Marguerite d'Orléans, fille du Duc de Nemours et du Prince Ladislas, fils du Prince Adam Czartoryski. Ils auraient des difficultés à maintenir l'union du nouvel empire, car les Polonais prussiens, plus éclairés par suite de l'influence allemande que les Polonais russes, voudraient dominer ces derniers et les Princes Czartoryski ne pourraient garder l'indépendance du nouvel empire vis-à-vis de l'étranger, à cause de la naïveté des Polonais en général, à moins qu'on ne réforme la religion catholique, car c'est elle qui les retient dans l'ignorance.

Leur premier devoir serait de conclure un concordat moderne avec le Vatican; pour éviter ainsi d'emblée toutes les polémiques vexatoires qui surgiraient autrement.

Le Gouvernement doit se réserver le droit d'accepter, voire même de proposer les prélats, et partant il doit exiger avant d'entériner la bulle concernant le prélat choisi que le mot *nominavit* soit toujours précédé par le mot *nobis*, formant ainsi la formule très importante dans son intégrité « *nobis nominavit* » ;

De ne permettre que l'enseignement qui lui convient ;

De limiter le serment du mariage de manière qu'on puisse divorcer ;

De déclarer nul tout legs fait par qui que ce soit, civil ou ecclésiastique, homme ou femme, à un

14. **Poniński** herbu Łódzia. Rodzina szlachecka wielkopolska, z niej Adam Podskarbi Wielki Koronny mian. ks. przez króla Stanisława Augusta w 1773 r. Potw. przez Sejm Rzpłtej 1774 r., Austrja 1818 r., 1821 r., 1837 r. i 1841 r. Sen. 4 od 1697—1790 r. §

15. **Puzyna** herbu Oginiec. Książ z Kozielska, pochodzą od Ruryka ks. Kijowskiego, jednej dzielnicy z ks. Ogińskiemi. Potw. Rossja 1800 r., Król. Polskie 1823 r., Austrja Sen. 4 od 1697—1752.

16. **Radolin** herbu Leszczyc. Rodzina szlachecka wielkopolska Radolińskich, mian. hr. w Prusiech 1836 r., z niej hr. Hugon Kr. pruski Rzeczywisty Tajny Radca, ambasador niemiecki w Paryżu mian. ks. w Prusiech 1888 r. prawem pierworodztwa ze zmianą nazwiska na Radolin. Sen. 1 od 1675—81 r.

17. ***Radziwiłł** herbu Trąby odmienny. Rodzina litewska bojarska, przyjęta do herbu Trąby w Horodle w 1413 r., z niej Mikołaj wojewoda wileński i Kanclerz W. Lit. mian. Ks. Św. P. Rz. w 1518 r., lecz tytuł ten wygasł na jego synach zmarłych bezpotomnie; drugi Mikołaj « Rudy » szwagier króla Zygmunta Augusta, wojewoda wileński, kanclerz i hetman W. Lit. mian. Ks. Św. P. Rz. 1547 r. Potw. Rzpłta Polska 1569 r. Rossja 1845 r. i 1867 r., Prusy 1859 r. i 1861 r., Austrja 1882 r. Sen. 40 od 1466—1831 r.

18. ***Sanguszko** herbu Pogoń Litewska, przydomku *Lubartowicz*, pochodzą od W. Ks. Litewskiego Gedymina. Potw. Rzpłta Polska 1569 r., Austrja 1785 r., Rossja 1858 r. Sen. 10 od 1566—1796 r. (Ks. Lubart był synem Ks. Skirmuntta).

19. ***Sapieha** herbu Lis odmienny. Rodzina litewska, przyjęta do herbu Lis w Horodle w 1413 r. z niej jedna linja *Siewierska* mian. Ks. Św. P. Rz. 1669 r., potw. w Prusiech 1768, mian. ks. na Sejmie Rzpłtej 1768 r., potw. Rossja 1874 r. i 1880 r.; druga linja *Kodeńska* mian. hr. Sw. P. Rz. 1572 r., mian. ks. Austrja 1840 r. potw. 1845 r., trzecia linja *na Wysokim Litewskim* potw. Król. Polskie 1822 r. Rossja 1837 r. Sen. 38 od 1511—1796 r.

20. **Skirmunt Piński** herbu Dąb pod mitrą, przydomku *Mingajło*, pochodzą od W. Ks. Litewskiego Gedymina. Druga linja Skirmunt Strawiński herbu Przyjacieli, z tą jednak odmianą, że powinny być między dwiema (dwoma) sercami, dwie strzały żelźcami obrócone prosto do góry, na helmie trzy pióra strusie, tak go opisuje Ks. Kojal. in M. S. od unji z Koroną (1569 r.) tego herbu zażywać poczęli. Nie potw. w Rossji.

21. **Sulkowski** herbu Sulima. Rodzina szlachecka kujawska, z niej Aleksander Józef Łowczy Nadworny Litewski i pierwszy Minister Saski, Feldmarszałek, mian. hr. Św. P. Rz. 1733 r., ks. Św. P. Rz. 1752 r. i 1754 r. Potw. Polska 1774 r., Prusy 1819 r. i 1859 r. Sen. 2 od 1768—1796 r.

22. **Szuyski** herbu Pogoń (Kobierzycki l. 2. f. 69.; Starowol. declamat. contra obtrect.), pochodzą od Ruryka ks. Kijowskiego.

23. ***Woroniecki** herbu Korybut, ks. z Zbaraża, pochodzą od udzielnych ks. Nieświdzkich, jednej dzielnicy z ks. Wiśniowieckimi, Zbaraskimi i Poryckimi — rodami dziś już zgasłymi. Potw. Austrja 1805 r. Król. Polskie 1821 r. i Rossja 1844 r. i 1852 r. Sen. 2 od 1572—1747 roku. (Korybut, herbu Pogoń I, 1399: Galiczyn, Howański, Kurakin, Trubecki; Połubiński, herbu Jastrzębiec; 1500: herb Korybut.)

Pour avoir des informations plus précises, consultez les ouvrages des auteurs :

Kromer; Krasicki; Długosz († 1480; Muczkowski 1851); Bartosz Paprocki (1584, w Krakowie u Macieja Ćgarwoczyka; 1859-1860, Kazimierz Turowski; 1575, u Wierzbiety w Krakowie; 1578, u Andrzeja Piotrkowczyka w Krakowie); Ks. Szymon Okolski (1641-1643, w Krakowie u Cezarego); Książd jezuita Wojciech Wijuk Kojalowiec (1658; 1660; Michał Szczęśliwo, 1739); Waclaw z Potoka Potocki 1696; Lew Herburt (Dobromil, 1613); Kunicki (Łochowski w Krakowie u Cezarego 1645); ks. jezuita Kacper Niesiecki (1728-43 w Lwowie; Korona Polska); Piotr Nałęcz Małachowski (1790, u Księży Dominikanów w Łucku; 1805 w Lublinie); Heraldja Królestwa Polskiego (1851, drukarnia Strąbskiego; 1853, u Orgelbrandów); Stanisław Kazimierz Hr. Kossakowski (1859-1862); Jerzy Sewer Dunin Hr. Borkowski (1881; 1883; 1895); Teodor Zychliński (w Poznaniu); E. v. Szeliga Żernicki (w Hamburgu, w języku niemieckim); Julj. Hr. Ostrowski (1904); Ad. Boniecki (1904); Ks. Franciszek Jabłoński, † 1699; Stanisław z Rzeplina Baranowski (1635); Prof. dr. Fr. Piekosiński (1895-1896); Jan Alexander Gorczyn (w Krakowie 1653); Rzęczyński; Józef z Duneburga Duńczewski (w Zamościu 1757); Benedykt Chmielowski (w Warszawie 1763); Waclaw Warszycki (w Gdańsku, 1782-83); Jablonowski; Hylzen (w Wilnie 1750: Infanty); Ewaryst Andrzej Hr. Kuropatnicki (w Warszawie 1789); Wojciech Wincenty na Wielądkach Wielądek (w Warszawie, 1794-1796; 1862); Dyjanientowski; Wilczyński (1859-1860, w Paryżu); K. Łódź Czarniecki (1870, w Gnieźnie); Kosiński (1875-1885, w Krakowie i w Warszawie); Wł. Korn. Zieliński; St. Cieszkowski; Ignacy Kaplica Milewski (Herbarz, 1870); Benno von Winckler (Rückblick auf die Vergangenheit Westpreussens, Danzig, 1872, I Bd., 8°); Dr. Wojciech von Kętrzyński (Przydomki Szlachty Pomorskiej, Lemberg, 1906, I Bd., 8°); Dr. Stanisław von Kętrzyński (Taryfy Podatkowe ziem Pruskich z r. 1682, Thorn, 1901, I Bd., 8°); Professor Adolf von Pawiński (Polska w XVI wieku, pod względem geogr. statyst., Warszawa, 1883-86, 4 Bände, 8°).

§ Massalski, Poniatowski et Poniński:

couvent ou à un ordre religieux ou à une œuvre religieuse ou à une personne ecclésiastique non apparentée au testataire ;

De contrôler les revenus de l'Église (étudiez la loi prussienne du 20 VI 1875) ;

De contrôler la conduite du clergé ;

D'interdire à tout ecclésiastique de faire de la politique pendant l'exercice de ses fonctions (Encyclique de Léon XIII : Jampridem !), ce qui n'empêche pas les hommes ecclésiastiques d'être électeurs ou éligibles ;

De veto ou avant ou pendant le Conclave (donner l'exclusive au cardinal X) : Pie IX, bulle de 1877, et Pie X, en 1904, répudient toute influence laïque dans l'élection des papes. Autant le pouvoir théocratique est dangereux à l'exercice de la réciprocité dans la nation, autant l'est aussi le pouvoir ecclésiastique qui n'est pas limité et contrôlé par l'État.¹

Le clergé catholique est particulièrement dangereux à l'exercice de la réciprocité, partant il est un danger aussi à l'indépendance nationale : le maintien de l'indépendance d'une nation sur le principe de la foi, du pardon, de l'altruisme, de la sentimentalité et de la naïveté, tandis que certains voisins font le contraire, est impossible.²

Le clergé doit être contrôlé par le pouvoir civil et ce dernier doit être contrôlé par des personnes moralement cultivées.

Le baisement des châsses, des reliquaires, du crucifix (chez les protestants la coupe commune, chez les croyants grecs le baiser), l'usage de l'eau bénite des bénitiers devraient être interdits pour éviter la contagion par les microbes.

Les personnages du Vatican n'emploient ni « oui » ni « non » dans leurs réponses. Le Gouvernement devrait donc prendre des résolutions soi-même et devrait les imposer au Vatican pour ne pas perdre son temps en négociations qui ne donneraient pas de résultat.

Après avoir conclu ce concordat, le Gouvernement devrait au moyen de l'enseignement donné aux enfants dans les écoles, substituer graduellement à la solidarité catholique, une solidarité d'un degré supérieur, enfin les relations de réciprocité parmi les habitants du pays (voyez p. 114, 27^e l. : « Lorsque »). |

Le second devoir des Princes Czartoryski serait de reconnaître un droit de cousinage à leurs vassaux rebelles, les Hohenzollern.

Rien ne fâche autant que la vérité. Je suis sûr que l'Empereur allemand est de mon avis ?

Si les Polonais étaient armés, ils répondraient naturellement par des coups de boulet à chacune des paroles offensantes que Guillaume II emploie contre eux dans ses discours. Ce devrait être contraire à la fierté d'un homme armé d'en insulter un autre qui est désarmé.

En 1904, les Princes Hohenzollern sont les maîtres de leurs anciens maîtres, et l'histoire de la Pologne est celle de toutes les nations catholiques : servir les intérêts du Vatican, c'est-à-dire de l'Étranger, et lui sacrifier les intérêts du pays. Cette abnégation de soi-même a pénétré dans le sang des catholiques. Il est évident que les nations plus énergiques en ont profité et en profitent encore en 1904.

Les catholiques sont soumis (l'habitude de la confession, 1215), et lorsqu'ils ne veulent pas obéir, ils disent « oui » et font furtivement « non ». (L'instinct les pousse à la révolte.) Les protestants, au contraire, commandent à eux-mêmes (l'idée de la propriété morale qui commence à germer en eux), et lorsque quelque chose leur déplaît, ils le discutent franchement, parce que chaque protestant a relativement conscience de la valeur de sa personne. Vivant dans un milieu catholique, un athée même peut avoir des idées et des manières catholiques, car au lieu de les diriger, il subit les sensations du présent issues des 13 sens des nerfs, comme un catholique. Les idées morales d'un catholique ou celles d'une personne peu civilisée ou celles d'une personne sentimentale sont de la même espèce et aussi de la même catégorie, la mémoire du passé extérieure leur manque. Les protestants sont expéditifs, les catholiques, au contraire, sont distraits, phraseurs, bavards, grimaciers, gesticulateurs et pointilleux, et tandis que les catholiques sont hypocrites, naïfs, timides, mous et n'offrent qu'une résistance passive, les protestants sont agressifs ; de cette manière, ils développent leur énergie au détriment des catholiques et des autres

¹ Étudiez la loi anglaise : « *The Roman Catholic Emancipation Act of 1829* » et « *Nonconformity* ».

² En cas de rupture du contrat, l'encyclique, à prévoir, contiendra la condamnation de principe de la loi (proposée, votée et) promulguée du sur la séparation de l'Église et de l'État, condamnation motivée sur l'inviolabilité des traités, par la nature du contrat qui est bilatéral, donc issu du droit des gens et contraire à l'abrogation unilatérale (nobis nominavit !) du concordat, et l'encyclique contiendra une indication décisive ou des instructions sur la conduite que le clergé et les fidèles auront à tenir vis-à-vis de la loi promulguée : la rébellion, le refus de constituer les associations culturelles (religieuses) prévues par la loi promulguée et de fermer les églises ou la soumission à cette loi avec l'intention de profiter *pro bono religionis* de la liberté que la loi offre aux catholiques (la résistance violente, la résistance passive, la soumission ; un contrat synallagmatique, la dérogation, la dérogeance ; une clause dérogeatoire ; un contrat unilatéral, un contrat usuraire, un contrat mohatra, un contrat consensuel, un arrangement collusoire, un contrat valide, un contrat aléatoire, une convention, un traité ; un sous-bail, sous-affermer).

nations, pendant que les catholiques retiennent leur énergie et ne progressent pas. Concluons : Les protestants ont l'esprit relativement pratique, les catholiques ne l'ont pas.

Comme toutes les nations catholiques, les Polonais sont perdus et ils ne reparaîtront, sous une forme ou sous une autre, que lorsqu'ils auront secoué le joug moral que Rome leur impose. Pour le moment, leur énergie est brisée, ils paraissent démoralisés, et le dicton « gueux comme un Polonais » rend bien l'état de leurs finances. Les despotes russes, les Tsars, jouissent du prestige que leur donne la raison d'État d'un grand Empire, mais ils sont d'origine modeste. Ils ne règnent pas par la grâce de Dieu, car ils sont les élus de la noblesse, mais ils gouvernent la Russie au nom de cette noblesse qu'ils oppriment pour plaire au peuple, ce qui ne les empêche pas d'opprimer aussi ce peuple. Ce sont plusieurs familles influentes, les favoris d'occasion, les fonctionnaires, les employés du Gouvernement, une classe de bêtes sauvages et les prêtres qui règnent en Russie et qui se partagent les revenus de l'Empire. Après eux ce sont les marchands en gros et les entrepreneurs de travaux qui exploitent le pays. ● Le trésor national est vide, la nation a des dettes, l'armée n'est pas pourvue des perfectionnements modernes, l'argent étant volé avant de parvenir à destination.

C'est du développement relatif de l'intégrité et de l'intelligence de la nation que dépend la force ou la faiblesse d'un pays. Ce n'est que lorsque cette condition est relativement favorable que la nation peut se créer une armée capable de la défendre et de lui donner du prestige. Toute organisation nationale, par exemple une organisation nationale militaire (en 1904, celle de l'Allemagne) ou nationale commerciale, même une organisation nationale pour voler, la solidarité (en 1904, celle de l'Angleterre), prouve l'existence d'une culture morale compliquée, d'une culture morale dont la compréhension est grande.

● Voyez l'Espagne. De ce pays jadis grand, riche et puissant, il n'en reste que les débris.¹

Les Portugais au XV^e siècle, ensuite les Hollandais (un petit peuple) et les Français précédèrent les Anglais dans l'Inde.

Je dois remarquer ici que les Russes donnent des titres de comte et de prince à leurs compatriotes et qu'ils n'en donnent pas à la noblesse polonaise. Si titres il y a, les Polonais ont le même droit que les autres d'en avoir ; c'est pourquoi beaucoup de Polonais se font appeler comte, bien qu'ils ne le soient pas légalement (un imposteur). Ils ont raison de prendre ce qui est à eux lorsqu'on le leur refuse et lorsqu'ils sont assez riches pour bien représenter le titre qu'ils portent. Si tu peux avoir un titre, je peux en avoir un aussi, ce raisonnement saute aux yeux. Ces titrés n'ont pas l'appui de la légalité, ils peuvent être accusés faussement d'escroquerie par des personnes de mauvaise foi.

Du temps où la noblesse russe recevait des coups de fouet, tout gentilhomme polonais pouvait légalement aspirer (1573) au trône de Pologne (Szlachcic na zagrodzie, równy wojewodzie : 1078-1331-1496-1537-1573). En Pologne avant l'an (1413?) il n'y avait en fait de titres que celui des princes Popièle, ensuite celui des princes Piast. En 1413 (ou en 1569?) les Polonais reconnurent les titres de princes ruthènes, en 1569 les titres de princes lithuaniens (1764, 1774 et 1775). Au 19^e siècle surtout, certaines familles polonaises (entre 200 à 300 familles), reçurent des titres de comte (et de baron) allemands, autrichiens et du Pape. En 1904, les Gouvernements anglais, allemand, autrichien, italien, russe, espagnol, danois, suédois, norvégien, portugais, turc, japonais, etc., et le Pape aident certains de leurs sujets à voler en leur distribuant des titres, même les républiques tolèrent les titres. Les Polonais russes devraient aussi recevoir des titres. Il n'y a en 1904 dans les provinces allemandes, autrichiennes et russes de l'ancienne Pologne qu'environ 325 familles polonaises titrées, avec les familles princières. Les personnes non titrées, même lorsqu'elles sont d'une ancienne famille noble, sont traitées d'en haut dans les salons et n'ont pas le crédit social nécessaire pour se marier autrement qu'à leur désavantage. Heureusement pour les Polonais russes que le Pape est marchand de titres. Mais il évite d'en vendre aux Polonais. Il réserve ses titres pour des roturiers italiens. Il y a à Rome une quantité énorme de

¹ En 1492, les Maures (Arabes, califat de Cordoue), établis depuis 711 en Espagne, furent chassés de la péninsule. En 1492, découverte de l'Amérique. Extension coloniale sous Charles-Quint (1500-1519-1556-1558) et sous Philippe II (1527-1556-1598).

Ferdinand VII, Roi d'Espagne, mourut en 1833. Sa fille usurpa en 1833 le trône et lui succéda sous le nom d'Isabelle II (1868). Alphonse XII, fils de cette Isabelle succéda, né en 1857, av. 1874, mort en 1885. Alphonse XIII, le fils posthume de cet Alphonse XII succéda, né en 1886, majorité 1902, épousa en 1906 Ena Victoria Princesse de Battemberg.

Devaient régner en Espagne, après Ferdinand VII :

- 1) Don **Carlos** qui devait prendre le nom de Charles V ; après lui
- 2) Don **Juan** de Bourbon, marié à l'Archiduchesse Marie Béatrice d'Autriche ; ensuite
- 3) Don **Carlos**, Duc de Madrid, fils de Don Juan, qui devait prendre le nom de Charles VI d'Espagne et de Charles XI de France, né en 1848, mort le 18 VII 1909 (1868 et de 1873 à 1876) ; marié 1) à Marguerite Princesse de Parme, ensuite 2) à Marie Berthe Princesse de Rohan. Devait encore régner en Espagne après Don Carlos.
- 4) Don **Jaime**, fils de ce Don Carlos et de Marie Berthe, né en 1870 (Beaumont College, Old Windsor).

roturiers anoblis. Chez les Slaves, lorsqu'une famille a un titre, tous ses membres le portent. Ce droit diminue la valeur du titre. Le titre avec le droit de primogéniture et un majorat a plus de valeur.

Par esprit de justice, je dois dire que les Russes dont je parle ici constituent la grande majorité des classes qui règnent en Russie. Ces Russes sont les descendants du croisement entre Russes et Mongols, ils sont des cousins des Tartares qui gouvernent la Chine (joug des Mongols en Russie, XII^e et XIII^e siècles). De vrais Russes, il y en a peu, mais ils sont sublimes.

L'union volontaire entre la Pologne et la Russie pourrait encore se produire dans l'avenir, mais seulement sous les auspices des princes Dolgorouky ou des princes Czartoryski ou d'une République slave.

C'est-à-dire que les princes Romanoff devraient d'abord être dépossédés du droit dont ils ont abusé avec l'appui de leurs amis politiques. Exemple explicatif : Sur l'ordre du général Wahl, adjoint au Ministère de l'Intérieur, des étudiants de l'Université de Tomsk (Sibérie) ont été, en 1903, frappés de verges (« *Matin* » du 8 avril 1903). Ce Monsieur von Wahl est un homme ignorant, sauvage et dangereux, qu'il faudrait écarter de la direction des affaires du pays, ainsi que tous ceux qui, comme lui, ne sont pas respectueux de la propriété physique et morale d'autrui.

La bourgeoisie est le lien entre la société et le peuple. En 1904, de limite exacte entre la société, la bourgeoisie et le peuple, il n'y en a pas. La noblesse de tous les pays du globe terrestre est de la race du conquérant, tandis que le peuple et la bourgeoisie (dans tous les pays où il y en a une) sont de la race de la nation conquise. Du temps de la féodalité (à partir du IX^e siècle), on appelait tous les êtres humains, qui n'étaient pas nobles, des roturiers. En 1904, le droit ancien ou le droit récent du conquérant sont partagés entre la noblesse et la bourgeoisie. La bourgeoisie s'est formée, s'est renouvelée et elle se maintient, en 1904, par les services qu'elle rend en vendant aux rentiers le produit du travail des artisans et par l'usure.

Un gentilhomme¹ doit être fier et raisonner ainsi : Après Dieu, s'il existe, c'est moi ; personne au monde n'est au-dessus de moi ; lorsque tous penseront comme moi, ils seront tous mes égaux (fraternité, liberté, égalité) et pas avant. Ce n'est que dans la vie officielle ou, autrement dit, par raison sociale, que je reconnais avoir des supérieurs. Même dans la vie officielle il est sous-entendu que mes supérieurs sont mes égaux, parfois même mes inférieurs, moralement. Je veux obéir, mais je ne souffrirai pas d'être humilié ou d'être victime de la malveillance d'un supérieur. Dans la vie privée, mon supérieur redevient mon égal, par exemple dans un salon privé, dans un dîner privé et partout où il n'y a ni question de service, ni reporter (correspondant) de la presse, ni personne qui ne soit de la société.

Les personnes titrées n'admettent pas dans leur intimité les personnes non titrées, même lorsque celles-ci leur sont apparentées ou alliées, et elles refusent de les traiter sur le pied de l'égalité morale (relations de réciprocité). Elles possèdent de cette manière un monopole pour faire des mariages par intérêt (d'intérêt). Presque toutes les personnes qui ont un titre qui est postérieur à l'année 1775 exécutent cette règle avec ostentation, donc avec grossièreté, et elles offensent toutes les personnes non titrées qui les approchent. En se tenant à part, les titrés maintiennent le prestige et le crédit social (la réciprocité), maintiennent le système des privilèges de la nuance particulière à chaque pays et le chef d'État de ce système, évitent le contact avec des personnes moralement inférieures, empêchent des personnes moralement cultivées de revendiquer le droit d'égalité sociale avec eux et de leur faire concurrence légitime, excitent l'imagination des naïfs qui, les croyant plus parfaits qu'ils ne le sont, se soumettent avec empressement à leur volonté. Cependant, en faisant semblant de s'offenser du désir des personnes moralement cultivées de traiter avec eux d'égal à égal, ils créent des ennemis du système des privilèges. Un titré qui s'est marié pour s'enrichir ou qui a volé autrement a perdu — malheureusement seulement en théorie — le droit de porter son titre et cesse d'être gentilhomme (la dérogação, la dérogeance).

Les personnes non titrées se soumettent à la souffrance morale, physique et matérielle dans l'espoir d'établir des relations de réciprocité avec les titrés et elles ne se doutent pas que les titrés sont intéressés et qu'ils ont juré de repousser les relations de réciprocité avec elles, pour mieux se faire désirer.

Une qualité du gentilhomme, comme nous l'avons dit souvent, c'est de ne pas avoir de sentiments, de comprendre l'esprit de la justice et de désirer la justice et, au besoin, de mourir pour cette justice vénérée. Il ne doit être ni égoïste, ni tendre pour les autres, il doit rester entre les deux, il doit être juste (équilibre). Mais, par précaution, où la réciprocité manque, il doit plutôt pencher vers l'égoïsme. Rien n'égale la haine que l'homme ressent pour ses semblables. L'homme civilisé et bien élevé apprend par égoïsme à aimer la justice pour tout le monde, à titre de réciprocité, ce qui ne l'empêche pas, par prudence de haïr tout le monde moralement et de n'aimer que soi-même. Cela est l'amour mathéma-

¹ Le rentier moralement cultivé ; il est généralement rentier de père en fils et il a une tradition écrite.

tique, qui est un produit du christianisme perfectionné. L'amour chrétien dans sa forme actuelle est trop naïf pour être pratique.

Ne pas appartenir à la société, c'est un désavantage matériel, mais ce n'est pas une honte, car le plus petit serviteur peut s'élever moralement à la hauteur de la société, lorsqu'il connaît le système de la réciprocité et les règles de l'hygiène. L'égalité morale entre deux personnes est réelle, au point de vue philosophique, lorsque les deux adhèrent à l'esprit du système de la réciprocité. Dans le cas où l'une d'elles n'y adhère pas, celle des deux qui déroge à ce système est moralement inférieure à l'autre. Devant la loi, les deux personnes devraient, même dans ce dernier cas, être traitées sur le pied de l'égalité morale.

Les êtres humains en 1904 sont des êtres moralement inférieurs à divers degrés de culture morale. Chacun d'eux croit qu'il est moralement cultivé. Si une personne moralement cultivée accorde le droit d'égalité morale à un être humain à elle moralement inférieur, celui-ci en profitera pour la voler légalement ou illégalement, directement ou indirectement. Elle sera alors en relations de réciprocité avec un être humain moralement inférieur qui la volera et qui exigera d'elle quand même, qu'elle le traite avec estime, c'est-à-dire qu'elle lui donne, malgré qu'il la vole, des marques de sa confiance, capables d'augmenter son crédit social : ce contrat est nul et si la personne cultivée y adhère, elle sera dupée.

Du moment que nous savons qui est de la société et quelles sont les qualités du gentilhomme, il nous est facile de dire qui n'est pas de la société ; néanmoins, précisons bien pour les personnes qui comprennent difficilement.

Sûrement ne sont pas bien élevées les personnes qui salissent les tapis avec leurs souliers crottés, qui mettent les pieds sur les chaises et les fauteuils, qui jettent la cendre des cigarettes et du tabac partout, s'assoient sur des meubles qui ne sont pas faits pour cet usage, qui remuent une table pendant qu'on y écrit, qui adressent sans nécessité la parole à une personne qui lit ou qui écrit, qui, dans un club ou dans un hôtel, de suite après la lecture d'un journal, ne le replacent pas dans le salon de lecture à l'endroit qui lui est destiné, qui font la conversation dans un salon de lecture ; qui, après s'être lavées les mains dans un cabinet de toilette public, crachent dans leur cuvette ou qui ne la vident pas ; qui ouvrent dans un local ou en wagon, dans un compartiment, les fenêtres ou qui y fument malgré la présence de personnes qui ne peuvent pas supporter cela ou qui s'opposent à leur ventilation, indispensable pour la santé de toutes les personnes présentes, même de celles qui sont malades ; en visite chez des connaissances, celles qui entrent dans toutes les chambres privées de l'appartement sans y avoir été invitées ; salissent les cabinets de toilette, si bien qu'on ne peut plus y entrer après elles ; lorsqu'on leur fait voir une montre, elles l'ouvrent, mettent leurs doigts gras dedans, la rayent avec l'ongle et soufflent de l'humidité en respirant dessus ; lorsque vous leur montrez un tableau, elles promènent leurs doigts et leurs ongles sur la toile pour voir, probablement, si c'est sec ; quand elles aperçoivent des objets sur une table, elles les touchent l'un après l'autre, heureux quand elles ne les laissent pas tomber. Elles déchirent, salissent ou perdent les livres qu'on leur prête.

A table, elles offrent leurs assiettes, leur verre et leurs couverts sales à leurs voisins, nettoient leur nez avec un mouchoir, coupent ensuite le pain et offrent la tranche coupée à un voisin, prennent du plat avec une fourchette qu'elles ont déjà mise dans la bouche ; elles rincent leur bouche, nettoient leurs dents avec une épingle à cheveux ou avec les cure-dents, ce qui n'est pas très appétissant pour ceux qui regardent ; elles mettent leur serviette dans leur col et le couteau dans la bouche, mangent même avec les doigts, sucent leurs doigts après leurs gâteaux et vous offrent ensuite, avec ces doigts-là, du sucre pour votre café, insistent trente-six fois pour vous faire accepter ce que vous avez refusé autant de fois, renversent leurs tasses et leurs verres pleins sur la nappe, mettent les coudes sur la table, hument en prenant le café ou la soupe ou en buvant, choisissent les meilleurs morceaux du plat, tandis que d'autres n'osent pas y toucher et, après s'être servies du plat, elles mangent nerveusement en avalant les aliments sans les mâcher. Il y en a qui toussent et éternuent par-dessus les plats ou dans la figure de quelqu'un sans se garantir la bouche, ou qui parlent la bouche pleine, lançant ainsi des parcelles d'aliments.

Elles fourrent les doigts dans leur nez, dans leur oreille, lâchent des rots (une éructation), crachent devant tout le monde, s'enivrent, ont des pellicules dans les cheveux, de la matière dans les yeux et les oreilles, les ongles noirs et malpropres, n'ont pas la délicatesse de cacher une plaie ou une blessure ou une cicatrice ou une difformité répugnantes, incommodent les voisins en faisant du bruit, sifflent dans les appartements et partout ailleurs (cela est fréquent chez les Américains et même chez les Anglais, tantôt en signe d'égalité, tantôt pour montrer que la personne a l'esprit libéré de toute préoccupation : la mémoire du passé extérieure et celle du présent, mais pas la mémoire du passé intérieure!), ne referment pas la porte en sortant d'un local ou en y entrant ou font du bruit avec la porte en la fermant et font aussi du bruit avec les talons en marchant sur un parquet en bois ; lorsque les hommes ont

l'habitude d'endosser un habit, ils ne veulent plus le quitter ; mais généralement c'est le contraire qui arrive : n'ayant pas l'habitude de mettre l'habit, plutôt que de se conformer à cet usage, ils préfèrent être mis à la porte d'un salon. Mari et femme se donnent toujours et partout le bras. Ils sont malpropres : on voit qu'ils ne se sont pas lavés. Ils ont des habits et du linge qui sont fripés, sales et qui manquent de boutons. Ils ont des attitudes négligées. Il y a des femmes qui font couper courts leurs cheveux en signe extérieur de leurs théories humanitaires et des hommes qui, au contraire, laissent pousser longs leurs cheveux en signe de la profondeur de leurs conceptions. Il y a des hommes qui ont une démarche et des gestes de conquérant ou une démarche militaire par laquelle ils feignent l'insouciance et la suffisance (les Américains espagnols) ou une démarche timide ou négligée ou orgueilleuse ou prétentieuse ou autrement exagérée, partant ridicule, qui glissent leur doigt dans l'ouverture de leur pantalon quand ils se sentent gênés et qui ont l'habitude de tenir leurs mains dans les poches. Certaines personnes ont une fâcheuse habitude et, dans l'espoir que cela passera inaperçu, font allumer une pastille de sérail ; elles se grattent la tête, se querellent en famille, maltraitent leurs enfants ou les négligent, grondent toujours leurs serviteurs ou sont trop intimes avec eux, battent leurs animaux et élèvent la voix lorsqu'elles sont fâchées. Il y en a qui vous parlent avec une mauvaise haleine tout contre votre figure, qui s'expliquent avec des grimaces et s'expriment par exclamations et par gestes, s'émotionnent pour rien, manquent de mémoire et de paroles pour s'exprimer, ont l'esprit lourd, distrait, inactif ; ces gens sont naïfs, timides, parfois grossiers, ce qui n'empêche pas qu'ils puissent être intelligents. Ils emploient des expressions exagérées, ils n'ont aucun sujet de conversation, si ce n'est le « nu » dans sa forme la plus grossière ou leurs habitudes personnelles, dont ils ennuient tout le monde ; ils vous parlent de l'entretien de leurs petits cochons à la campagne, de leurs enfants et des remèdes prescrits par leur médecin ; de leurs maladies et de leurs infirmités. Il y en a qui bâillent pendant qu'ils parlent avec une autre personne, qui font de l'esprit aux dépens d'autrui, critiquent tout le monde et s'en moquent, sans s'apercevoir de leurs propres défauts, racontent tous leurs secrets et faiblesses intimes, leur colère, leur haine et leur amour, font des saluts ridicules et trop souvent répétés, embrassent tout le temps et tout le monde. Certaines personnes vous posent des questions familières, compromettantes, embarrassantes, et plus vous paraissez ennuyé, plus elles insistent, voulant savoir tout ce qui se passe chez vous, sous le prétexte d'une amitié que vous ne leur avez pas accordée ; d'autres ont l'habitude de faire des remarques personnelles qui sont indiscrettes ou bien flatteuses et d'une exagération déplacée, et de discuter les affaires intimes des personnes présentes ; qui font sans nécessité suffisante des remarques personnelles qui sont humiliantes ou offensantes, tandis qu'elles répondent par des grossièretés, lorsque quelqu'un leur fait un reproche poli, même quand il est sérieusement justifié, ou une contradiction ou une simple remarque. Dès qu'elles sont intimes avec quelqu'un, ou croient-l'être, elles lancent des regards significatifs, familiers et intimes. Les unes ont un regard sévère ou qui exprime la haine de classes, les autres ont un regard évasif ou timide. Les unes parlent sur un ton impérieux ou vous donnent la main à chaque instant, les autres sont si timides qu'on ne peut pas les fréquenter. Il y en a qui crient en parlant ou qui parlent si bas qu'on ne peut pas les entendre ou qui chantent en parlant ou qui, comme beaucoup d'Anglais le font, se donnent une note d'assurance et de suffisance en variant l'intonation de la voix. Il y a des personnes qui ont le geste et l'expression du visage de leurs influences sociales ; qui font des grimaces et qui gesticulent en parlant, qui montrent du doigt l'objet sur lequel elles veulent attirer l'attention de leur interlocuteur ; qui vous serrent la main par les bouts de vos doigts avec trop de force en vous causant ainsi une vive douleur lorsque vous portez des bagues, qui tiennent votre main dans la leur pendant qu'elles vous parlent, d'autres qui vous donnent la main pendant qu'elle est mouillée de transpiration, vous communiquant ainsi les maladies dont elles peuvent être atteintes, ou qui vous serrent la main avec une main sale. Il y a des personnes qui se servent de la plume, de la brosse à dents, des peignes et des brosses à cheveux d'autrui, touchent le visage, les cheveux des autres avec leurs doigts, crient en causant et tirent les personnes à qui elles parlent par les boutons de leurs habits, leur caressent familièrement la tête ou les mains, leur tapent sur l'épaule en signe d'approbation, leur envoient de la main des baisers protecteurs, clignent de l'œil en prenant les personnes auxquelles elles le font pour des imbéciles, se permettent des plaisanteries familières et désagréables, ou brusques et grossières, ou même dangereuses et onéreuses ou compromettantes, sont gauches dans leur politesse comme dans leurs mouvements, font au besoin des pas à reculons sans penser aux personnes qui se trouvent derrière elles et sur lesquelles elles marchent, sont poseuses, toussent ou parlent très haut pour attirer l'attention sur elles, font des embarras, font usage de manières empruntées, s'habillent avec des couleurs criardes, ou avec des couleurs lugubres, sont trop libérales ou intolérantes, offrent au regard du public des manières d'un être humain important ou d'un être humain qui accomplit une glorieuse mission, ou mettent en évidence des attitudes de saints. Quelques-unes sont violentes, grossières, pointilleuses, finassières, chicaneuses, prétentieuses, mesquines, font de l'esprit sans en

avoir, ne laissent pas parler les autres ou prennent des airs protecteurs ou de supériorité ou de suffisance ou bienveillants et majestueux ou moqueurs, ou font des grimaces dédaigneuses, cherchent sans motif suffisant à rabaisser socialement et moralement (la réciprocité), les personnes qu'elles croient pouvoir rabaisser, dans le but de se rehausser elles-mêmes ; d'autres sont flatteuses, hypocrites et serviles. Quelques-unes sont ignorantes et entêtées, d'autres ont une instruction « partielle et bornée » ou « spéciale et non complétée » (*einsseitig*) ou un savoir confus ou des connaissances superficielles ou elles sont exclusives, routinières et formalistes et ont l'habitude de paperasser. Les hommes lancent des regards provocants et polissons aux dames comme il faut. Il y en a qui marchent sur les pieds ou sur les robes des dames, ne s'écartent pas suffisamment à droite en se croisant avec quelqu'un, donnent des coups de coudes et poussent, occupent tout le trottoir, s'arrêtent dans les passages, dans les entrées, dans les escaliers, s'assoient au théâtre et dans les restaurants aux places réservées et ne veulent pas les quitter sans faire des histoires, s'emparent des voitures retenues pour d'autres, vous soufflent vos serviteurs ; en entrant dans un restaurant, elles ne regardent personne, par dédain, ou fixent tout le monde avec insolence et toussent (faire un effort pour expectorer) pour se faire remarquer, sont autoritaires ou sans énergie, se laissant influencer par tout le monde, contredisent tout ce qu'on leur dit, sans même avoir réfléchi. Certaines personnes voudraient être honnêtes, mais ne savent pas l'être ; elles compromettent les femmes, discréditent les hommes sans preuves, en ne se basant que sur leur imagination malade, c'est-à-dire qu'elles portent des accusations ou font des reproches sans preuves à l'appui, se lient d'amitié avec n'importe qui, s'en laissent imposer par les personnes titrées ou en uniforme, s'offensent pour des riens, s'imaginent qu'on parle toujours d'elles, cherchent une malice dans tout ce qu'elles entendent dire ; lorsqu'on leur fait une remarque qui les fâche, elles ne savent pas même comment se fâcher. Lorsqu'elles sont en danger ou pressées, elles perdent leur présence d'esprit. Il y en a qui sont impolies, d'autres qui sont d'une politesse intéressée ou outrée. Lorsqu'on leur rend un service, elles exagèrent leur reconnaissance ou ne remercient pas assez. Il y en a qui ne rendent pas politesse pour politesse. Il y en a qui empruntent de l'argent aux amis, leur proposent des affaires embarrassantes, ne tiennent pas leurs promesses ni leurs engagements, qui ne sont pas consciencieuses, ne remplissent pas leurs devoirs, font semblant d'être naïves ou simulent l'ignorance, font semblant de ne pas comprendre ce qu'on leur dit, mentent, donnent une réponse évasive, jouent sur les mots, sont hypocrites, font les importants, sont indélicates, arbitraires, ne payent pas leurs dettes, sont inexactes, lisent vos lettres, écoutent aux portes, regardent par le trou de la serrure, sont indiscrètes, abusent des confidences qu'on leur fait, se font réserver dans les trains des compartiments (qu'elles ne payent pas, bien entendu), et privent ainsi le public de son confort ; se font donner des cadeaux et invitent les autres à dépenser pour elles, pour les voitures, billets de théâtre, repas divers à l'œil ; s'expriment en termes vagues, entourent leurs actes de mystères, font usage de phrases à double sens en traitant les affaires ; font des emprunts sur parole, des transactions usuraires, vendent des bijoux ou des tableaux, des lettres de recommandation ou d'introduction et des faveurs à des prix de voleurs, se servent d'un lorgnon ou portent le monocle pour faire de l'effet ; sont présomptueuses, ont l'habitude de se vanter (les hommes se targuent de leur force musculaire et se font passer pour des duellistes renommés) ; vous invitent à jouer à la roulette avec un numéro assuré, aux cartes avec escamotage ; vous offrent des demoiselles de conduite douteuse, des femmes du monde compromises, des affaires de bourse avec 15 ou 100 % à réaliser.

Ces personnes sont généralement entêtées, bien que les intelligentes sachent copier les êtres humains moralement cultivés et se corriger, surtout lorsqu'elles sont encore jeunes. Toutes ces personnes sont plus ou moins dépourvues du sentiment de réciprocité. En compagnie de ces personnes ou en relations avec elles, limitez la réciprocité à leur éducation. Si vous leur accordez votre confiance, votre amitié (des relations de réciprocité), elles en profiteront pour vous rabaisser moralement ou pour vous voler autrement.

Pour vous défendre contre la connaissance de personnes mal élevées ou même malthonnêtes, ne faites jamais de connaissances sans une introduction ou une recommandation respectable. Par exemple, si vous entrez en conversation en chemin de fer, n'y pensez plus après, à moins d'une introduction postérieure (voyez : Conflits).

Le 1^{er} juin 1902, train 35^e Dover-Londres, Charing Cross, toutes les places étaient réservées ou occupées, tantôt deux personnes couvrant avec leurs bagages six places, tantôt le contrôleur réservant pour des *snobs* qui ne payent pas six places pour deux personnes. Les personnes qui n'avaient pas assez de toupet pour faire la même chose, manquaient relativement de confort.

Le 22 mai 1903, à six heures du soir, l'auteur demanda à l'agence Mitchell's (33 Old Bond Str., W., London) un billet de théâtre. Le commis vit une calèche s'arrêter devant l'agence et abandonna l'auteur pour servir le monsieur assis dans l'équipage. L'auteur consent à faire une exception pour la

Famille Royale, mais les autres messieurs doivent attendre leur tour à titre d'égalité. Le monsieur qui y déroge sciemment est un animal. L'auteur ne voit en lui relativement parlant qu'un museau et 4 pattes. L'agent mesure les politesses qu'il fait à l'argent qu'il gagne. Pour ne pas faire attendre une dame, l'agent peut toujours s'excuser.

Peuvent être de la société, mais sont mal élevés ou des hypocrites : des oncles intéressés, des tantes sévères ; des cousins et cousines à la figure jaune, triste et indifférente, ou bien rouge et vulgaire ; des amis avec une figure sévère et froide, avec un regard autoritaire et avec des remarques mordantes et désagréables ; des personnes titrées qui font de leur titre un instrument d'oppression. Ces gens-là, traitez-les comme des gens inférieurs, car ils le sont, et surtout ne vous gênez pas avec eux.

Il faut éviter les connaissances suspectes ; d'un côté, vous leur rendez service en les couvrant de votre nom, par votre présence ; d'un autre côté, les gens qui sont bien et vos amis vous éviteront lorsqu'ils vous verront en compagnie suspecte, et vous débarrasser des personnes suspectes après avoir fait leur connaissance, c'est vous faire des ennemis inutilement et vous exposer au chantage.

Ces gens-là font souvent le commerce d'enfants ; ils trichent et volent, ils espionnent pour les ambassades et sont eux-mêmes souvent l'objet d'une surveillance étroite de la part de la police ; et vous, étant avec eux, vous serez mal noté, et tout cela se passe à votre insu. Se lier avec ces gens suspects et faux, c'est de la naïveté qui peut coûter cher. Ces gens-là, on les reconnaît (connaît), car ils connaissent un peu tout le monde ; ils sont parfois bien apparentés ou prétendent l'être ; ils se trouvent souvent, sans raison apparente, mal à leur aise, s'habillent drôlement et avec prétention et portent gauchement la toilette, sont souvent adroits et parfois aussi maladroits et nerveux. On peut parfois remarquer qu'ils sont surveillés ; ils sont mal vus dans les hôtels et dans les restaurants, et parfois refusent d'aller dans certains endroits, pour des raisons privées qu'ils en nous disent pas.

36 ● Ne soyez amis avec personne ; vos meilleurs amis vous trahiront. L'amitié est la confiance que les contractants ont dans leurs relations de réciprocité. Un ami naïf veut toujours faire mieux que ce que vous le priez de faire. Il rend par ce fait inutiles vos dispositions et sans s'en douter il rend vos intentions inexécutables. Si vous vous fâchez, il corrige ce qu'il a fait et vous éprouvez alors le comble de la déception. Lorsqu'il faut faire une chose, il ne la fait pas ; lorsqu'il ne faut pas la faire, il la fait, et il ne comprend pas pourquoi il a tort. Lorsqu'un être humain confie à un ami l'histoire d'un crime qu'il a commis, il rend cet ami ou complice ou dénonciateur. 30 Il ne s'ensuit pas nécessairement que parce qu'une personne est polie avec une autre, les deux personnes sont ou deviendront des amis. Il n'y a de vrais amis que lorsque leurs **convictions les unissent** ; donc lorsqu'il y a une vraie égalité de l'intelligence et de la culture. Entre amis on compte sur des relations de réciprocité, l'amour du sexe, le désir de posséder le sexe opposé inclus ou non. Leurs convictions étant les mêmes, la réciprocité entre eux est probable. Cependant, pour que les relations de réciprocité entre deux êtres humains durent longtemps, il faut que ces deux êtres humains soient moralement cultivés. Il y a des amis qui sont liés entre eux par leurs idées sur les rapports du sexe. Les personnes qu'on a l'habitude d'appeler des amis sont celles qui sont liées entre elles par leur position sociale réelle ou imaginaire : une amitié feinte. Les amis qui sont liés par l'intérêt deviennent presque toujours des ennemis, car les avantages qu'assurent les relations de réciprocité ne leur suffisent pas. Toutes ces amitiés ne sont que de la solidarité à divers degrés de relations de réciprocité. 19 ● Lorsque deux ou plusieurs personnes veulent établir entre elles des relations d'une solidarité particulière, elles doivent convenir des éléments qui constituent la nature de cette solidarité (la religion ou une autre doctrine ou théorie morale, la solidarité sans réciprocité ou à divers degrés de réciprocité, avec ou sans exclusivisme, la réciprocité [voyez page 286, 48^e l. : « Voici », et p. 255, 57^e l. : « I. »], le régime politique, la réputation d'un compagnon de la solidarité, les références, les introductions, les habits, l'étiquette, les signes, le langage conventionnel, le but individuel, le but de la corporation, l'accord est valable pour combien de temps, le secret, etc. ; la solidarité est-elle établie pour appuyer le Gouvernement, le régime et les lois qui existent ou pour les remplacer par un autre gouvernement, un autre régime et d'autres lois ? Quelles classes des habitants du pays, quels individus sont exclus de la solidarité ou sont compagnons de cette solidarité ? Les compagnons de la solidarité sont-ils tous moralement égaux [voyez page 195, 43^e ligne : « les »] ou sont-ils classés d'après le degré de leur culture morale, d'après leur âge et sexe, et d'après la quantité de leurs richesses matérielles et intellectuelles ? Le droit de faire les lois, les richesses matérielles et intellectuelles, la santé, le sexe, etc. ; les relations avec les nations étrangères : guerre, paix, traités politiques et commerciaux, etc.), c'est-à-dire des idées qu'elles s'engagent à appuyer (à soutenir).

Il arrive, lorsque vous espérez faire d'un être humain adulte un ami et lui insinuez des relations de réciprocité ou lui manifestez des intentions de solidarité, qu'il ne comprend pas votre désir ou qu'il repousse votre amitié. Vous devez chercher à vous rapprocher des personnes qui sont bien, et à deve-

nir leur intime. C'est votre droit, et cela vous donne du crédit et du prestige. Ces personnes, vous devez les appeler par leur nom de famille tout court, même par leur nom de baptême, et si l'une d'elles vous refuse ce droit, vous devez vous fâcher, même vous offenser. Dites à cette personne qu'elle ne vous traite pas sur le pied de l'égalité et demandez-lui la raison de sa manière d'agir (**Voyez Conflits**). Il va de soi qu'un homme ne peut pas appeler une dame par son nom tout court, parce qu'il la compromet ; mais une dame peut quelquefois, en agissant ainsi, témoigner à un homme de la faveur, ce qui cependant est toujours très délicat. Pour ne pas leur accorder trop d'importance, c'est-à-dire pour mettre à l'épreuve l'égalité morale qui unit les personnes acceptées comme étant moralement cultivées, lorsqu'un gentilhomme parle en privé du marquis de Salisbury, du duc de Devonshire ou du prince Dolgorouky, il doit dire Salisbury, Devonshire, Dolgorouky, et pas lord, duc ou prince un tel. S'il fait autrement, il est naïf. En public, il devrait toujours exprimer leur titre ou qualification.

Le titre le plus modeste vous donne 30 ans de plus de prestige sur une autre personne qui a la même culture morale et intellectuelle que vous et qui a une fortune matérielle égale à la vôtre ; c'est presque aussi marqué quand on parle d'un grade avec uniforme, surtout lorsque l'uniforme est brillant, d'une décoration ; de relations avec une personne haut placée, etc., etc. Telle personne dont on ne voudrait pas dans un salon, on la reçoit quand même parce qu'elle a un titre. Le titre vous donne la possibilité de vous enrichir par un mariage d'intérêts. On tourne le dos dans les salons modernes — ce sont les manières de la bourgeoisie titrée — à toute personne, même lorsqu'elle est bien élevée, qui n'a pas un titre de noblesse ou pour le moins un rang privilégié au service de l'État.

On ne fait de politesse qu'à titre de **réciprocité**, car on est censé n'être poli qu'avec ses égaux. Toutes les lois de la politesse, de la civilité, de l'amabilité, etc., se résument, en y réfléchissant, à ceci : Il faut être poli avec tout le monde, mais avec chacun seulement autant que sa culture lui permet d'apprécier votre politesse (la réciprocité, l'équilibre)¹. En dehors de ce principe, l'amabilité outrée, c'est de la naïveté ; et l'absence d'amabilité, c'est de la grossièreté, quelquefois même de la cruauté (équilibre). *Abusus non tollit usum*.

Une personne n'est serviable à l'égard d'une autre qu'à titre de réciprocité. Lorsque cette réciprocité n'existe pas entre deux personnes, celle qui voulait être serviable se met en état, selon les besoins, soit de légitime défense, soit de représailles, soit enfin d'utiliser l'autre être vivant — usant du droit du plus fort — sous réserve de ne pas lui imposer de souffrance inutile.

Les êtres humains civilisés (moralement cultivés), en fait de représailles, ne franchissent jamais la limite de la peine du talion ou de tout équivalent qui la remplace (compensation pécuniaire, prison, etc.). Au contraire, les êtres humains sauvages dépassent facilement cette limite en s'acharnant sur leur victime, et les êtres humains naïfs pardonnent presque toujours au lieu de punir. Le talion est le compromis dans le raisonnement d'une même personne entre la vengeance illimitée et le pardon sans condition. Nous ne pouvons appliquer la peine du talion que pour punir les infractions aux relations de réciprocité faites durant la vie du coupable, non pour les infractions des ancêtres que l'inculpé a pu hériter sous la forme d'une maladie sous l'influence de laquelle il a pu agir. Contre le droit du plus fort non justifié, il est conforme à la vraie morale d'opposer la ruse, l'hypocrisie et le mensonge. Il n'y a pas de honte à subir la force majeure, car tous les êtres humains sont égaux devant la force majeure (subjugué, opprimer, voler, violer, effrayer, menacer : la magnanimité, la longanimité, la patience, la générosité, la fierté, la honte, l'orgueil, l'ambition, l'amour, la haine, l'impudence, la condescendance, la sympathie, la compassion, la pitié, le pardon, le sophisme, la mauvaise foi, l'altruisme, la servilité, la résignation, la modestie, la timidité, l'hésitation, la naïveté).

● Les règles qu'on vient d'exposer s'appliquent entre individu et individu et entre nation et nation, mais entre gouvernement et gouverné les intérêts de la nation priment ceux de l'individu, parce qu'il retrouve son avantage dans la prospérité nationale. Les gouvernants n'ont : **1) pas** le droit de **punir** un être humain, parce qu'ils ignorent les éléments constitutifs de la cause du délit (folie, colère, jalousie, passion, ivresse, intoxication et les autres maladies héréditaires ou non héréditaires, l'ignorance, la force majeure connue et inconnue) ; la nature fait le nécessaire, **2) mais** au nom de la **défense** sociale les gouvernants doivent faire subir au délinquant (transgresseur de la loi, prévenu, inculpé, accusé, un justiciable) les conséquences du mal qu'il fait aux autres (la peine du talion ou son équivalent), **3) cette** mesure sert en même temps d'**exemple** à ceux (aux adultes?) qui seraient tentés de nuire à leurs contemporains et de nuire aux générations à venir et **4) peut amener** le délinquant à l'intention de **réciproquer**. **5) Pardonner**, ce serait encourager le vice.

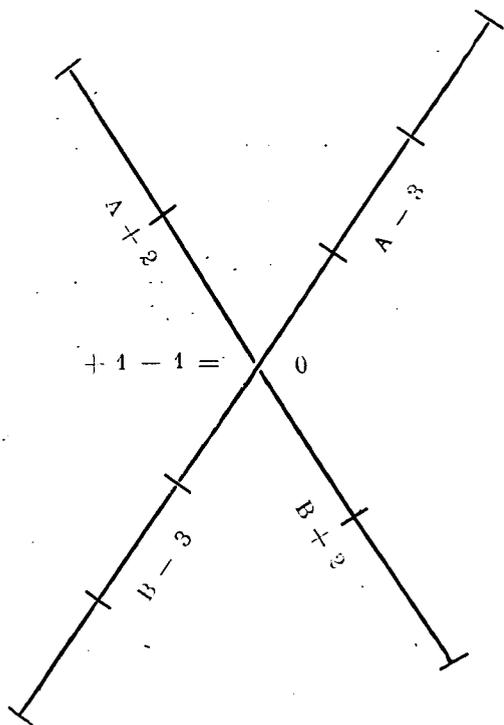
Je propose de faire revivre dans le dictionnaire de la langue française le mot vieilli « réciproquer »

¹ Entre deux personnes, la personne moralement la plus cultivée des deux, doit établir un degré de relations de réciprocité égal au degré de culture morale de la personne moralement la moins cultivée (les usuriers).

pour désigner tantôt l'acte de la réciprocité, tantôt celui de la peine du talion, et de créer le substantif correspondant à cette action, la réciprocation. En ce cas, partout où j'ai écrit dans mon livre « le système de la réciprocité », j'aurais substitué à cette locution qui est fautive les mots « la réciprocation ». En disant à quelqu'un, par exemple, « je réciproque », on promettrait à cette personne hostilité pour hostilité ou acte conciliant pour acte conciliant (rendre la pareille). « Je réciproque » signifierait que ce que vous me ferez, j'essayerai de vous le faire, et « j'anticiproque » — un mot (vocable) nouveau que je propose — signifierait que ce que je vous fais est fait à la condition qu'à l'occasion vous me le ferez aussi. Exemple : Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments anticiproquement respectueux.

48 ● Voici quelques exemples qui feront comprendre au lecteur la différence qu'il y a entre la réciprocité et la solidarité. Deux personnes 1^o peuvent être en relations de réciprocité entre elles. 2^o Elles peuvent être ennemies, l'une contre l'autre, mais être unies entre elles par la solidarité contre d'autres personnes, avec ou sans exclusivisme. 3^o Elles peuvent être en relations de réciprocité entre elles et unies par la solidarité contre d'autres personnes, avec ou sans exclusivisme. 4^o Elles peuvent être ennemies l'une contre l'autre (voyez page 284, 19^e ligne : « Lorsque »).

En résumé les transformations d'un ordre moral se succèdent ainsi : l'indifférence, la crainte, l'instinct ou égoïsme primitif, la haine, la solidarité sans réciprocité, la solidarité à divers degrés de réciprocité, la réciprocité, enfin la réciprocation. La réciprocation est l'équilibre entre le passif et l'actif. Voici un dessin dont les lignes représentent les idées (idéographie, représentation graphique, un schème). « A » rend un service moral, intellectuel, physique, ou matériel à « B » représenté ici par une ligne de + 2 mètres.



« B » lui rend la pareille : ce sont des relations de réciprocité.

Si « A » cause à « B » une perte représentée par 3 mètres, « B » lui en cause une pareille : cela est la peine du talion.

J'appelle les deux manières d'agir la « réciprocation »¹. Si « B » légalement ne peut causer à « A » qu'une perte d'un mètre au lieu de 3 mètres, cela est le système des privilèges. Si « B » se venge et cause à « A » une perte représentée par 30 mètres, c'est de la justice individuelle provoquée par le système des privilèges. Il est possible aussi que « B » puisse causer légalement à « A » une perte de 30 mètres au lieu d'une de 3 mètres, alors c'est « A » qui voudra se venger contre « B ». Le talion négatif est la réciprocité positive. La réciprocité négative est le talion positif. Voici un exemple de ce que le talion est la réciprocité négative : si cela vous fait du bien de me tromper, cela me fait du bien de me venger. Encore un exemple : Vous avez l'intention de me nuire, je préfère vous nuire.

A ce jeu de dupes (la corrélation, la proportion, le rapport), celui qui a le plus d'influence aura toujours l'avantage. Au moyen du système des privilèges les gouvernants volent légalement les artisans et les rentiers. Les gouvernants volent aussi illégalement, soit en interprétant les lois de voleurs qui existent à leur avantage, soit autrement. Pour que les gouvernés ne s'aperçoivent pas qu'ils sont volés, les gouvernants ont proclamé à l'aide de révolutions fictives (1789, 1848, etc.) l'égalité devant la loi pour tout le monde (liberté, égalité et fraternité), mais la loi n'est **pas égale** pour tout le monde (monopole, privilège, etc.). Voici comment on trompe : le trompeur gagne la confiance de la personne qu'il veut tromper et s'assure, si c'est nécessaire, de sa compassion ; il reçoit d'elle une chose ou un service en lui promettant en échange un équivalent ; mais il trouve ensuite des raisons pour ne pas donner cet équivalent à sa victime (donnant, donnant). Les relations entre êtres humains peuvent être : **1)** de bonne foi des deux côtés (+ +) : la **réciprocité**, **2)** de bonne foi d'un côté (+), de mauvaise foi

¹ Certaines personnes, dont l'opinion a de la valeur, pensent que les mots « réciprocité, réciprocation et talion » n'expriment pas les idées que je désire exprimer par eux, mais aucune de ces personnes n'a su me donner les mots qui dans leur opinion exprimeraient mes idées.

de l'autre (—): l'**escroquerie**, 3) de mauvaise foi d'un côté (—), de résistance de l'autre (—): la peine du **talion** ou son équivalent, 4) de mauvaise foi des deux côtés prévue (— —): inimitié devinée..... ou imprévue (— —): inimitié non soupçonnée....., 5) hostiles des deux côtés (— —): l'inimitié manifeste (la solidarité). Une personne moralement instruite peut combiner avec les susdits éléments (la bonne foi et la mauvaise foi prévues ou imprévues) des caractères (types) de relations entre êtres humains, elle peut même les composer avec des fractions de ces éléments. Pour établir scientifiquement le caractère de relations entre êtres humains, il convient encore de deviner le point de vue duquel agit la personne dont vous discutez les relations avec une autre. Tous les points de vue (jugements, la cause, la science) de cette personne sont subordonnés à l'idée de la défense sociale (la solidarité), mais ils sont l'effet des lois de la nature (la cause de la cause) et n'ont, ni mérite, ni démerite au point de vue de l'omniscience, au point de vue des lois de la nature.

Conséquences diverses :

Tantôt faites respecter votre droit (physique, matériel, intellectuel, moral et légal) et respectez celui d'autrui, tantôt — en vous inspirant des règles de l'étiquette — respectez celui d'autrui et faites respecter le vôtre. Dans le but de mettre cette règle en pratique, ne cherchez pas à deviner les désirs des autres (des voleurs), mais tâchez de deviner leurs intentions (de voler, mais comment? Leurs impressions, leur instruction). Cependant cherchez à deviner les désirs des enfants (et des animaux). A l'égard d'égoïstes (à l'encontre d'égoïstes, envers), soyez égoïste au même degré.

Excepté pendant le service, ne donnez jamais des ordres à vos subordonnés ou serviteurs ou domestiques. Ne recevez jamais des ordres, excepté ceux qui vous seront donnés dans les susdites conditions.

Soyez poli avec les hommes, mais aimable seulement avec vos égaux, lorsque vous êtes sûr qu'ils vous rendront amabilité pour amabilité, et les premiers politesses pour politesses. Mais même parmi vos égaux, tout ce que fait une personne pour vous est intéressé, et elle vous manquera de parole à la première occasion. Avec la politesse qui convient à chacun, traitez donc tout le monde froidement, comme on traite des personnes avec lesquelles on pourrait devenir des ennemis d'un moment à l'autre; vous serez dans le vrai et involontairement vous plairez à tous ceux qui seront en relation avec vous.

Lorsqu'un goujat fait une politesse, il a soin de faire comprendre à qui il l'a faite, qu'elle n'est qu'une politesse accordée. Une personne cultivée ne fait de politesses qu'autant que la culture de la personne à laquelle elle est faite permet à cette dernière d'apprécier son attitude. En faisant la politesse ainsi limitée, elle laisse sous-entendre que la politesse est due à la personne à laquelle elle est faite. Lorsqu'on est trop poli avec un goujat, ce dernier s'imagine que c'est un hommage que l'on rend à son mérite; confiance dont il espère abuser impunément.

La politesse des personnes moralement peu cultivées consiste à s'effacer devant les autres. L'homme moralement cultivé invite les autres à s'élever jusqu'à lui, lorsqu'il ne court aucun risque de le faire; dans ses relations avec les personnes moins cultivées que lui, il se place toujours à leur point de vue partout où la question n'est pas une question de principe, et lorsqu'il se place à leur point de vue, il le fait toujours avec autant de réserve, que cela ne l'engage à rien. Il réduit les questions à la mesure de l'entendement de son interlocuteur. En discutant sur une question de principe avec une personne moralement inférieure, il se place au point de vue légal.

N'employez jamais un ton impérieux, ni avec les égaux, ni avec les inférieurs. Avec les domestiques, servez-vous de phrases à l'impératif, courtes et précises, sur un ton uniforme et poli et d'une voix sonore (du larynx). Toutes les nations moralement peu cultivées parlent sur un ton impérieux. Protégez les faibles, les infirmes, les malades, les enfants, les femmes, les vieillards, les indigents et les animaux, mais ne devenez pas humble, servile et obéissant devant eux ni l'esclave de vos animaux, car vous manqueriez de respect à vous-même.

Lorsque vous voyez une femme qui doit soulever un poids trop lourd, fût-elle votre domestique, aidez-la, si vous pouvez le faire. J'ai connu une dame taillée en Hercule qui, étant enceinte, aida à soulever son mari malade; après avoir fait cet effort, elle avorta. Dans des circonstances exceptionnelles, un grand prince pourrait aider une mendicante à soulever un poids, et non seulement il ne dérogerait point à son élévation, mais encore il l'honorerait, à condition de ne se conduire ainsi que lorsque c'est nécessaire. Ne jouez donc pas au grand seigneur tous les jours et ne vous rendez pas ridicule par une pareille affectation.

Ne remarquez jamais et ne trahissez jamais la faute d'une dame qui se compromet. Une femme qui s'amuse par intérêt n'est pas une dame et vous pouvez, au besoin, sortir de votre réserve envers elle pour l'accuser en public, quand il s'agit de vous défendre vous-même contre des accusations injustifiées de sa part. N'attaquez jamais les morts dans leur vie privée, car ils ne peuvent pas se défendre.

Les rois, les titrés, les généraux, les ambassadeurs, ministres, gentilshommes, les décorés, sont vos

égaux dans la vie privée, quoique souvent intellectuellement ou moralement vos inférieurs. La vie officielle leur donne un vernis, un savoir-faire qui leur donne du prestige, du relief, et qui ne prouve nullement leur intelligence, ni la culture de leur intelligence. Ne souffrez pas qu'ils aient des prétentions vis-à-vis de vous. Si vous êtes haut placé vous-même, soyez correct avec les messieurs de votre société, et ne leur faites jamais sentir votre pouvoir. Ne faites pas aux autres ce qu'il vous serait désagréable qu'on vous fit.

Ce que vous n'aimez pas chez les autres, ne le faites pas vous-même, et copiez chez les autres ce qui vous plaît et ce qui vous semble correct, fût-il (ce) d'un mendiant ou d'un roi, mais n'imitiez pas la personne. Si un seigneur distingué et cultivé dit ou fait une chose qui vous plaît, copiez-la et n'ayez pas honte, mais ne boitez pas parce que le Roi boite, ou, si vous êtes une dame, ne toussiez pas parce que la Reine tousse ; ne répétez pas une exclamation parce que telle personne a l'habitude de l'employer, autrement vous vous rendez ridicule et vous faites preuve d'infériorité morale.

N'attendez jamais et ne faites jamais attendre les autres. Si on vous cède le pas, par exemple, pour entrer par une porte, acceptez toujours : soit que vous soyez réellement supérieur à l'autre personne ou que vous soyez son hôte, soit que vous le fassiez pour ne pas refuser la politesse d'un égal. A l'occasion, rendez la même politesse à votre égal. A un inférieur, on rendra aussi la politesse, mais d'une autre manière, on ne l'invitera pas à passer le premier. Officiellement, lorsqu'un supérieur vous invite à passer le premier, c'est un ordre ; c'est une politesse à laquelle on obéit et qu'on ne rend pas. Passez en disant : « pour vous obéir ».

Il ne faut pas s'imaginer que faire un salut profond devant chacun et baiser la main à chaque dame, cela s'appelle être poli envers tout le monde. — C'est plutôt ridicule. D'abord les saluts profonds sont toujours plats et serviles, et embrasser la main d'une vieille parvenue, parce qu'elle est bien habillée, riche et prétentieuse, c'est contre l'esprit de la politesse et de la fierté.

Il faut savoir terminer une lettre et la commencer.

En s'adressant à quelqu'un, soit en lui écrivant, lorsqu'on traite la personne sur le pied de l'égalité, on met le nom tout court : les dames peuvent appeler un gentilhomme ami par son nom de famille tout court, ce qui est un signe d'égalité sociale.

Cher un tel, ou cher ami (*Dear so and so*), serait d'égal à égal, et vous terminerez : votre dévoué (*Sincerely Yours* ou *Yours sincerely ; a letter couched in cordial terms*), tandis que : Mon cher un tel ou Mon cher ami et « je vous prie de croire à mes meilleurs sentiments » (*My dear so and so — With kind regards, Sincerely Yours* ou bien *Believe me, Yours sincerely* ou bien *Yours very truly*), ce serait une formule pour une personne de la société de nuance inférieure, une marque de relation à distance.

Voici quelques formules de lettres (postdater, antidater, un en-tête; un signataire, une signature, un paraphe; un post-scriptum, une apostille; une question précise, une réponse ambiguë, équivoque, évasive, vague, des ambages, embrouiller, débrouiller, illisible, déchiffrer).

Un **monsieur** finit ses lettres ainsi :

Relations **superficielles**.

A un **monsieur** :

« Je vous prie de croire à mes meilleurs sentiments » ou « salutations empressées ».

A une **dame** :

« Hommage respectueux ».

Relations **amicales**.

A un **monsieur** :

« Tout à vous » ou « bien à vous » ou « votre dévoué » ou « une poignée de mains » ou « je vous serre la main ».

A une **dame** :

« Respectueuses amitiés » ou « dévouée sympathie », en commençant sa lettre par toutes les nuances : « Madame, Ma chère Madame, Chère Madame, Ma chère Amie, Chère Amie ».

Sur l'enveloppe, un monsieur, en écrivant à une dame, met toujours le prénom du mari.

A un **personnage** :

« Agréé, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

A un **fournisseur** :

« Meilleures salutations » ou « civilités ».

A un **protégé** indifférent :

« Considérations » ou « sentiments distingués ».

A un **protégé** intéressant :

« Bonne sympathie ».

Aux **domestiques**, on écrit impersonnellement, par exemple :

« Monsieur désire que A. » ou « Monsieur charge A. de »

Aux **serviteurs de confiance** et **subalternes** :

« Mon bon A » et l'on finit « Bonne salutation. »

« Ma bonne Madame X. », et l'on finit « Croyez à mes bons sentiments ».

Une **dame** finit ses lettres ainsi :

Relations **superficielles**.

A un **monsieur** :

« Civilités bien sincères » ou « bons souvenirs ».

A une **dame** :

« Meilleures sympathies » ou « bien sympathiquement à vous ».

Relations **amicales**.

A un **monsieur** :

« Cordialement » ou « cordiales amitiés ».

A une **dame** :

« Bonne et affectueuse sympathie » ou « bien amicalement à vous ».

Une dame, en écrivant à un monsieur, ne signe que l'initiale de son nom de baptême, suivie de son nom de dame.

Voyez l'Almanach Hachette, Paris ; pour la correspondance anglaise, voyez *Saxon*, ou voyez « *The Secretary's Assistant* », *Whittaker & Co., London* (*prefix, title, quality, rank, christian name, surnames, initials* ; urgente, personnelle, confidentielle ; lettre officielle, privée, ouverte, publique ; la présente ; un fac-simile, un autographe, une copie légalisée, une traduction certifiée ; bien dévoué, dévoué, respectueusement dévoué ; un secrétaire, un écrivain public).

Abréviations :

P S	Post-scriptum.
R P ou R P	Réponse payée (tant de mots).
T C	Télégramme collationné.
P C	Accusé de réception.
P C P	Accusé de réception postal.
F S	Faire suivre.
P R	Poste recommandée.
X P ou X P	Exprès payé (tant payé pour le courrier).
X P T	Exprès payé télégraphe.
X P P	Exprès payé lettre.
T R	Télégraphe restant.
P G	Poste restante.
P G R	Poste restante recommandée.
T M —	Télégramme multiple (tant d'adresse).
J	Jour.

Ces abréviations sont en usage, en Angleterre, pour les télégrammes seulement. Je propose un code d'abréviations international pour les télégrammes, les lettres et les ordres de bourse : Un seul chiffre chaque fois.

Pour les terminaisons des lettres d'affaires, voyez « La science dans ses grandes lignes ».

Une personne de la société qui s'absente pendant un certain temps, doit, avant de quitter la ville, prendre congé de ses connaissances (p. p. c.). A son retour, ce sont les connaissances qui, les premières, doivent lui rendre visite. Lorsqu'une personne est de passage dans une ville où elle n'habite pas, elle fait visite, ensuite les connaissances lui rendent la visite. (Elle porte le premier toast ?) Entre Chefs d'État : on fait d'abord jouer l'hymne du pays du Chef d'État en visite, ensuite l'hymne du pays visité par ce Chef d'État.

Après la mort (le décès) d'une personne, on envoie des lettres de faire-part aux connaissances de la personne défunte (une image mortuaire ; veuillez assister à la messe pour le repos de l'âme de ; une messe anniversaire de la mort de ; une messe de requiem). On offre en l'honneur de un dîner suivi de réception (un *garden-party* dans)

Il est mal élevé de donner la main à chaque instant à quelqu'un ou de garder la main de quelqu'un dans la sienne en parlant. C'est ennuyeux, familier et naïf. On tend la main droite une fois pour dire « bonjour », une fois pour dire « adieu », et une fois s'il y a occasion de remercier quelqu'un d'un vrai

service. En dehors de ces cas de donner la main, c'est de mauvais goût. En signe d'égalité, on donne la main droite à une personne, le coude au corps, le bras plié de manière à faire un angle de 90 à 110 degrés. En signe d'amitié on attire la main de cette personne près de sa poitrine ou on la presse contre sa poitrine. Au même degré de l'angle, mais loin de la poitrine, c'est donner la main en signe de familiarité, à distance. Donner la main le coude loin du corps, le bras plié de manière à faire un angle de 135° à 150° environ, c'est traiter l'autre personne avec une nuance d'infériorité. Lever le coude et donner la main à la hauteur du visage, c'est la manière de faire des goujats; cette manière, en effet, n'est pas, généralement, sincère. Ces usages naturels peuvent varier selon le mot d'ordre de la franc-maçonnerie et de la société locale et forment alors un langage auquel il faut être initié pour le comprendre. On est censé ne donner la main qu'à ses égaux, c'est donc une insulte de se voir refuser la main, et la personne qui reçoit cet affront doit provoquer en duel pour cela; en tous les cas on demande des explications détaillées, lorsque c'est une dame qui a refusé sa main, et on peut rendre responsable son mari, qui se trouve obligé de se prononcer pour ou contre cet acte.

Il faut refuser de donner la main à un inférieur, ce qui n'empêche pas qu'on tende la main à un vieux serviteur ou à une vieille servante de la famille, lorsqu'ils ont été des fidèles amis de la maison, soit avant de partir en voyage, soit en les quittant pour toujours, soit pour les féliciter à leur mariage, etc. Il va de soi qu'on fait cela seulement dans de grandes et rares occasions et seulement dans les pays civilisés. On ne tend pas la main à un Souverain, à cause de sa position qui est, pour ainsi dire, presque toujours officielle, mais on s'attend à ce qu'il vous offre la sienne lorsqu'on est en privé et en petit comité. Les catholiques baisent l'anneau (une relique) que les évêques et les cardinaux portent à l'annulaire de la main droite, et baisent la mule que le Très Saint-Père porte au pied¹. Les non-croyants ne le font pas. A la cour du Pape, des Rois, Présidents, etc., on vous prévient de l'étiquette à observer; quelqu'un de la suite, payé pour cela, vous l'enseignera (le protocole).

Voici comment se succèdent, par ordre hiérarchique, les prêtres catholiques :

Le Pape (Très Saint-Père ou Sa Sainteté; Saint-Père, Votre Sainteté, Sainteté; *Your Holiness*).
Le cardinal (Éminence, *Your Grace*).

L'archevêque (Éminence ou Monseigneur et Sa Grandeur, s'il est évêque).

Le nonce (Excellence).

L'évêque (Monseigneur ou Sa Grandeur).

L'archevêque peut être un cardinal ou un évêque et le nonce peut être un cardinal, un archevêque ou un évêque. Tous portent au doigt l'anneau, excepté le Pape. Suivent :

Le doyen

Le curé

Le vicaire

L'abbé

(Monsieur le).

Madame la Supérieure.

Très Révérende Mère (Générale).

Les Sœurs (Ma Sœur ou Sœur X et, en écrivant sur l'enveloppe, Madame la Sœur X).

Les personnes naïves se sentent embarrassées dans les restaurants, les salons et autres endroits où il y a du monde et prennent les unes des manières timides, les autres des attitudes défiantes ou provocantes ou moqueuses ou dénigratoires. Ces personnes naïves devraient ne pas s'occuper de la galerie; elles devraient se servir du peu d'instruction qu'elles ont sans avoir honte de découvrir aux yeux de tout le monde leur ignorance.

On présente l'inférieur au supérieur. Deux messieurs, présentés l'un à l'autre, ces messieurs (ils) ne doivent pas se donner la main, mais seulement se saluer par un petit mouvement de la tête.

Une personne présentée à un Souverain ou à une personne qui occupe un rang plus élevé que le sien, attend que la personne à qui elle a été présentée lui adresse la parole la première et elle en fait de même pour cesser la conversation.

Il ne faut pas embrasser la main des dames, sauf dans les grandes occasions et lorsque l'étiquette l'exige. Surtout après avoir dépassé la trentaine, il faut éviter d'embrasser ses intimes et ses amis, car c'est par ce contact qu'on peut leur communiquer des maladies, et parce qu'il est répugnant pour eux d'être embrassé par une bouche malsaine.

Il ne faut pas faire des révérences ni des saluts de tête profonds.

On ne donne plus le bras aux dames, si ce n'est pour conduire une dame à un dîner officiel ou cérémoniel.

¹ Cela est une manière détournée pour dire qu'ils baisent (baisoter !) le pied du Pape. La mule du Pape est une pantoufle sur laquelle est une croix.

monieux, ou pour l'accompagner dans un bal, ou sa fiancée à l'autel, ou pour assister une dame âgée ou une personne invalide, même un homme; mais on n'offre pas le bras aux dames dans les hôtels, restaurants, promenades, théâtres et autres endroits publics, excepté quelquefois dans une foule. Les officiers et-gentilshommes en uniforme offrent leur bras droit à la dame à cause de l'épée qu'ils portent à gauche, autrement les messieurs offrent toujours le bras gauche, excepté pendant une danse¹.

En voiture, le monsieur prend place à la gauche de la dame.

Après avoir obtenu la permission d'une dame, on présente le monsieur à la dame.

La maîtresse de la maison, pendant un bal, demande aux dames si elles désirent danser. A celles qui ont l'intention de danser, elle présente des messieurs de son choix, sans leur demander la permission de le faire. Après le bal, ces messieurs n'ont pas le droit de saluer ces dames, et s'ils le font, ces dames ne sont pas obligées de rendre les saluts.

Ayez votre chapeau à la main partout sous un toit où se trouvent des dames ou de vrais gentilshommes ou messieurs; par conséquent, ayez votre chapeau à la main aussi dans un restaurant; mais une cuisinière n'est pas une dame, ni une cocotte; ne poussez donc pas cette règle aussi loin. Quand vous êtes sous le même toit avec des prétendus messieurs qui vous gênent, que vous croyez mal élevés, couvrez-vous sans vous occuper d'eux.

Un monsieur et une dame, dans un restaurant à la mode, doivent savoir commander un dîner ou choisir les vins; par exemple: avec les huîtres on boit toujours du chablis et on ne mange pas d'huîtres en été ou quand il fait autrement chaud, car les huîtres se gâtent et sont dangereuses; on peut en mourir. On ne boit jamais de cognac, ni avant, ni avec les huîtres, car on peut en mourir. Il ne faut demander du gibier que pendant la chasse ouverte, autrement le garçon rira de vous.

Un homme doit au moins savoir faire lui-même un plat à la cuisine, cela le met en relief et lui permet de descendre à la cuisine avec une dame pour flirter. (Pour les vins, voyez « La science dans ses grandes lignes » — Agronomie).

La personne qui invite commande le dîner; elle peut consulter incidemment les invités pour un plat, mais elle doit faire le reste elle-même avec l'aide du maître d'hôtel (qui a sous ses ordres les autres garçons). Les places d'honneur sont à la droite et à la gauche et en face de l'hôte.

Il est de mauvais goût d'insister, lorsque votre invité vous a déjà une fois refusé soit un plat, soit une boisson.

Les personnes qui n'ont pas elles-mêmes de bons principes, fixent et dévisagent leurs voisins dans les restaurants, au bal, dans les salons, etc., et remarquent avec ostentation leurs moindres regards, gestes, mouvements et paroles, avec l'intention de dénigrer ensuite ces voisins. — Au contraire, les personnes de bonne compagnie ne s'occupent pas de leurs voisins, à moins que les actes et les paroles de ces personnes ne soient par trop vulgaires.

On peut entendre une conversation chez les voisins dans un restaurant, lorsqu'ils parlent très haut ou lorsqu'ils se font remarquer par leurs excentricités, mais il est indélicat d'écouter spécialement. Il est impoli de se faire remarquer, en parlant trop haut dans un restaurant ou dans un salon; nous en parlerons du reste dans les Conflits. J'entendis, en mai 1902, dans le restaurant de l'hôtel Albemarle, à Londres, un monsieur dire pour être entendu: *I think it beastly of the King, he did not even offer me a cigar*. Cet homme est un snob. Dans tous les pays, lorsque vous entendez quelqu'un parler souvent d'un souverain ou de personnes titrées, ou en public mentionner des grands noms pour impressionner la galerie, celui-là est infailliblement un parvenu qui a la tête tournée par les grandeurs ou un goujat (snob) et un farceur qui profite de ses relations et de son prestige.

Durant les cérémonies, surtout dans les églises, le silence convient.

Lorsqu'il y a un deuil national dans un pays chrétien où vous vous trouvez, par courtoisie pour l'hospitalité que vous y recevez, portez une cravate noire.

Payez vos domestiques convenablement, et ne permettez pas qu'ils acceptent des gracieusetés.

Lorsque vous regarderez quelqu'un dans les yeux, c'est toujours dans un œil à la fois que vous regarderez, car il est matériellement impossible de faire autrement, rendez-vous d'abord compte de ce fait; si vous voyez l'ensemble de cet œil, les paupières, la cornée, l'iris et la pupille, vous lirez facilement l'expression de cet œil (le muscle pathétique)². Comme un éclair, quittez l'ensemble de cet œil et fixez, en respirant régulièrement, l'iris (la pupille, si vous pouvez le faire), avant que l'œil de la personne ne soit dirigé sur vos yeux. Cette personne ne pourra plus vous influencer par son regard, et vous-même, vous prendrez de l'influence sur cette personne, car elle regardera l'ensemble de votre œil et trouvera dans votre regard une résistance calme et inexplicable. Faites un trou dans un papier, pour

¹ Dans quelques pays, les messieurs offrent toujours le bras droit à la dame.

² Un poil, un cil, une taroupe, les sourcils, l'arcade sourcilière, le contre-poil, les paupières.

cachez votre expression derrière ce papier, regardez, par ce trou seulement, votre œil dans un miroir et étudiez ainsi cette question. Rappelez-vous que vous devez toujours regarder de cette manière, quand regarder il faut (voyez *Conflits*), que ce soit une femme, un homme, un enfant ou un animal dangereux ; c'est ce qu'on appelle hypnotiser. C'est faire subir son influence à un inférieur moralement, en évitant d'être influencé soi-même (la quantité de sang nécessaire).

Un monsieur ne doit pas offrir à une dame inconnue une place qu'il occupe dans un endroit public, lorsqu'il l'a payée ; s'il le fait, la dame a presque le droit de s'offenser, et la dame qui accepte est pour le moins cocodette ou très naïve. Font exception à cette règle les personnes infirmes, auxquelles on peut toujours offrir une place. Un refus affaiblit le prestige d'une personne ; il faut donc éviter de donner un refus ou d'en recevoir, et lorsque vous en aurez reçu un, vous devez protester et qualifier cet acte d'impolitesse, car vous avez été traité là en inférieur, quoique, légalement parlant, la personne soit dans son droit. En évitant de donner un refus à une personne, ne poussez pas la politesse jusqu'à l'abnégation de vous-même (l'équilibre). Tâchez de lire dans les yeux de chaque personne sa juste mesure de culture et d'intelligence (voyez *Conflits*).

LA CONVERSATION

La conversation entre égaux consiste en la mise à point d'un sujet avec la politesse et la tolérance mutuelles des interlocuteurs : voyez p. 214, 24^e l. : « L'ignorance ». (Les personnes intelligentes, entre elles, se contentent parfois d'un regard qui échauffe leur imagination.)

Ne parlez pas tout le temps à la même personne. Lorsque tout le monde vous écoute, ne baissez pas timidement la voix, ces personnes n'attendent que l'occasion pour se mêler à votre conversation. Ne faites pas de grimaces et de gestes et ne poussez pas d'exclamations ; ne parlez pas trop haut, ayez la délicatesse de ne pas tousser ou de ne pas respirer dans le visage de la personne à laquelle vous parlez. Tenez-vous donc à distance. Avec les dames, encouragez-les par un petit compliment sans exagération, autrement vous les offenseriez. Ne les traitez pas comme des êtres incomplets, en voulant tout porter, ou tout faire, ou tout dire pour elles ; avec de telles prétentions, c'est jouer soi-même le rôle d'un polichinelle. Ne les entourez pas de saluts et de soins de mauvais goût, car vous les agacez. Lorsque leur toilette les empêche de soulever quelque chose, cela est différent ; faites-le pour elles. Lorsque vous restez longtemps avec elles, en automobile par exemple, offrez-leur l'occasion de prendre un petit instant de liberté, elles vous en seront reconnaissantes. Lorsque des dames et des messieurs sont réunis, un monsieur doit tâcher d'amuser les dames, ne pas converser avec d'autres messieurs.

Ayez un livre de conversation, au moins le *Everybody's Pocket Cyclopaedia*, de Saxon, en anglais, ou le Dictionnaire complet illustré de Pierre Larousse, 134^e édition, 1904, librairie Larousse, Paris, 17, rue Montparnasse, en français. La « Grande Encyclopédie », 61, rue de Rennes, Société anonyme de la Grande Encyclopédie, a paru en français, à Paris, en 18... La « Revue Encyclopédique », librairie Larousse, paraît en français, à Paris, en 1904. En Angleterre ont paru la 10^e édition, en 1903, de l'*Encyclopaedia Britannica*¹, et la *Chamber's Encyclopaedia* (10 vols., £ 5, cash £ 3. 15 s.), son dernier volume a paru en 1901. La dernière est la moins complète. L'essentiel dans un discours ou dans la conversation, c'est que l'orateur (ou l'interlocuteur) sache ce qu'il veut dire (la quantité de sang nécessaire : l'ubiquité, la mémoire, les cultures intellectuelle et morale ; le datisme, la périssologie, la faconde, le pléonasme, la tautologie, la répétition, la métabole, l'arondissement, la paramnésie, l'amnésie) et qu'il sache l'exprimer (un auditeur, un entendeur ; à demi-mot, loc. adv. ; un questionnaire, un explicateur, un instructeur, enseigner, un conseiller, un conseilleur). Si l'orateur a le cerveau paralysé par la peur (la menace), il regagnera la lucidité de son esprit et le droit de son opinion en portant un revolver dans sa poche. Si l'orateur a le cerveau paralysé par la crainte (la timidité, intimider, la lâcheté, la quantité de sang trop petite, le manque de relations de réciprocité, les déceptions ininterrompues), je lui conseille de limiter son discours aux affirmations incontestables (ses relations de réciprocité avec les personnes hostiles sont tacitement rompues). Si une personne a plus à perdre qu'à gagner en bravant les dangers, elle fera bien de ne pas faire le discours qu'elle avait l'intention de faire. Ne dites pas tout ce que vous savez à la fois, en effleurant tous les sujets de conversation le même jour ; au bout de 24 heures vous aurez épuisé votre répertoire. Ne préparez pas vos sujets de conversation d'avance, ne cherchez pas à parler avec suite, ensemble et pédanterie. Ne dites que ce qui vous vient naturellement dans l'idée. Si l'on vous interrompt, écoutez attentivement en regardant bien dans les yeux ; laissez achever et répondez sans vous préoccuper de ce que le sujet de conversation a été ou n'a pas été changé ; répondez comme si vous parliez avec vous-même, parlez librement de tout, en évitant

¹ The 11 new volumes of 1902 constitute with the 24 volumes of the 9th edition reprinted in 1898 the 10th edition. In all 35 volumes.

cependant de parler des vôtres et de vous-même, de vos connaissances titrées ou en position, de politique¹, donc aussi de malversations et d'escroqueries ou d'immoralités, lorsqu'elles discréditent le régime social, d'affaires, d'affaires de Bourse, d'argent dépensé, de prix, à moins que vous ne parliez des prix de chevaux, de tableaux, d'enjeux ou de mises aux cartes, aux courses, etc., d'âge, de mort, de maladie. Il ne faut pas dire de mal de vos connaissances, et rien qui puisse compromettre une femme, fût-elle une cocotte; ne pas parler de ce qui est désagréable, par exemple : de fards, de faux chignons, de perruques, de fausses dents; on doit parler le moins possible des personnes présentes ou de leurs intimes; il faut éviter de froisser l'opinion sans nécessité, de parler de philosophie religieuse et des Religions, de choses indécentes; toute contradiction directe est impolie, et un refus est généralement une grossièreté.

Tout cela ne vous empêchera pas, lorsque vous le jugerez nécessaire, de parler franchement de ces choses et de défendre votre opinion par une provocation en duel, s'il le faut, et de contredire librement ce que vous voulez contredire, et d'appeler une insolence : une insolence. Ne faites pas de politique en faisant la conversation. Si vous cherchez à faire ressortir votre égalité morale avec votre interlocuteur par le choix de vos paroles ou par le geste et l'expression du visage, ce dernier croira, d'après son point de vue personnel, que vous le traitez moralement en inférieur ou que vous cherchez à vous élever moralement au-dessus de lui; il ne croira pas que vous voulez le traiter moralement d'égal à égal. Dites ce que vous pensez, dites à votre interlocuteur que vous êtes moralement au-dessus de lui ou que vous êtes son égal ou bien ne dites pas ce que vous pensez, mais ne le faites pas sous-entendre, car vous vous ferez, de votre interlocuteur, un ennemi. Ne manifestez ni de la prétention ni de la présomption (on est toujours un peu présomptueux sans le vouloir), ne faites pas étalage de fausse modestie, ne soyez ni agressif et provocant, ni timide, émettez votre opinion et exigez votre droit.

La pose, donc aussi la coquetterie sont désagréables à votre interlocuteur, parce qu'il sait que vous trompez les personnes présentes à l'aide de l'hypocrisie (un discours ampoulé, une intimidation, un mépris hautain affecté, etc.).

Dans les discours en public, ne répondez pas aux interruptions malicieuses (par anticipation, une antéoccupation, une prolepse, un préjugé). La personne de mauvaise foi emploie des phrases vagues et mensongères (qui renferment un mensonge), mais qui ont les apparences de la vérité. Elles sont de nature à produire une vive émotion sur ceux à qui elles sont adressées (développer les sentiments des autres et anéantir leurs facultés de la raison; abandonner l'enchaînement démonstratif des idées pour faire appel aux sentiments). Ces émotions font oublier aux victimes les vérités qu'elles ont intérêt à avoir présentes à l'esprit et c'est de cette manière que ces phrases servent à masquer la vérité (une interminable correspondance) devant la victime et devant le public. La personne de mauvaise foi s'appuie sur un raisonnement qu'elle ne peut justifier.

En résumé : ● Si vous ne connaissez pas par expérience le point de vue duquel votre interlocuteur raisonne habituellement, alors tâchez de trouver dès le début de la conversation, quel est son point de vue habituel (le pli de son cerveau). Placez-vous au point de vue légal (soit de l'étiquette) avec les personnes moralement vos inférieurs, et au point de vue de la réciprocation avec les personnes moralement vos égaux et réduisez les questions à la mesure de l'entendement de votre interlocuteur. Partant, ne discutez pas avec une personne qui a dépassé l'âge de 15 ans, si elle est idiote ou bête ou hébétée (son cerveau est bien fait, mais la quantité de son sang est trop petite) ou intelligente, mais ignorante ou si elle est de mauvaise foi. L'Anglais ou l'Anglaise ne craint pas durant la conversation de blesser l'amour-propre de son interlocuteur (les relations de réciprocité sont tacitement rompues) et il ne respectera son interlocuteur que si ce dernier lui rend la pareille.

L'étiquette est le code de la bonne compagnie. Elle est le résultat de la réciprocité entre compagnons et de la solidarité contre les autres. Une personne civilisée de l'époque où nous vivons ne rencontre peut-être pas une fois durant la vie une personne moralement son égale, elle fera donc bien de

¹ La politique en 1904 est un système pour voler. Les compagnons de la solidarité se reconnaissent par la discrétion dont ils font preuve. Les oppresseurs n'aiment pas une personne hypocrite, cependant si elle est véridique ils la repoussent. Ils souhaitent que la personne qui est en relation avec eux, se laisse mépriser et voler par eux. Lorsque ces scélérats ne peuvent prouver par le raisonnement que leurs exigences sont justifiées, ils font appel aux sentiments de leurs victimes, tandis qu'ils se tiennent sur la réserve pour faire accroire aux naïfs qu'ils ont en réserve des opinions d'une conviction profonde et sensationnelles.

Je conclus du précédent que plus une personne a de l'influence et plus elle est scélérate, plus vous devez approuver sa conduite pour vous élever. Par votre servilité et par votre hypocrisie vous gagnerez la confiance des plus puissants que vous qui vous trompent et vous pourrez les tromper ensuite vous-même. Mais ne discutez jamais avec eux, car ils sont de mauvaise foi. Il y a des personnes qui se tiennent sur la réserve, parce qu'elles se méfient des sentiments (sic.) des autres, surtout des inconnus, il ne faut pas confondre ces personnes avec les scélérats dont il est question ici. D'autres encore se tiennent sur la réserve parce qu'elles ont été élevées à se conduire ainsi : elles ne s'en rendent peut-être pas même compte. La musique, les jeux et les sports sont utiles à la nation au point de vue de l'hygiène, mais ils servent aussi à détourner l'attention des gouvernés de la question du droit de propriété.

ne jamais discuter sur la question du talion. Cette question soulève des haines, car en 1904, chaque être humain est un voleur. Pour ne pas vous tromper sur le degré de culture morale de vos interlocuteurs, au lieu de parler, autant que votre silence attentif (votre silence et votre attention ; audition) ne vous assujettit pas à l'influence de vos interlocuteurs, laissez parler les autres, cependant pratiquez les règles de l'étiquette.

Lorsque vous êtes en présence d'une personne moralement votre égale et que vous êtes décidé à vous placer au point de vue de la réciprocation en conversant soit en discutant avec elle, alors, pour placer juste (mettre à point) le sujet au point de vue choisi par vous, placez-vous au point de vue choisi par votre interlocuteur, concluez à l'erreur (ab absurdo) et suggérez-lui ensuite le point de vue de votre choix pour corriger l'erreur. Si votre interlocuteur est intelligent et de bonne foi, il sera obligé par la logique des arguments d'adopter votre conviction (rétorquer, une antéoccupation, une prolepse). Lorsque vous faites un discours, adaptez le langage au milieu. Le discours ne doit jamais s'écarter de son plan. L'enchaînement des idées à suivre (le fil à suivre, la contexture d'un discours) est d'un ordre moral. Développez vos idées et réservez l'essentiel du discours pour le terminer. Combattez vos adversaires de mauvaise foi surtout en leur posant des questions sincères (improviser, préparer, un discours retentissant, la répercussion d'un discours dans le pays, interpeller, interrompre, un discours parlementaire ou classique, une allocution, une harangue, une exhortation, un appel, une incitation, une récrimination, une altercation, une diatribe, une apologie, homologuer, approuver, un panégyrique, une admonestation, réprimander, une remontrance, une discussion, une opposition, une contestation, un débat, une dissertation, une polémique, une controverse, un adversaire, un antagoniste, l'antilogie, le contredit, un sermon, une prédication, la propagande, une méthode oratoire, un style classique, un discours d'apparat, un soliloque, l'exorde, la péroraison, la plaidoirie, l'éloquence, la rhétorique, la diction, le bien-dire, un style fleuri,] l'éloquence, la loquacité, l'auditoire, l'assistance, l'auditeur, l'orateur, un rhéteur, un démonstrateur, un argumentateur,] le conférencier, l'interlocuteur, le narrateur, le causeur, un polémiste, un puriste, un maniériste, un contradicteur, le doctrinaire, le symbole, un précurseur, un novateur, un hérétique, un sectaire, une doctrine, une théorie, un système, résumer sa politique de . . . , analyser : procéder de l'idée générale à la cause ; synthétiser : procéder de la cause à l'effet ; l'enchaînement démonstratif des idées, les précautions oratoires, une argumentation serrée, concise, l'orthologie, aligner ses phrases, la tournure, la contexture d'un discours, une paraphrase, un discours confus, diffus, prolix, trop long ; examiner, dissenter, disséquer, investiguer, commenter, interpréter, rédiger, formuler, dire, dicter, lire, citer, un apophtegme, réciter, déclamer, déclarer, énoncer, communiquer, proclamer, divulguer, propager, signifier, notifier, aviser, avertir, intimé, sommé, requérir, ordonner, commander, en faire accroire, acclamer, conspuer, converser, causer, parler, s'entretenir avec, une conférence, discuter, des pourparlers, exhorter, censurer, épiloguer, chicaner, tracasser, un parlage, babiller, jaser, un langage, un langage inintelligible, baragouiner, barboter, la cacologie, un charabia, radoter, broder, hâbler, la volubilité, la loquacité, la faconde, la périsologie, disert, e, l'articulation des paroles gênées, — faut-il dire lente ou faut-il dire difficile ? — la prosodie, chevroter, balbutier, bégayer, ânonner, marmotter, chuchoter, murmurer, grommeler, grogner, fulminer contre quelqu'un, vociférer, hognér, crier, hurler, chanter, une narration, une histoire, un résumé, un compte rendu ; en voici la substance ; obtenir un succès au moyen de la rhétorique, doctus cum libro ; un monologue, un dialogue, un colloque, un entretien ; émettre une opinion, raconter, relater, rapporter, un pseudonyme, un nom de plume, un anonyme ; faire étalage de fausse modestie). Pendant la conversation un professionnel ou une personne autrement instruite, hostile et dépourvue du sentiment de réciprocité, vous posera plusieurs questions techniques, que vous ne connaissez pas, abandonnant ainsi avec intention les règles générales et les principes pour en discuter les détails (l'application). La personne hostile vous montrera de cette manière aux personnes qui écoutent sous l'aspect d'un ignorant prétentieux, afin de vous discréditer. Ne répondez pas aux questions malicieuses, mais répondez par une répartie sarcastique et hostile, puis cessez de parler avec cette personne

Un duel oratoire entre deux hypocrites, est une déception pour les êtres humains animés du sentiment de réciprocité. Rappelez-vous que vous n'êtes pas en relations de réciprocité avec un hypocrite (Per fas et nefas).

Pendant que vous parlez et pendant que vous écoutez parler les autres, respirez régulièrement. Vous ferez bien d'étudier l'intonation que donnent à leurs paroles les personnes qui sont intelligentes et cultivées (l'intonation, l'accentuation, accentuer, l'antépénultième syllabe, zézayer, le zézaïement, le bégaiement, voix nasillarde, gutturale, un ventriloque ; la cacologie).

1. Un monsieur, pour faire la conversation, a besoin de connaître : l'histoire, qui est la source inépuisable de conversations intéressantes. Il n'a pas besoin de se rappeler les dates, il lui faut les noms, les faits et les époques ; les nouvelles politiques, sans discussion politique, rien que les faits ; le proto-

cole ; les potins ; les nouvelles créations littéraires, artistiques, de tous genres, telles que les livres nouveaux, les tableaux, les premières des théâtres, etc., les inventions nouvelles, les carrières existantes, les noms des princes régnants, des hommes et des cocottes dont on parle ; l'organisation superficielle du gouvernement (les Parlements) ; une idée correcte des lois du pays et des lois internationales.

2. Pour en causer, un monsieur doit connaître ce qui se passe dans le monde des sports et des paris.

Les courses de chevaux, de bicyclettes, les courses dans des sacs, à ânes, en bateaux à rames, à voiles (des régates à la voile : *cutler, yawl, schooner, yacht* ; un balancier), à vapeur (canot automobile ; *motor-boat race*), à la nage, à pieds (*Cross-country interclub*), en automobiles, en traîneaux, en patins.

Le 26 août 1902, à la course d'automobiles de Deauville, en France, le conducteur Gabriel fit, sur une voiture à deux places Mors de 70 chevaux, un kilomètre en $26'' \frac{2}{5}$, c'est-à-dire 136 kilomètres 350 à l'heure. Les coureurs avaient 600 mètres pour prendre leur élan et 300 mètres recouverts d'une couche épaisse de sable pour l'arrêt (« Matin »). Le 24 mai 1903, le conducteur Gabriel a fait de Paris à Bordeaux 552 km. (Mors, 1000 kilos) en 5 h. 13 m. 31 s. $\frac{1}{5}$; la vitesse moyenne a été de 106 km. 500 à l'heure (c'est un homme courageux). Les neutralisations étaient de 5 heures 37 minutes pour les trois étapes de Versailles à Bordeaux, à Vitoria et à Madrid.

Un monsieur doit connaître : Les chasses avec la balle explosive, la balle ordinaire, le petit plomb, le chien d'arrêt, le chien courant, le terrier, l'écureuil, le furet, le léopard apprivoisé, le cochon dressé, la mangouste (*mongoose or Indian snake killer*) ; l'éléphant apprivoisé, le faucon ; le piège, la reginglette, la glu, le gluau, à l'aide d'hommes formant un cordon (faire des battues avec des traqueurs ; la battue au cordeau ; la battue au chaudron) ;

La pêche avec la balle explosive, le harpon (*harpoon ; spearing : salmon*), l'hameçon, le filet, le verveux, l'épuisette, la nasse, à l'aide de la marée, dans les parcs ;

Les duels, assauts d'armes, de cannes, de boxe, de savate, de ju-jitsu, les tournois, les concours hippiques, le tir aux pigeons, les courses de taureaux, les combats de coqs, de chiens, d'éléphants, d'animaux sauvages de tous genres, concours au pistolet, au revolver, à la carabine, au canon (sur le polygone de Fontainebleau, près de Paris), au billard, parties internationales d'échecs ;

Expéditions scientifiques en ballons ou en bateaux pour les pôles (expédition antarctique), pour faire des sondages au large, pour faire des observations atmosphériques, des recherches fossiles, minérales, botaniques, historiques ;

Jeux athlétiques, militaires dans les régiments (*gymkhana*), sur les bateaux de guerre et sur les grands vapeurs des compagnies de transports ;

Les matches de lawn-tennis, ping-pong, cricket, football, polo, water-polo, etc. ;

Les concours de pêche, etc. ;

Les expositions (*show*) annuelles de chevaux, de chiens, de chats, d'oiseaux, de bétail, de timbres, de peintures, de voitures, d'automobiles, d'agriculture, de fleurs, etc. ;

Les expositions internationales.

3. Un monsieur, pour en discuter librement, doit savoir faire ou manier : les ballons, automobiles (un chauffeur, l'électricité, l'acétylène, l'essence de pétrole), bicyclettes ; connaître les bains et savoir nager ; faire des armes (pistolet, fusil au petit plomb et carabine, revolver, sabre et fleuret), la canne, la savate, le ju-jitsu (ou jiu-jitsu), la boxe ; faire des tours d'adresse, gymnastique, équitation ; ramer, naviguer à voiles et autrement, patiner sur des patins à roulettes, patiner sur des patins automobiles (*motor skating*), patiner, patiner à voiles (*skate sailing* [Müggelsee]), se luger (*sledge, ski, toboggan, skates ; a motor sledge*) ; un patineur, une équipe de sauveteurs, munis de cordes, crochets, bâtons, longues et larges échelles, le dégel, une avalanche, un glacier ; la rosée, le frimas, le verglas, la pluie congelée, la grêle, la neige, un congélateur) ; jouer une partie de « hockey » sur la glace (*a game of hockey*) ; jouer le cricket, Rugby football, Association football, tennis, lawn-tennis, polo, water-polo, golf, racquets (ou rackets), squash racquets, hockey, badminton, basket ball, la pelote basque, (le pit?), le croquet, le rally-paper, paperchase ; chasser de toutes les façons ; la pêche de toutes les manières ; conduire à quatre chevaux, conduire un train de chemin de fer. (Voyez Saxon.)

4. Pour bien en parler et pouvoir critiquer, un monsieur doit savoir jouer : au billard, à la roulette, au trente-et-quarante (connaître les systèmes ; un des meilleurs c'est le tiers-et-tout, mais il n'y a pas de système qui réussisse à la longue contre la banque), baccara, bridge, quit (56 cartes), piquet, bésigue, whist, solo whist, écarté, poker, nap, reversi, halma, échecs, charades, au jeu des trois règnes, aux dominos, au trictrac, dames, lotos ; danser, le théâtre amateur, chanter ou jouer d'un instrument (voyez Saxon), danser un quadrille à cheval (carrousel), les jeux à bord des vaisseaux, « table-tennis » (*ping-pong*). Dès que vous avez fini de jouer soit aux cartes, soit au billard, etc., lavez vos mains pour éviter les maladies contagieuses qu'on peut contracter par le contact d'objets (les journaux) qui passent de main en main.

5. Un monsieur doit pouvoir critiquer : les théâtres, musique et concerts, poésies et littérature, cafés chantants, tableaux, sculptures, marbres, bronzes, boiseries, soieries, gobelins, vieilles dentelles, miniatures, porcelaines (fabriques de Vincennes : 1740 et 1751, de Sèvres : 1756, de Bourg-la-Reine, de Sceaux, de Choisy-le-Roi ; porcelaine de Saxe. On classe la porcelaine en : porcelaine tendre, faïences blanches, faïences japonées), majoliques, émaux, orfèvrerie, cloisonnés ; politesse, étiquette.

6. Pour en parler à son aise, il doit fréquenter et connaître : les voyages, villes d'eaux, plages et bains de mer, autres villes de saisons, casinos, promenades à la mode, jardins privés, publics, zoologiques, botaniques ; les théâtres, cirques, ménageries, restaurants et hôtels à la mode, salons pour thé (pâtisseries), salons privés connus, bals privés et publics, bals blancs, raouts, kermesses, garden-parties, mascarades, cart horse parade, bataille de fleurs, dîners officiels, établissements de bains, musées, galeries de tableaux, expositions, bibliothèques, monuments, églises, clubs à la mode ou remarquables ou excentriques (*Excentric Club, London*, — un club pour les artistes—), champs de courses, terrains de jeux (*polo, lawn-tennis, etc.*), salles d'armes célèbres, tirs connus, salles de billard, grands magasins, grandes banques, arènes pour combats de taureaux, endroits célèbres de chasse, hôpitaux et autres établissements philanthropiques, revues et parades militaires, sociétés d'assistance pour les animaux. Il devrait avoir une liste de tous ces endroits.

7. Un monsieur devra aussi pouvoir causer vie pratique : attelages, écuries, services, maisons, jardins, plantes et fleurs, animaux, minéraux, cuisine, vins, menus, emplettes, toilettes (robes, chapeaux, coiffures, gants, cravates), sciences (expériences en 1903 à l'usine Ehrhardt en Allemagne : canons de campagne munis de plaques blindées ; Sir William Crookes : le métalloïde, le radium qu'on trouve dans les mines des Cornouailles et dont les rayons sont utilisés pour faire des expériences sur le traitement du cancer, aussi contre les microbes et pour produire des cicatrises lisses [le radium a été découvert en décembre 1898 par Madame Marie Pierre Curie, née Sklodowska, dans le minerai de *pechblende* de la mine de Joachimsthal, en Bohême] ; le stéréoscope, la téléphotographie ; la photographie des couleurs, 1891 ; le tremblement de terre [le sismographe, le mouvement ondulatoire, les oscillations, les secousses sismiques] a peut-être pour cause des éboulements souterrains ou l'eau de mer vient en contact par une fissure sous-marine avec la fournaise volcanique), anecdotes, dire du bien de ses connaissances, sans exagérer ; fabriques diverses, agronomie, élevage, mines, le pantographe, le diagraph, l'électrotypie, le téléphote, cinématographes, bioscope, le chronophone, la photographie en couleurs, la photographie par le procédé dit gélatino-bromure (un photomètre), photographie par fil télégraphique, photographie topographique, en ballon avec un appareil Suter, photographie aux rayons X du professeur Roentgen (radiographie, radiographe et appareil pour les rayons X), chromophotographie, télégraphie sans fil, Marconi, microscopie, astronomie, appareils acoustiques (phonographe, aérophone, phonomètre ; Kinétographe : 1891, Th. A. Edison), 1891, graphophone G. Bell, gramophone le téléphone (1876, Graham Bell), l'électrophone ; le théatrophone.

Le principe pour faire rire, c'est de réunir avec des apparences sérieuses de réalité (la réflexion et les sentiments sans presque l'intervention de la mémoire), deux choses extrêmes et que tout le monde connaît, qui forment ensemble un contraste éclatant, par exemple : « J'ai vu le nain du cirque se promener avec une femme d'une grandeur qui contrastait énormément. Aussitôt on se demande : comment ira-t-il l'embrasser ? » Il faut que cela soit dit avec conviction. On peut encore accumuler les contrastes sur le même sujet. Nous voyons une chose grande et une chose petite réunies ; nous pouvons ajouter que la dame est la femme très connue par sa pruderie, la Sainte nitouche Madame telle, que le nain est connu pour sa perversité, et notre tableau devient encore plus intéressant. C'est-à-dire qu'on provoque le contraste en faisant converger sur une même idée deux points de vue opposés¹ (le pour et le contre).

Un homme doit être courageux ; il doit avoir une carrière, pour le moins un métier, et jouir d'une bonne santé.

Une femme doit avoir une bonne santé et du raffinement dans le sens honorable, savoir se soigner, même lorsqu'elle est pauvre. Pour qu'un homme (ou une femme) soit gentilhomme dans ses convictions, il ne suffit pas d'apprendre la théorie de la gentilhommerie, il faut qu'il soit élevé dans ces idées dès le berceau. Vous ne pourrez jamais vous fier ou compter sur les convictions d'un être que vous aurez converti après l'âge de 10 ans ou de 15 ans, car il a déjà pris de mauvais plis. Un enfant de parents nobles est plus facile à élever qu'un enfant qui est né de parents qui ne sont pas nobles (l'éducabilité, le bon sens) ; aussi est-il plus avantageux d'élever, toutes les autres circonstances étant égales, un enfant d'une nation civilisée ou d'une race plus développée qu'un enfant d'une nation ou d'une race barbare, parce que les nerfs de ce dernier sont moins perfectionnés dans le sens civilisé (la réciprocité) et plus développés dans le sens barbare, lequel s'adapte aux besoins de la vie moins civilisée ; nous

¹ Encyclopédiana (recueil d'anecdotes), Paris, Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères.

voyons ainsi des Nègres et des Indiens ● (Peaux-Rouges) dont l'odorat est aussi développé que le flair d'un chien de chasse. 58

Les nerfs du parvenu et son ignorance des principes de la société (le système de la réciprocité) dont il désire être un membre perpétuel, la concurrence qu'il fera à ceux qui en font partie, expliquent pourquoi les parvenus sont presque toujours mal vus. Plusieurs générations, souvent, ne suffisent pas à créer, pour une famille, une tradition et des mœurs nobles. Nous voyons certains descendants des généraux de Bonaparte qui, à l'heure qu'il est, ont encore des manières intransigeantes et grossières. Lisez ce qu'a écrit sur ces familles le comte de Toreno (1786-1843). Leurs relations avec la haute aristocratie leur ont tourné la tête.

Londres, le 8 juin 1902. J'étais assis seul dans le restaurant du Berkeley Hotel. Entre, en pardessus, le chapeau sur la tête, un homme d'une cinquantaine d'années, assez chauve, dans un habit gris. Il remet son chapeau au garçon, s'assied le dos tourné vers la salle et vers moi, se retourne ensuite pour prendre un journal sur ma table, sans demander ma permission. Ce monsieur s'appelle le duc de..... de la création de Bonaparte. Que doivent en penser les Anglais? Ce duc de..... permettra naturellement que je décrive sa politesse dans mon livre, puisqu'il exhibe cette politesse en public; du reste, je ne publie pas son nom. Une dame entre ensuite, mais, lorsque ce monsieur sort du restaurant, il met quand même son chapeau sur la tête avant de quitter la salle et ferme la porte avec fracas en sortant.

Lorsqu'un gentilhomme a été créé, aujourd'hui ou il y a mille ans, c'est toujours le même principe; les nouveaux nobles n'ont pas besoin d'avoir honte et ne doivent sous aucun prétexte souffrir que les nobles de date plus ancienne se moquent d'eux et les insultent. La plupart des familles anciennes, dites illustres, sont des familles d'assassins (meurtre, vol et viol).

● Le sang noble est une fumisterie trop souvent répétée pour les ignorants. Lorsqu'une famille a vécu sans traditions, sans mœurs ou sans principes écrits, conservés et améliorés de père en fils, ces familles-là sont un réservoir de toutes les maladies physiques et morales formées (produites) par le vice et ne font pas honneur à la gentilhommerie, qu'elles discréditent. Les familles qui voudront se créer une tradition sur les bases de mon livre me béniront pendant des générations. Un être humain, qu'il soit légalement noble ou qu'il ne le soit pas, qui jouit d'une santé normale et qui est né et élevé dans un milieu d'abondance physique, matérielle et morale (la réciprocité), pourvu de traditions écrites, est, au nom des lois de la nature, un être noble par sa naissance. Le titre ne fait un noble que légalement. Ce qui fait le noble au nom des lois de la nature, c'est la santé et la notion du système de la réciprocité. 36

L'homme noble d'après l'auteur possède un corps sain, aux formes classiques, adhère à l'esprit du système de la réciprocité, connaît les bonnes manières qui en dérivent, a une culture intellectuelle (la notion de l'hygiène y est incluse), a des moyens pour vivre sans voler.

Quant aux nouveaux nobles, je dis que les anciens nobles leur sont tous hostiles, car ils sont jaloux de la concurrence qui leur est faite, une simple question d'argent étant cachée derrière leur haine. Il suffit de discuter la question ouvertement avec eux et, au besoin de se battre en duel pour exiger l'égalité morale, la réciprocité matérielle et le reste.

Aux personnes qui reçoivent un titre et qui n'ont pas l'habitude d'en porter, l'auteur conseille de ne pas se sentir (qu'elles ne se sentent pas) devenir tellement nobles qu'elles montrent aux personnes non-titrées du mépris ou bien qu'elles ne rendent pas ce titre ridicule pour prouver qu'elles ont tant de valeur sociale par ce qu'elles étaient avant de porter ce titre, qu'elles n'ont pas besoin de ce titre pour relever la valeur sociale de leur personne. A peu d'exceptions près, toutes les familles en Europe qui ont reçu leur droit de noblesse et leur titre après l'année 1775 ont des manières plus désagréables et plus malhonnêtes que les familles qui datent d'avant 1775, parce que les moins anciennes ont été enfantées par le monopole commercial et qu'elles n'ont pas eu le temps d'oublier les principes auxquels elles doivent leur origine (l'usure).

Les titrés moralement peu cultivés s'imaginent, parce qu'ils ont un titre, qu'ils n'ont pas besoin de réciproquer (*a distinguished thief, a drawing-room tramp; a trampdom*).

Un gentilhomme doit protéger les membres de sa famille, même lorsqu'ils occupent une position ou une situation sociale inférieure, à la condition qu'ils s'engagent à ne pas le compromettre avec intention par une conduite contraire aux conventions et aux usages sociaux. Il couvre par la valeur de sa personne leur naïveté apparente, mais il ne doit quand même jamais approuver leur conduite, si elle est contraire à l'esprit de la réciprocité du siècle (habitudes, vêtement, manières, coutumes, usages, paroles, écrits, actes, opinions politiques, honneur, mauvaise compagnie, mésalliance: voyez page 284, 19^e ligne: « Lorsque ») et, au besoin, il peut les répudier publiquement.

Les membres d'une famille qui ont des richesses matérielles suffisantes doivent se cotiser dans le but de payer pour donner une éducation pratique (commerce, magistrature, etc.; l'enseignement de

l'hygiène, surtout préventive, inclus) aux enfants de leur famille qui sont pauvres. De cette manière la famille occupera toujours une position sociale indépendante. (L'auteur avait toujours l'intention d'agir ainsi, mais il ne l'a jamais fait ! Absorbé par ses théories, il remettait tout à plus tard, époque à laquelle il espérait de pouvoir faire les choses en grand. En attendant, les cheveux blancs ont poussé et il n'a rien accompli.) Qu'un membre de la famille soit pauvre ou riche, qu'il occupe une position sociale en vue ou qu'il n'en occupe pas, il est injuste de le discréditer pour une raison futile, et c'est contraire aux intérêts de la personne qui le discrédite, parce qu'elle diminue en agissant ainsi la puissance de la famille.

Une famille de personnes non titrées a de l'importance tant qu'elle possède des terres. Une famille de personnes titrées peut avoir pendant des siècles des influences sociales, même sans posséder de terres, en contractant des mariages d'intérêts, donc au moyen du vol.

L'étiquette est une excellente coutume qui sert à maintenir les goujats à leur place et à se débarrasser de leurs familiarités ; mais certainement une personne qui se respecte ne doit pas s'en laisser imposer par elle (l'équilibre partout).

Dans les grands salons historiques et nobles, on n'admet les personnes tolérées dans la société qu'aux réceptions officielles et aux réceptions privées données pour tout le monde. Aux réceptions choisies et dans la vie intime, les personnes seulement tolérées ne sont pas admises.

Les personnes tolérées dans la société et celles qui n'y appartiennent pas sont dures et cruelles pour celles qui sont de la société, mais ces mêmes personnes, lorsqu'elles ont affaire à une personne titrée ou en position officielle, feront toutes les platitudes et supporteront tous les sacrifices, lui prêtant ou lui donnant leur argent, la défendant moralement et physiquement contre toute attaque, la nourrissant, au besoin, lui trouvant de l'esprit, même quand elle n'en a pas, lui offrant, soit à elle, soit aux personnes de sa famille, ses filles ou ses fils en mariage, tout cela pour lui être agréable, dans l'espoir de se faire admettre dans la société. C'est tantôt pour exploiter, tantôt pour rallier à des idées sacrées toutes ces personnes désireuses, que les autorités ont imaginé des uniformes, des décorations, des titres, des phrases comme « la Patrie » et autres et des religions. En général, les personnes qui ne sont que tolérées dans la société, ou qui n'en font pas partie du tout, ont un désir si violent d'y être admises et d'y jouer un rôle, qu'elles n'hésitent devant rien, même lorsque la vie est en danger. Les personnes titrées ou en position les dépouillent légalement par le mariage, le jeu et la Bourse, en leur empruntant de l'argent pour ne pas le leur rendre et, après cet ignoble travail, elles les mettent quand même à la porte. C'est compris d'avance et bien calculé, et je crois que mon livre ouvrira les yeux à beaucoup de personnes naïves (se mésallier, une mésalliance). Le gouvernement dépouille les gouvernés au moyen d'impôts, de conversions des rentes, de monopoles de l'État, de loteries, d'amendes, de la confiscation, des contributions de guerre et des taxes, et il dépense cet argent en offrant des sinécures à ceux qui appartiennent à la franc-maçonnerie. L'amour pour les titres et le sang noble, pour l'uniforme, le prestige, la popularité, la force, etc., est tel qu'une femme ayant eu deux ou trois maris ou amants, n'aime que les enfants issus du mari ou de l'amant qui est dans sa cervelle le plus distingué des trois et qu'un fils de père noble fait à celui-ci des reproches amers pour s'être marié avec une femme parvenue, marchande de chandelles, qui est sa mère. Les liens de famille ne signifient rien lorsqu'il y a des distinctions ou de l'argent à gagner. L'affinité du sang ne protège que contre les étrangers (voyez p. 284, 19^e ligne : « Lorsque »).

Résumons : Dans l'espoir d'y gagner, une personne paye cher pour rien, c'est-à-dire pour paraître ce qu'elle n'est pas ; mais lorsqu'une personne est moralement élevée, elle ne paye pas de tributs à ses supérieurs, car, dans le sens moral, elle n'en a pas, mais elle reçoit les hommages et l'argent de ses inférieurs, c'est-à-dire des naïfs.

Un homme riche qui veut se créer des relations mondaines, s'il n'en a pas par sa naissance, doit occuper une position quelconque dans l'administration du gouvernement, ou dans une ambassade, ou dans l'armée, ou bien il doit se marier avec une vieille femme de la noblesse qui a de l'influence, généralement une vieille prostituée, ou avec une jeune fille noble, mais laide ou très pauvre ; ou bien il doit s'acheter ou se faire donner un titre. Les personnes jalouses et de mauvaise foi lui diront par exemple que désirer avoir un titre de noblesse ou une position sociale, c'est avoir honte d'être ce qu'on est. L'homme riche doit traiter en ennemis ces hypocrites.

Une personne non titrée sera toujours dans un état d'infériorité vis-à-vis des personnes titrées. Cela tient à l'infériorité du public, dont la raison est troublée (décontenancé) lorsqu'il est en présence d'une personne titrée. Entre titrés, il y a solidarité pour opprimer les non-titrés. ● Les campagnards, les savants et en général toutes les personnes naïves qui ne comprennent pas les devoirs de la morale envers elles-mêmes (l'altruisme) ont honte de demander un titre pour eux-mêmes parce qu'ils ne veulent pas avoir l'air d'avouer qu'ils n'ont pas assez d'importance sans le titre. Ils simulent l'indifférence pour en avoir un, ils simulent du mépris pour les titres d'autrui et en parlent avec aversion. Leur

aversion prouve qu'ils comprennent qu'un titre a de la valeur. On ne peut aimer ou haïr, ni apprécier autrement, soit une chose, soit une idée pour laquelle on est indifférent. Voici un exemple de l'effet que produit un titre : il y a une quantité de familles nobles d'hommes relativement vertueux dont l'origine remonte à des temps préhistoriques, familles qui n'ont pas de titre. Par contre on voit des roturiers (des intellectuels) enrichis par l'usure qui reçoivent un titre de noblesse — admettons qu'ils le reçoivent en 1800. Ces nouveaux titrés font de père en fils des mariages d'intérêt. Socialement ces coquins ont la préséance sur les nobles des anciennes familles nobles non titrées. C'est le système du privilège et ce ne l'est pas : c'est un système pour duper les rentiers, très employé à Londres et au Vatican. La vieille noblesse titrée, la bourgeoisie titrée et la bourgeoisie sont unies en 1904 par la solidarité contre la vieille noblesse non titrée et contre les rentiers en général, et contre les artisans.

● Une femme riche ne peut se créer des relations mondaines que par un mariage avec un monsieur ayant des relations mondaines, en lui offrant ou de l'argent ou sa beauté. En se prostituant adroitement, elle peut augmenter le crédit de son mari. S'il n'a pas un titre, en lui en achetant un, elle peut augmenter son influence sur les naïfs.

Avant de contracter un mariage d'intérêt ou de raison, les futurs conjoints doivent en convenir verbalement, s'ils doivent avoir des rapports intimes entre eux ou s'ils ne doivent pas en avoir et s'ils peuvent avoir des rapports intimes avec d'autres personnes. Dans les deux derniers cas, chacun des futurs conjoints doit promettre (par écrit ?) de faire semblant de pratiquer les conventions, coutumes, usages, règles et lois sociaux qui règlent la conduite des époux (voyez p. 284, 19^e ligne : « Lorsque »).

Dans l'espoir de se procurer des relations mondaines par le mariage, les nouveaux riches, femmes ou hommes, donnent tous leur argent au conjoint qui, dès ce moment, devient secrètement ou ouvertement un ennemi, tandis que la puissance du nouveau riche, ainsi appauvri, est nulle. Les nouveaux riches et, en général, les personnes relativement riches, devraient toujours conserver leur propriété en leur nom et la gérer eux-mêmes, car elle est la base de leur puissance. Ce ne sont, ni les richesses matérielles, ni la tradition de probité, ni l'éducation morale d'une personne qui lui donnent une position sociale, ce sont le pouvoir officiel, le titre, les bonnes manières et la solidarité en général. Cependant les richesses matérielles sont indispensables au confort de la vie. C'est une erreur que de sacrifier sa puissance matérielle pour avoir une position sociale (mondaine) incertaine. La position sociale vous permet de voler légalement et elle facilite vos rapports intimes avec le sexe opposé, mais si on vous dupe, vous aurez abandonné vos richesses et vous ne recevrez pas en échange la position sociale privilégiée.

Ici, je ne puis que répéter ce que j'ai dit plus haut, que les personnes titrées n'admettent pas dans leur intimité les personnes non titrées, même lorsque celles-ci leur sont apparentées ou alliées : elles refusent de les traiter sur le pied de l'égalité, c'est-à-dire d'entrer en relations de réciprocité avec elles (la réserve, l'exclusivisme, se tenir à part, cacher ses défauts, jouer sur l'imagination d'autrui, se faire valoir, la solidarité, le monopole des mariages d'intérêt). Partant, les personnes relativement riches, après un mariage contracté avec des personnes titrées, en conservant leur propriété en leur nom, conservent aussi le droit d'être les maîtres chez soi. Une dame conseillée dans ce sens par l'auteur lui répondit : « Mais mon mari se fâche dès que je demande ce qu'il a fait de ma fortune. Je ne veux pas fâcher un homme avec lequel je suis obligée de vivre et je le laisse faire. » Ce raisonnement est faux. Je doute que le mari de cette dame ait eu jamais l'intention de la quitter, tant qu'elle disposait elle-même de sa fortune. Ce n'est que depuis qu'elle la lui a confiée pour la gérer qu'il a pu ou la perdre, ou la dissiper, ou la dissimuler. Dans chacun de ces trois cas, le divorce devient inévitable. Par conséquent, il vaut mieux pour cette dame de divorcer quand elle est encore en possession de toute sa fortune ou d'une partie de celle-ci, que d'attendre qu'elle en soit dépouillée (Les enfants !). Ayant rendu ses richesses matérielles à son mari, si ce dernier la chasse ou la répudie, ou si elle désire le quitter, que fera-t-elle sans argent ? Elle est l'esclave de son mari dont elle doit subir les mauvais traitements et les caprices. Cette dame ne devrait jamais agir contrairement aux causes qui ont produit son mariage : tandis qu'elle cherche des relations mondaines pour elle-même, son mari qui n'a pas de richesses matérielles qui lui permettraient de vivre sans travailler, au lieu de travailler cherche à être entretenu avec confort.

Les personnes qui vivent aux dépens d'autrui ont l'occasion de devenir séduisantes, car — par le fait qu'elles ne travaillent pas — elles peuvent conserver la fraîcheur du corps et de l'esprit (la quantité de sang nécessaire : l'ubiquité de l'intelligence) : cela d'autant plus lorsque le voleur a hérité de la santé par la naissance. Une dame riche devrait assurer à son mari pauvre une pension. Pour chaque dette que fait le mari après avoir dépensé sa pension et après chaque insolence qu'il dit, je conseille à la dame de le faire fouetter jusqu'au sang par un domestique (mon conseil cependant est contraire à mes principes !).

Il y a surtout dans la classe bourgeoise des hommes qui se marient avec une femme qui apporte une

somme d'argent peu considérable au ménage. Ces hommes prennent possession du capital ou d'autres richesses matérielles de leur femme et font d'elle une gérante non rétribuée, une esclave.

56 ● Un homme se marie : 1^o pour s'enrichir matériellement ou 2^o pour avoir une gérante non rétribuée ou une complice ou autrement une esclave ou 3^o pour avoir une position officielle ou mondaine ou sociale ou 4^o pour amour du corps de sa femme ou 5^o pour trouver des relations de réciprocité dans une amie.

53 ● Une femme 1^o pour avoir un titre ou une position dans le monde officiel ou une position mondaine ou sociale ou 2^o pour s'enrichir matériellement ou 3^o pour avoir un complice ou un gérant ou un protecteur ou un compagnon ou 4^o pour avoir des amants ou 5^o pour amour du corps de son mari ou 6^o pour trouver des relations de réciprocité dans un ami (richesses matérielles, titre, rang, prestance ou apparences, influence, puissance : sexe ou amants).

48 ● Un gentilhomme qui n'a pas de preuves doit toujours donner raison à un gentilhomme contre une autre personne. Il ne peut donner raison à cette autre personne que si elle apporte la preuve que le gentilhomme a tort, autrement une personne qui n'a rien à perdre aurait trop beau jeu pour faire du chantage. Cela n'empêche pas que la possibilité d'un chantage n'ait sa valeur ; elle maintient, en effet, dans le devoir un gentilhomme dont la conviction balance entre le pour et le contre : *abusus non tollit usum*. Si un gentilhomme défend un autre gentilhomme même lorsque ce dernier a tort, contre un roturier, il augmente la haine de classes. Cependant l'acte est justifiable, parce que les bourgeois défendent invariablement, contre un noble, un bourgeois qui a tort. Le peuple se conduit pareillement (la solidarité). Le bourgeois et l'homme du peuple refusent de témoigner contre un des leurs, ou portent de faux témoignages dans l'intention de le sauver.

A cause de l'intérêt commun qui les unit, entre nobles on est sincère et on présuppose entre soi l'existence de la simplicité et de la confiance à un degré supérieur que partout ailleurs, l'enjeu, le prix de la corruption du gentilhomme étant plus élevé qu'il ne l'est chez les autres personnes, c'est-à-dire qu'on présuppose l'existence de la réciprocité plus prononcée que partout ailleurs : le gentilhomme doit être naturel, simple, mais pas naïf (l'équilibre).

Si vous tentez un grand roi qui vit à l'aise par une somme variant de 20 à 500 millions de francs, il la prendra peut-être en considération, mais il refusera péremptoirement toute somme qui est inférieure à 20 millions, tandis qu'il y a des personnes qui sont capables de commettre un assassinat pour gagner 20 francs.

La gentilhommerie vénère la justice, donc aussi le prince qui représente ses principes, et, à défaut d'un prince, toute autorité qui défend la justice plus ou moins bien, par exemple, un président d'une république.

Il est une règle pour tous, gentilshommes ou dames, de ne jamais contredire un prince du sang, car on vénère dans la personne du prince le principe de la gentilhommerie et du droit de la propriété physique, matérielle, et morale et individuelle. En tête à tête, un prince du sang est votre égal, vous pouvez même, dans un cas d'une importance sérieuse, le mépriser et le lui dire ; mais cela est contraire aux usages et vous vous exposez à la colère d'une personne qui est plus puissante que vous ; de même vous ne respectez dans un personnage — une autorité savante, une personne en uniforme, un livre, un journal, un journaliste, etc. — que le principe de la gentilhommerie (la propriété, la justice, la protection des femmes, des faibles, la science, le courage) et non pas leur personne, lorsqu'elle n'est pas digne de la position qu'elle occupe. Pareillement au formalisme des catholiques (voyez 2^e partie, chapitre VIII), l'idée de la noblesse a dégénéré chez les nobles. Voici quelques titres que la noblesse anglaise recherche : *Mistress of the Robes ; Master of the Horse ; Lord Steward ; Lord Chamberlain ; Lady-in-Waiting ; Lord-in-Waiting ; Woman of the Bedchamber ; Equerry of the Queen*, etc. (*he kissed hands upon his appointment*). En Allemagne, il en est de même ; les Russes copient l'Occident et, en France, c'était encore plus ridicule du temps de la royauté. En supposant que je fusse marié et que ma femme fût *Woman of the Bedchamber*, je souhaiterais que le diable l'emportât, et pourtant c'est un avantage qui n'est pas à dédaigner.

Les princes régnants exigent souvent de leurs gentilshommes, que ces derniers se marient, soit avec les enfants naturels issus d'un prince du sang, soit avec les maîtresses de ce prince. Les princes payent pour cet avilissement du noble. Si un gentilhomme refuse de se marier ainsi, il tombe en disgrâce.

« Je jure » n'est pas d'un gentilhomme. « Je dis », cela suffit. Un gentilhomme ne jure que devant la justice et devant son prince. La justice exige le droit de la propriété, la protection des femmes, des enfants et des faibles, et le gentilhomme fait serment de les défendre avec courage. Un gentilhomme ne se bat en duel qu'avec ses égaux, donc seulement avec les personnes de la société ou avec celles qui y sont tolérées. Les autres personnes, qui ne sont pas membres de la société, il les faisait fouetter au moyen âge ; actuellement, en 1904, il les poursuit devant les tribunaux, ce qui est beaucoup plus correct, car la justice individuelle dégénérerait souvent en abus de pouvoir.

somme d'argent peu considérable au ménage. Ces hommes prennent possession du capital ou d'autres richesses matérielles de leur femme et font d'elle une gérante non rétribuée, une esclave.

56 ● Un homme se marie : 1^o pour s'enrichir matériellement ou 2^o pour avoir une gérante non rétribuée ou une complice ou autrement une esclave ou 3^o pour avoir une position officielle ou mondaine ou sociale ou 4^o pour amour du corps de sa femme ou 5^o pour trouver des relations de réciprocité dans une amie.

53 ● Une femme 1^o pour avoir un titre ou une position dans le monde officiel ou une position mondaine ou sociale ou 2^o pour s'enrichir matériellement ou 3^o pour avoir un complice ou un gérant ou un protecteur ou un compagnon ou 4^o pour avoir des amants ou 5^o pour amour du corps de son mari ou 6^o pour trouver des relations de réciprocité dans un ami (richesses matérielles, titre, rang, prestance ou apparences, influence, puissance : sexe ou amants).

48 ● Un gentilhomme qui n'a pas de preuves doit toujours donner raison à un gentilhomme contre une autre personne. Il ne peut donner raison à cette autre personne que si elle apporte la preuve que le gentilhomme a tort, autrement une personne qui n'a rien à perdre aurait trop beau jeu pour faire du chantage. Cela n'empêche pas que la possibilité d'un chantage n'ait sa valeur ; elle maintient, en effet, dans le devoir un gentilhomme dont la conviction balance entre le pour et le contre : *abusus non tollit usum*. Si un gentilhomme défend un autre gentilhomme même lorsque ce dernier a tort, contre un roturier, il augmente la haine de classes. Cependant l'acte est justifiable, parce que les bourgeois défendent invariablement, contre un noble, un bourgeois qui a tort. Le peuple se conduit pareillement (la solidarité). Le bourgeois et l'homme du peuple refusent de témoigner contre un des leurs, ou portent de faux témoignages dans l'intention de le sauver.

A cause de l'intérêt commun qui les unit, entre nobles on est sincère et on présuppose entre soi l'existence de la simplicité et de la confiance à un degré supérieur que partout ailleurs, l'enjeu, le prix de la corruption du gentilhomme étant plus élevé qu'il ne l'est chez les autres personnes, c'est-à-dire qu'on présuppose l'existence de la réciprocité plus prononcée que partout ailleurs : le gentilhomme doit être naturel, simple, mais pas naïf (l'équilibre).

Si vous tentez un grand roi qui vit à l'aise par une somme variant de 20 à 500 millions de francs, il la prendra peut-être en considération, mais il refusera péremptoirement toute somme qui est inférieure à 20 millions, tandis qu'il y a des personnes qui sont capables de commettre un assassinat pour gagner 20 francs.

La gentilhommerie vénère la justice, donc aussi le prince qui représente ses principes, et, à défaut d'un prince, toute autorité qui défend la justice plus ou moins bien, par exemple, un président d'une république.

Il est une règle pour tous, gentilshommes ou dames, de ne jamais contredire un prince du sang, car on vénère dans la personne du prince le principe de la gentilhommerie et du droit de la propriété physique, matérielle, et morale et individuelle. En tête à tête, un prince du sang est votre égal, vous pouvez même, dans un cas d'une importance sérieuse, le mépriser et le lui dire ; mais cela est contraire aux usages et vous vous exposez à la colère d'une personne qui est plus puissante que vous ; de même vous ne respectez dans un personnage — une autorité savante, une personne en uniforme, un livre, un journal, un journaliste, etc. — que le principe de la gentilhommerie (la propriété, la justice, la protection des femmes, des faibles, la science, le courage) et non pas leur personne, lorsqu'elle n'est pas digne de la position qu'elle occupe. Pareillement au formalisme des catholiques (voyez 2^e partie, chapitre VIII), l'idée de la noblesse a dégénéré chez les nobles. Voici quelques titres que la noblesse anglaise recherche : *Mistress of the Robes ; Master of the Horse ; Lord Steward ; Lord Chamberlain ; Lady-in-Waiting ; Lord-in-Waiting ; Woman of the Bedchamber ; Equerry of the Queen*, etc. (*he kissed hands upon his appointment*). En Allemagne, il en est de même ; les Russes copient l'Occident et, en France, c'était encore plus ridicule du temps de la royauté. En supposant que je fusse marié et que ma femme fût *Woman of the Bedchamber*, je souhaiterais que le diable l'emportât, et pourtant c'est un avantage qui n'est pas à dédaigner.

Les princes régnants exigent souvent de leurs gentilshommes, que ces derniers se marient, soit avec les enfants naturels issus d'un prince du sang, soit avec les maîtresses de ce prince. Les princes payent pour cet avilissement du noble. Si un gentilhomme refuse de se marier ainsi, il tombe en disgrâce.

« Je jure » n'est pas d'un gentilhomme. « Je dis », cela suffit. Un gentilhomme ne jure que devant la justice et devant son prince. La justice exige le droit de la propriété, la protection des femmes, des enfants et des faibles, et le gentilhomme fait serment de les défendre avec courage. Un gentilhomme ne se bat en duel qu'avec ses égaux, donc seulement avec les personnes de la société ou avec celles qui y sont tolérées. Les autres personnes, qui ne sont pas membres de la société, il les faisait fouetter au moyen âge ; actuellement, en 1904, il les poursuit devant les tribunaux, ce qui est beaucoup plus correct, car la justice individuelle dégénérerait souvent en abus de pouvoir.

● Voici comment eut lieu cette évolution. Longtemps avant J.-C., les vainqueurs cessèrent de tuer les captifs pour en faire des esclaves. Depuis 135-133 av. J.-C., 105-102 ; 75-71, depuis Spartacus qui, favorisé par la prostitution des esclaves, menaça Rome (73-71 av. J.-C.) à la tête de 70.000 esclaves ; depuis la fusion des nations barbares du Nord avec les Romains, 55, 50, 9 av. J.-C. ; depuis Jésus-Christ (6-1-33-34), l'évolution amena en Europe par degrés l'existence des serfs. En France, les serfs furent affranchis le 4 août 1789, et l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises eut lieu en 1848 (des abus se commettaient encore en 1904). ● En 1904, les prisonniers de guerre sont rendus à la liberté au lieu d'être vendus à l'encan aux marchands d'esclaves ; ● par contre, toute la nation vaincue qui conserve une liberté comparative et légale, est assujettie à l'esclavage sous-entendu, à la persécution des lois écrites et non écrites, c'est-à-dire au vol légal, et réduite à la pauvreté et à travailler pour le vainqueur. Voici ce qui se produit en 1904 : on voit des messieurs riches du côté opprimé qui n'ont pas de position et qui vont se ruiner, — vivant dans des conditions légalement anormales, ils sont légalement encouragés et moralement contraints à la vie déréglée, — tandis qu'on voit des messieurs pauvres, fils des conquérants, qui reçoivent des grades, des postes, des fonctions publiques, des emplois, des sinécures et une pension de retraite au bout de leur carrière et qui ont la possibilité de faire un mariage riche ou sensuel et d'aider leurs sœurs par le prestige acquis à leur famille.

● C'est-à-dire que les messieurs riches du côté opprimé, au lieu de gouverner eux-mêmes, sont réduits à être gouvernés et exploités par les autres. L'auteur du livre veut que le vainqueur traite la nation vaincue d'égal à égal. L'avenir est « à chaque paysan roi » (et non pas « à chaque roi paysan », voyez p. 192, 42^e l. : « Lorsque »). ● Du côté oppresseur, malgré le privilège dont ils ne savent pas toujours profiter d'opprimer les vaincus, ces messieurs ne sont pas heureux, car ils ne parviennent à une position que lorsqu'ils sont épuisés, surmenés et atteints de la cachexie. Cela fait partie du système, car on ne donne pas de position à des gens capables d'en profiter.

Lorsqu'un domestique ou un artisan ne reçoit, en 1904, pas de bonnes références de son maître, il sera chassé partout où il se présentera, il pourra mourir de faim dans la rue. Un gentilhomme qui n'a pas une introduction est dans une position analogue. Cela prouve que l'individu est, en 1904, un esclave libre et que la société est basée sur le principe de la solidarité, non sur celui de la réciprocité. Cependant, on ne pourra accepter des personnes sans références que lorsqu'elles auront été élevées avec la notion du système de la réciprocité.

En parlant des gouvernements, des lois, des affaires et d'autres choses, tous les gouvernements, toutes les lois, toutes les affaires, toutes les choses qui reconnaissent la justice (la réciprocité), sont bons ou mauvais, selon qu'ils sont maniés avec intelligence ou autrement. Seulement, les garanties sont partout différentes : l'autocrate garantit lui-même la justice, la monarchie la garantit par des nobles, et la république et tous les genres de gouvernements constitutionnels prétendent la garantir par la nation. Mais ceux qui existent garantissent la justice (la réciprocité) par la bourgeoisie et la démagogie.

Un gentilhomme a le droit de se faire présenter à la Cour, et les demoiselles nobles aussi. Le gentilhomme à la Cour a le droit de porter l'uniforme et le sabre.

Lorsqu'un gentilhomme appartient à une famille connue, il doit exiger que l'ambassadeur de son pays lui fasse bon accueil dans un pays étranger, s'il n'y possède pas d'amis (la pérégrinité). Dans le cas où il y en aurait, ce n'est pas une faveur, c'est un devoir sacré des membres de sa famille, de ses amis ou de ses connaissances de lui donner des introductions pour la société et les clubs, ainsi que de l'aider à se marier ou de le recommander dans le monde des affaires.

Moi, l'auteur, je suis fils d'un maréchal de la noblesse, ma famille est noble depuis des générations et elle n'a pas besoin, pour être noble, de l'approbation de la noblesse. Nous sommes dépouillés et déclassés par notre Gouvernement, sans espoir de retour à une position. Je n'ai donc rien à perdre en disant publiquement tout ce que je pense.

Étant plus ambitieux que tous les Rois de la terre, cela me fait plaisir de vous voir grincer des dents lorsque je promène mon doigt sur vos plaies morales, tandis que je vous montre des beautés morales que vous ne comprenez pas.

Je me sens grand et vous me paraissez si petits que je vous pardonne de ne pas me comprendre. Vous croyez être quelqu'un dans ce monde de snobs, mais je vous étonnerai à l'avenir par ma conception mathématique. Si vous avez peur de MOI, faites-Moi empoisonner par votre police ; le *British Museum* de Londres sera toujours là pour me réhabiliter

L'auteur, pour faire plaisir aux lecteurs qui s'y intéressent, termine ce chapitre par un aperçu historique sur la décadence de la Pologne. Il insère ici cet aperçu pour laisser toute sa clarté au tableau historique qui se trouve au commencement de ce chapitre.

Pourquoi la Pologne a-t-elle été démembrée en 1772-1793 et 1795 ?

1° Parce que la Pologne, à cause de ses frontières, était facilement accessible à ses ennemis, dont elle est entourée (confiner à ; la Marche de...); et parce qu'elle était si éloignée des Romains qu'elle ne fut jamais en relations directes avec eux. Les Germains, au contraire, ses voisins de l'ouest, eurent sur elle l'avantage (moral, matériel, enfin physique) ¹ de subir le contact direct des Romains dès 357 (victoire de Julien sur les Germains, à Strasbourg).

2° Parce que la Pologne ne se convertit au christianisme qu'en 965, tandis que leurs voisins, les Germains, notamment les Saxons, s'y étaient déjà convertis en 785, donc 180 ans plus tôt.

Il y avait en 965 une infériorité ² totale d'expérience de 608 ³ ans entre le cerveau des Polonais et celui des Germains, c'est-à-dire qu'on ajoute aux 180 ans indiqués les 428 de l'époque où, contrairement aux Germains, les Polonais n'eurent aucun contact avec les Romains.

Le cerveau polonais depuis 965 jusqu'en 1904 n'a pas eu l'occasion de s'instruire, partant de sortir de sa naïveté relative.

3° Parce que les Polonais se laissèrent persuader et firent venir en Pologne (en 1201), en 1228, un ordre religieux d'une nationalité étrangère appelé les « Chevaliers Teutons », lesquels étaient « armés et nombreux » (voyez 2^e part., chap. IX : partager le pouvoir, c'est partager ses richesses matérielles), moralement plus cultivés qu'eux et dépourvus du sentiment de réciprocité.

4° Parce qu'ils n'étaient pas mûrs, en 1525, pour comprendre et pour adopter la religion protestante.

Il y avait en 1525 une nuance d'infériorité de 1168 ⁴ ans entre le cerveau polonais et celui des Germains.

En 1904, les malheurs de la Pologne et le contact avec les Prussiens et les Allemands ont contribué à diminuer cette différence.

5° Parce que la couronne de Pologne devint élective en 1573 (1537) et parce que les étrangers ne furent pas exclus du droit d'être élus à la couronne de Pologne. On procédait aussi à l'élection des Rois de Germanie avant Henri I^{er} l'Oiseleur (av. 918 ; mort 936). En théorie, le trône allemand n'a jamais cessé d'être électif. James Bryce D. C. L. écrit qu'il fut de droit électif du X^e au XIX^e siècle, quoique en pratique il fût héréditaire. Conrad III, par exemple, Staufer, av. 1138, m. 1152, proposa comme successeur son neveu Frédéric de Souabe (Schwaben). Les princes allemands élurent ce Frédéric avec unanimité de voix à Francfort. Il fut couronné à Aachen sous le nom de Frédéric I^{er}, av. 1152, m. 1190, et fut plus tard surnommé Barberousse.

Du moment que les Polonais ne se convertirent pas en 1525 au protestantisme, ils subirent l'influence de l'Église catholique de plus en plus dégénérée et corrompue, dont le prestige n'a fait depuis 1525 que décroître jusqu'en 1904. ● La croyance aux enseignements de la religion catholique est un degré de solidarité; les Polonais auraient dû en 1525 **substituer** à cette solidarité, un degré de solidarité supérieur (p. ex. la religion protestante) ou mieux encore, la notion du système de la réciprocité. Les Polonais étaient depuis 1525 et sont encore en 1904 dominés par le catholicisme et étaient et sont encore en 1904 intellectuellement (l'armée, les inventions, l'industrie, le commerce, l'**hygiène**) et moralement (la solidarité, la réciprocité) plus ignorants que les Allemands.

On croit que les Piasts, qui régnèrent de 842 à 1386, ont été des Souverains électifs qui avaient le droit de proposer un successeur.

Les Jagellons, qui régnèrent de 1386 à 1573, étaient des Rois électifs qui avaient le droit de proposer un successeur. La Diète ratifiait simplement la succession.

La première **Diète** (zjazd) populaire eut lieu en Pologne à Chinciny (Chęciny) en 1330, la seconde en 1331 sous Ladislas Łokietek. Le Roi proclama en 1331 l'égalité entre les nobles (stan rycerski).

La **Constitution** se basait sur des traditions orales. Casimir III Piasth (né en 1310 — av. 1333 — mort 1370) ⁵ fit codifier ces usages oraux et fut appelé pour cela le Grand. Il accorda divers privilèges

¹ Dans l'ordre naturel, il est plus exact de dire que les avantages dont une nation peut tirer profit sont moraux, matériels et physques, tandis que la propriété est physique, matérielle et morale.

² Les facultés du cerveau polonais (l'éducabilité) existent toutes en 1904, de même que celles du cerveau allemand, mais elles ne sont pas exercées. Les Polonais sont relativement intelligents, mais relativement aussi très naïfs.

$$^3 \quad \left\{ \begin{array}{r} 785 \\ 357 \\ \hline 428 \end{array} \right. + \left\{ \begin{array}{r} 428 \\ 180 \\ \hline 608 \end{array} \right.$$

$$^4 \quad \left\{ \begin{array}{r} 1525 \\ 965 \\ \hline 560 \end{array} \right. + \left\{ \begin{array}{r} 608 \\ 560 \\ \hline 1168 \end{array} \right.$$

⁵ Casimir III épousa : 1° en 1325, Anne, fille de Guédymine (Gedymin), Grand-duc de Lithuanie, morte 1339; 2° en 1341, Adelaïde, fille de Henri II, Landgrave de Hesse, répudiée en 1356, morte vers 1367; 3° en 1357, Hedwige fille de Henri V, duc de Glogau, morte vers 1390.

à la noblesse inférieure pour contre-balancer de cette manière la puissance des grands seigneurs. Le principe du **liberum veto** était peut-être un usage préhistorique slave et peut-être un usage préhistorique des nations qui n'étaient pas slaves, lorsqu'elles étaient au même degré de développement que les Slaves à ce moment. On croit pourtant que la noblesse polonaise n'avait sous le règne de Louis le Hongrois que le droit de conseiller. Depuis sa mort, survenue le 14 septembre 1382, elle commença à délibérer avec unanimité de voix (*rozstrzygnięcie jednogłośne*)¹

On précisa en 1496 le droit des nobles et l'on distribua des terres aux « **nobiles pauperes** ».

En 1505, Alexandre Jagellon fit écrire par Jean Łaski une compilation appelée « **statut Łaskiego** ». Elle fut imprimée en 1506 en latin. En 1529 (approbation de la Diète : 1^{er} I 1530), sous Sigismond I^{er} (né en 1467 — av. 1506 — mort 1548),² l'**ancien statut de la Lithuanie** fut écrit ; en 1537, fut proclamée encore une fois l'égalité des nobles entre eux, cependant la proclamation de cette égalité ne suffisait pas pour transformer la conduite des nobles polonais. En vrais catholiques les familles polonaises se détestaient les unes les autres : il n'y avait entre elles ni réciprocité, ni solidarité. Dans chaque famille polonaise les membres de la famille étaient ennemis les uns des autres. En 1904, les Polonais sont encore ennemis les uns des autres³. Depuis 1537, tout noble avait le droit d'élire le Roi. Vers l'an 1540, le protestantisme commença à s'étendre en Pologne. En 1550, Sigismond-Auguste Jagellon (av. en 1548 — m. 1572), fils de Sigismond I^{er}, fit rédiger — à la Diète de Vilna — les statuts du royaume en un corps connu sous le nom de « **Droit Polonais** ». Il reconnut, en 1550, qu'à sa mort la couronne deviendrait absolument élective. En 1566, la revision du statut lithuanien fut faite. On donna au statut lithuanien modifié le nom de « **Volumina legum** » volhyniens.

En 1570, la première traduction du latin en polonais du « **Droit Polonais** » fut faite par Jean Herbert z Fulsztyna. L'auteur ne sait pas si cette traduction ne contient que le droit polonais de 1550 ou si elle contient aussi les « **Volumina legum** » volhyniens.⁴

En (1573?) la noblesse dressa une charte connue sous le nom de **Pacta Conventa**. En voici trois articles intéressants : 1^o la couronne serait élective et le Roi ne pourrait jamais se donner un successeur de son vivant ; 2^o chaque gentilhomme aurait le droit d'élire le Roi et il pourrait lui-même (sur l'instigation de Jean Zamojski) être élu Roi ; 3^o il était aussi stipulé que les protestants (1660), les grecs et les ariens auraient les mêmes droits que les catholiques.

Après Sigismond-Auguste, depuis 1573, les Rois qui montaient sur le trône de la Pologne devaient signer avant de prêter leur serment, les capitulations qu'on appelait « **Pacta conventa** ». La Diète auparavant ratifiait simplement la succession. Cependant, par cette modification introduite dans la Constitution polonaise, la Diète ouvrit la porte aux intrigues des Cours étrangères. En 1573, Henri de Valois acheta le trône de Pologne avec de l'or et avec des promesses faites à la noblesse. En 1588, etc., Sigismond III Wasa fit rédiger la troisième rédaction des **statuts lithuaniens** ; en 1598, il fit rédiger les **statuts de Prusse**. La noblesse défendait à Ladislas IV (av. 1632 — mort 1648) d'avoir une armée royale. A chaque avènement au trône, la noblesse exigeait quelque nouveau privilège. En 1652, ce fut la première

¹ Chaque membre de la Diète pouvait s'opposer au choix et à la nomination d'un successeur au trône, arrêter seul la délibération de toute une Diète et la dissoudre par ces mots « *sisto auctoritatem* », ce qu'on appelait « **liberum veto** » (1652). Cette forme d'opposition dure encore en 1904 dans le sénat russe pour toute affaire de son ressort.

Sigismond I^{er}, né en 1467, grand-duc de Lithuanie et Roi de Pologne en 1506, mort en 1548, épousa : 1^o en 1512, Barde, fille d'Étienne de Zapolski, palatin de Transylvanie, comte de Zips, morte 1515 ; 2^o en 1518, Bonne, fille de Jean-Galéas Sforza, duc de Milan, morte en 1559.

³ En 1904 un Polonais dit à chaque occasion du mal d'un autre Polonais et, lorsqu'il en est question, il loue l'esprit de solidarité des Anglais ou des Juifs, mais il ne lui vient pas à l'idée qu'il pourrait faire la même chose. Les étrangers profitent du manque d'entente qu'il y a entre Polonais pour les exploiter. Les Polonais sont plus catholiques que Polonais et plus catholiques que parents ou amis. La haine qui divisait les Polonais et qui les divise en 1904, prouve le degré de leurs relations de réciprocité. Cette haine leur fait du tort, surtout en compagnie d'étrangers. L'Anglais, par exemple, est appuyé par la solidarité des siens, le Polonais est isolé. La cause du Polonais peut être juste, mais il n'obtiendra pas satisfaction contre un étranger.

Dans le même rapport, la nation polonaise, composée d'êtres humains qui se détestent, était toujours divisée vis-à-vis des nations étrangères.

⁴ L'auteur n'a pas une idée documentée sur l'histoire de la constitution polonaise. Le lecteur qui s'y intéresse peut consulter : Kromer : *De republica ac magistratibus Poloniae* ; Lengnich et Chwalkowski : *Jus publicum regni Poloniae* ; Lelewel : *La Pologne au moyen âge* ; Długosz, etc. Pour consulter les usages diplomatiques de la Pologne, consultez l'ouvrage de Léon Ryzyszczewski. (Leon Ryzyszczewski ur. 1513 r. w Żukowcach na Wołyniu, syn Gabryela, wydał w 1558 r. u Julijana Bartoszewicza [A. Z. Helcla i Antonji Muczowski] « *Kodex dyplomatyczny Polski* » — « *Codex diplomaticus Poloniae* ». Wydał też « *Regesta dyplomatów polskich* ».) L'auteur a dû réimprimer son tableau historique et son aperçu historique, parce qu'ils étaient faux. Pour vérifier l'exactitude de leur seconde rédaction, il est allé consulter quelques ouvrages du Musée polonais à Rapperswil, en Suisse, où il a passé du 8 au 11 septembre 1904. Il y a dans ce musée, qui date depuis le 18 juillet 1869, 47.740 volumes imprimés et 7.440 manuscrits (compte rendu de 1903) que surveillent avec abnégation MM. W. Rużycki de Rosenwerth et Vincelas de Karczewski. L'auteur était touché par l'amabilité de ces Messieurs. Lui auraient-ils fait bon accueil, s'ils avaient su que l'auteur combat le catholicisme ? Ils l'auraient peut-être traité de mauvais Polonais. Néanmoins, il reste à savoir lequel des deux Polonais se trompe : celui qui s'obstine dans l'erreur, ou celui qui veut se réformer.

fois qu'un Polonais — Ladislas Siciński — fit usage à la Diète du *liberum veto*. Il employa le *liberum veto* pour empêcher Jean-Casimir Wasa de lever une armée pour combattre l'invasion des Russes. L'armée ne fut pas levée et, en 1667, la Pologne dut céder Smoleńsk, Czernichów, etc., comme nous l'avons dit dans le tableau historique. En 1660, traité d'Oliva, les protestants, les grecs et les ariens obtinrent la liberté de leur culte et le droit de voter dans les Diètes. En 1668, la Diète, contrariée par la conduite de Jean-Casimir Wasa et par son abdication, résolut que les Rois ne pourraient plus désormais abdiquer.

La noblesse élut Korybut Wiśniowiecki en 1669, mort en 1673 ; après lui, en 1674, Jean Sobieski, homme énergique (victoire de Chocim : 1673), mais naïf (victoire de Vienne : 1683) et corrompu (traité de Grzymułtow : 1686).

Dans le but de combattre les Turcs, mais réellement pour rendre héréditaire la couronne à ses enfants, il fit, en 1686, une alliance avec la Moscovie, à laquelle il céda en même temps Smoleńsk, Połock, Witebsk (Ruthénie Blanche), Kiev (Petite Ruthénie) et les Cosaques zaporogues de l'Ukraine pour 60.000 roubles.¹ Après sa mort survenue en 1696, son fils Jacob proposa 5.000.000 de florins en or à la Diète de Pologne pour succéder à son père. Il avait volé cet argent.

Frédéric-Auguste II, électeur de Saxe, encouragé par cet exemple, renchérit la mise et proposa 10.000.000 de florins en or, et il l'emporta en 1697 sur le fils de Jean Sobieski et sur le prince de Conti qui était appuyé par Louis XIV. Il suffisait que la France appuyât le prince de Conti comme prétendant à la couronne de Pologne, pour que la Russie fit opposition et se déclarât pour Auguste II.

Auguste II était intelligent, dépravé et dépourvu du sentiment de la réciprocité. La noblesse polonaise le déposa en 1704 pour élire à sa place, en 1704, Stanislas I^{er} Leszczyński qui était appuyé par Louis XIV, né en 1638 ; av. 1643 ; mort 1715 et appuyé (*manu militari*) par Charles XII (né en 1682 — av. 1697 — m. 1718), Roi de Suède.

Charles XII, Roi de Suède, ayant été battu par les Russes, à la bataille de Pultawa, en 1709, Auguste II profita de cet événement qui augmentait l'influence de la Russie sous Pierre I^{er} pour remonter sur le trône. Il fut aussi appuyé par Frédéric I^{er}, Roi de Prusse, et par Joseph I^{er}, Empereur d'Allemagne. A la mort d'Auguste II, survenue en 1733, monta une seconde fois sur le trône Stanislas I^{er} Leszczyński, réélu par la noblesse polonaise et appuyé par Louis XV (né en 1710 — av. 1715 — mort 1774), qui avait épousé en 1725 sa fille Marie (1703-1725-1768). Mais Charles VI fit procéder à une contre-élection appuyée par ses armes, par celles de la Russie (Anna-Iwanowna) et de la Prusse (Frédéric-Guillaume). Auguste III de Saxe fut élu. Stanislas I^{er} se retira à Dantzig, où il capitula et abdiqua en 1736. En 1733 les protestants, les grecs et les ariens (les dissidents) furent exclus des Diètes par les catholiques. L'Angleterre, la Prusse et surtout la Russie soutenaient ces dissidents.² Les Souverains de ces nations et le Pape aussi se mêlaient des affaires intérieures de la nation polonaise.

En 1739 les **Volumina legum** furent commencés sous Auguste III de Saxe. Ils furent terminés sous Stanislas-Auguste Poniatowski (av. 1764 — chute 1795). L'auteur ne sait pas s'ils contenaient le « Droit Polonais », la 3^e rédaction du statut lithuanien, les statuts de la Prusse, etc., etc.

Tandis que les riches Polonais levaient des régiments indépendants de l'autorité du Roi, la Suède, sous Charles X (av. 1654 — m. 1660) et sous Charles XII (né en 1682 — av. 1697 — m. 1718), et en (1763?) la Russie avaient des troupes disciplinées auxquelles les Polonais indisciplinés ne pouvaient pas résister.

En 1763, Auguste III fut déposé par les Polonais qui étaient opprimés par cet étranger. La princesse Wilhelmine de Prusse assurait qu'Auguste III avait eu 354 fils naturels (voyez César Cantù, 1807-1895, vol. X, page 195, dernière édition). Que le lecteur ne s'en étonne pas outre mesure : Les Souverains et les Souveraines dans tous les pays ont toujours joui de la dépravation des mœurs, sans discontinuer, jusqu'en 1904.

Catherine II (née en 1729-1762-1796) envoya (ukase de 1792) les cosaques zaporogues ou zaporaviens sur les bords de la rivière caucasienne Kouban sous le nom de Cosaques de la Mer Noire ou Cosaques tchernomorski.

² En France : 1^o massacre des protestants dans la nuit du 24 août 1572 ; 2^o en 1598, Édit de Nantes en faveur des protestants ; 3^o révocation de l'Édit de Nantes en 1685.

Chez eux, les Anglais protestants ont persécuté les dissidents jusqu'en 1858. Le serment du *test*, établi en 1673, par lequel tous les fonctionnaires anglais devaient déclarer qu'ils ne croyaient point à la transsubstantiation, ne fut aboli qu'en 1828.

The United Kingdom and the Crown Colonies :

I. *The roman catholic emancipation act of 1829, as in 1904 : 1^o Office ; 2^o Tille, 1851, 1867 ; 3^o Religious orders ; 4^o Superstitious uses ; 5^o Patronage ; 6^o Square impedit.*

II. *The nonconformity, 1351, etc., as in 1904 : 1^o Judicial notice ; 2^o Tribunal ; 3^o Status of ministers ; 4^o Marriage, 1836 ; 5^o Burial, 1880 ; 6^o Parish offices. In 1858, admission of Jews to parliament (encourage nonconformist teaching ; denomination).*

The Colonies with a representative government.

C'est à ce moment (1763) que Catherine II, née Zerbst, profita adroitement de la Constitution et du droit de « veto » qu'avait chaque membre de la Diète polonaise, pour imposer à la Pologne Stanislas II Auguste Poniatowski, un de ses nombreux amants, monté sur le trône en 1764.

Pendant la séance du 1^{er} septembre 1766, l'Angleterre, la Prusse et la Russie présentèrent à la Diète polonaise des mémoires en faveur des protestants et des grecs (dissidents ; sectes). En 1772, 1793 et 1795, la Russie, la Prusse et l'Allemagne démembrement la Pologne. Les trois cours, en 1773, sous prétexte de corriger les défauts de la constitution de la république, les aggravèrent. Elles imposèrent à la Diète une **nouvelle constitution** : 1^o la couronne sera élective à perpétuité ; 2^o les étrangers en seront exclus (cette clause est de Catherine II) ; 3^o le Gouvernement demeurera à perpétuité un Gouvernement de forme républicaine. Le *liberum veto* avec les autres dangereux privilèges de la noblesse furent rétablis et tous les désordres perpétués¹. En 1792, on abolit le droit du *veto*, pour obéir à Catherine II. Les nobles avaient en 1793, avant la chute de la République, renoncé librement, par un acte du Parlement, à leur droit de servage. La Russie, la Prusse et l'Autriche craignaient la diffusion de ces idées dans leurs États et décidèrent de hâter le partage de la Pologne. Cette nation, suffisamment démoralisée, n'opposait pas, en 1772, une union nécessaire contre la coalition de tous ses ennemis.

Que le sort de la Pologne serve d'exemple à toutes les nations catholiques et aux autres. Les nations guidées par des idées plus raisonnées, les protestants, les soumettront à leur pouvoir. Entre les nobles, dans toutes les nations catholiques, sans exception, il n'y a pas de réciprocité, pas même de la solidarité

Dans la nation, il y a haine de classes. La nation est pauvre. Chaque catholique est soumis en apparence aux autorités, mais il est intriguant, il cache des désirs ambitieux, il pense à la révolte et il est naïf.

La Russie **supprima** en 1832 le **semblant de constitution** donnée par Alexandre I^{er} à Varsovie et province en 1815. Je trouve dans la 9^e édition de l'*Encyclopaedia Britannica*, que le gouvernement de Varsovie avait en 1885 une superficie de 5.623 *square st. miles* (égal à 3.256.800 acres anglaises) dont 373.000 acres appartenaient à des immigrants allemands ; que 9 % de la population totale du gouvernement sont allemands, 15 % israélites.

¹ La liberté individuelle du noble sans le *liberum veto* pouvait être justifiée, si elle avait été précédée d'une éducation morale en rapport avec cette liberté individuelle.